



## Document d'objectifs

Baie de Seine occidentale

ZPS : FR 2510047 / ZSC : FR 2502020

Validé le 14/06/2016 - Approuvé le 22/05/2017

## Tome 2

État des lieux des activités

Validé le 18/04/2013





# Baie de Seine Occidentale

ZSC FR 252020 – ZPS FR 2510047

## Document d'objectifs - Tome 2

### Etat des lieux des activités

# Sommaire

<b>PARTIE 3 – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DES SITES NATURA 2000 «BAIE DE SEINE OCCIDENTALE»</b>	<b>8</b>
<b>ACTIVITES PROFESSIONNELLES</b>	<b>8</b>
PECHE MARITIME PROFESSIONNELLE EMBARQUEE	8
<i>La pêche en Basse-Normandie</i>	8
<i>Réglementation et gestion de la ressource sur le site</i>	18
<i>Activité sur les sites « baie de Seine occidentale »</i>	23
IMMERSION DE SEDIMENTS PORTUAIRES	44
TRANSPORT MARITIME ET ACTION DE L'ETAT EN MER	50
PECHE A PIED PROFESSIONNELLE	53
CULTURES MARINES	54
EXTRACTION DE GRANULATS MARINS	58
<b>ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIR</b>	<b>59</b>
METHODOLOGIES	59
<i>Observations depuis les sémaphores</i>	59
<i>Questionnaire à destination des usagers de loisir</i>	62
<i>Comptage national de pêcheurs à pied</i>	62
FREQUENTATION NAUTIQUE	63
<i>Ports de plaisance</i>	63
<i>Spatialisation des activités</i>	67
PECHE RECREATIVE	72
<i>Réglementation</i>	72
<i>Pêche plaisance embarquée</i>	74
<i>Chasse sous-marine</i>	76

<i>Pêche à pied et pêche du bord</i>	78
<i>Bilan sur les activités de pêche récréative</i>	80
<b>SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>81</b>
<i>Sports nautiques</i>	81
<i>Cas particulier des manifestations nautiques</i>	85
<i>Activités balnéaires</i>	86
<i>Chasse sur l'estran</i>	87
<b>AUTRES ACTIVITES</b>	<b>89</b>
<b>ILES SAINT-MARCOUF</b>	<b>89</b>
<i>Suivis scientifiques</i>	89
<i>Restauration du patrimoine historique</i>	90
<b>DEFENSE NATIONALE</b>	<b>91</b>
<b>INTERACTIONS USAGES / HABITATS /ESPECES</b>	<b>92</b>
<b>ANALYSE DES RISQUES DE DEGRADATION LIES A LA PECHE</b>	<b>94</b>
<i>Contexte et objectifs</i>	94
<i>Présentation générale et mise en œuvre de la méthode</i>	94
<i>Principaux résultats par activité de pêche</i>	101
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE 1 : GRILLE D'ENQUETE PECHE PROFESSIONNELLE</b>	<b>111</b>
<b>ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE LOISIRS NAUTIQUES</b>	<b>117</b>
<b>TABLE DES CARTES</b>	<b>130</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX</b>	<b>131</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b>	<b>131</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>133</b>



## INTRODUCTION

Avec son linéaire côtier de grande ampleur, la Basse-Normandie, est une région dont l'économie est fortement tournée vers la mer. Riche d'un important passé maritime à travers l'activité de pêche et de cultures marines toujours bien implantées dans le tissu socio-économique actuel, la région encourage aujourd'hui le développement des pratiques de loisir.

Le littoral bordant le site Natura 2000, à l'interface des départements de la Manche et du Calvados, est une zone maritime essentielle aux dynamiques locales, et concentre d'importants enjeux socio-économiques. De par la richesse de ses fonds marins et sa localisation très côtière, le site abrite une ressource biologique diversifiée et offre des conditions de navigation privilégiées. Ces éléments sont à l'origine d'une importante fréquentation nautique, pour la pratique d'activités variées qu'elles soient professionnelles ou de loisir. Les données synthétisées dans ce diagnostic socio-économique sont issues de diverses méthodes de collecte, adaptées aux besoins et à la précision des informations recherchées : synthèses bibliographiques, rencontre des représentants des activités, enquêtes directes ou distribution de questionnaires auprès des usagers, et réunions de concertation. Elles seront exposées plus en détail dans les chapitres suivants.



Illustration 1 - Littoral Cotentin est - Crédit : Sophie PONCET/AFB

### Référence à utiliser pour citer ce document

TOISON, V. et HAMON, N., 2013. .Document d'objectifs Natura 2000, Baie de Seine occidentale (FR2502020, FR2510047), Tome 2 : Etat des lieux des activités, Agence des aires marines protégées, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement région Normandie, 141 p.

# Partie 3 – Diagnostic socio-économique des sites Natura 2000 «Baie de Seine occidentale»

## ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### PECHE MARITIME PROFESSIONNELLE EMBARQUEE

#### La pêche en Basse-Normandie

La pêche professionnelle embarquée est une activité prépondérante sur le site Baie de Seine occidentale. La diversité des fonds marins, offre une alternance de fonds meubles et de secteurs rocheux à l'origine d'une ressource riche et diversifiée. En raison de la localisation du site, les navires qui y travaillent sont essentiellement originaires des ports à proximité pour la pratique d'une pêche côtière au cours de marées de moins de 24 heures. L'étude de la structuration de la flottille bas-normande à une échelle plus large s'avère cependant nécessaire pour une meilleure compréhension des spécificités de ces pratiques.

- Bilan de la flottille de basse-normandie

*Note : les informations relatives aux caractéristiques des flottilles de la région et des deux quartiers maritimes considérés sont issues des données de synthèse du SIH (Système d'Information Halieutique) pour l'année 2010 (synthèses produites en 2012), piloté par l'IFREMER. <http://sih.ifremer.fr> (Source : Leblond et al., 2012).*

Parmi les 1 426 navires de pêche professionnelle déclarés en 2010 sur l'ensemble de la façade maritime Manche-Mer du Nord, 491 sont implantés en Basse-Normandie, dont 459 sont actifs à la pêche. Les navires se répartissent au sein des deux quartiers maritimes que sont Cherbourg et Caen, avec une forte proportion d'unités de longueur inférieure à 12 m (cf. tableau I).

Entre 2003 et 2010, le nombre de navires a diminué de 19%, alors que le nombre de marins a subi une baisse de 28%. Cette évolution s'est globalement accompagnée depuis 20 ans d'une augmentation de la puissance nominale moyenne des navires (qui tend aujourd'hui à se stabiliser), les rendant plus efficaces à la pêche, mais en contrepartie plus exigeants en carburants. Ce constat n'est pas récent puisqu'à titre d'exemple, en 1974, on dénombrait 142 unités dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue et 54 dans celui de Grandcamp-Maisy (Desaunay et Beillois, 1976), contre 57 et 39 en 2011.



**Tableau I – Répartition des navires par quartier maritime et emploi induit en 2010 (d'après Leblond et al., 2012)**

	Cherbourg (CH)	Caen (CN)
<b>Catégories de longueur</b>		
Moins de 12 m	255 (82%)	119 (66%)
De 12 à 24 m	53 (17%)	60 (33,5%)
Plus de 24 m	3 (1%)	1 (0,5%)
<b>TOTAL</b>	<b>311 (100%)</b>	<b>180 (100%)</b>
Dont actifs à la pêche	292 (94%)	167 (93%)
<b>Emplois associés</b>		
<b>Nombre de marins (ETP)*</b>	<b>691</b>	<b>467</b>

*\*Nb d'équivalents temps pleins approximés à partir du nombre de marins à bord de chaque navire au cours de l'année.*

La pêche pratiquée par les navires actifs est majoritairement côtière<sup>1</sup> respectivement 86% et 66% du nombre total des bateaux pour les quartiers de Cherbourg et Caen (cf. Figure 1).

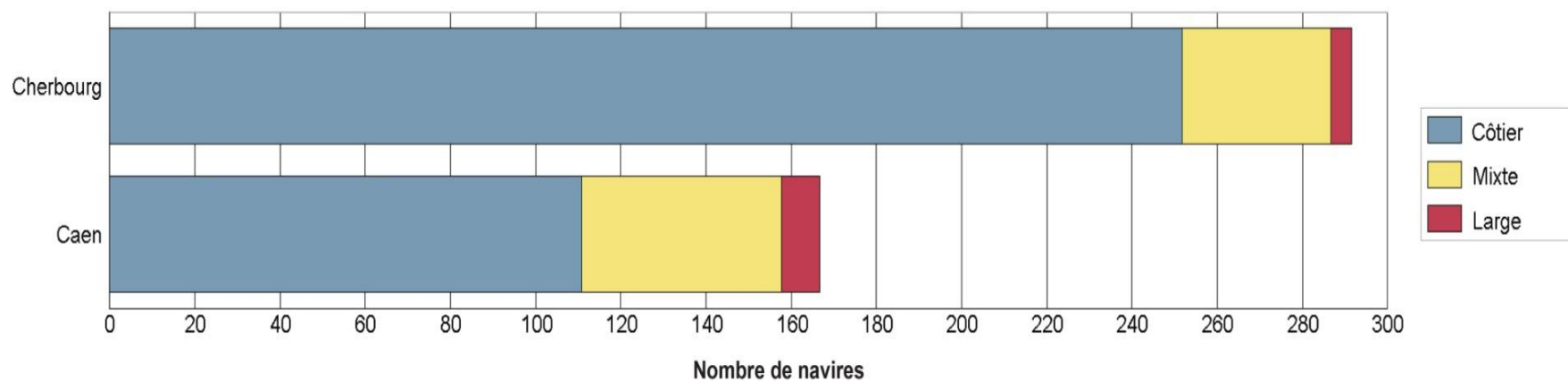


Figure 1– Répartition du rayon d'action des navires bas-normands actifs à la pêche en 2010 (Leblond et al. 2012)

<sup>1</sup> La pêche côtière désigne les navires ayant exercé plus de 75 % de leur activité à l'intérieur des 12 miles (contre 25 à 75 % pour les navires qualifiés de mixtes et moins de 25 % pour les navires de pêche au large)

Hormis les emplois directs générés à bord des navires, cette activité de pêche professionnelle génère par ailleurs un nombre conséquent d'emplois à terre, au sein des filières d'entretien du matériel, de commercialisation, de transformation et valorisation des produits de la mer.

- **Economie de la filière**

La pêche professionnelle bas-normande est une activité socio-économique essentielle pour la région. Avec 42 953 tonnes de pêche fraîche et congelée estimées en 2010, pour une valeur de 91 millions d'euros, la région se plaçait ainsi au deuxième rang national derrière la Bretagne (avec 144 428 tonnes pour une valeur de 297 M€) en termes de valeurs et de tonnages débarqués (*France AgriMer, 2010a*).

La vente des produits de la pêche s'effectue pour partie par le biais de halles à marée, parmi lesquelles trois se situent à proximité du site Natura 2000 : Port-en-Bessin-Huppain (dont les principales espèces sont la coquille Saint-Jacques, la seiche, la sole, la plie...), Grandcamp-Maisy (pour la coquille Saint-Jacques, le bulot, le pétoncle, la seiche) et Cherbourg-Octeville (principalement approvisionnée en bar, seiche, raies et autres poissons divers).

Les quantités vendues en criée ne représentent cependant pas la totalité des tonnages débarqués, d'autres modes de commercialisation étant utilisés : vente directe, mareyeurs, grossistes...



Illustration 2 - Sortie du port de Saint-Vaast-la-Hougue - Crédit : Sophie PONCET/AFB

**Tableau II - Synthèse des productions 2008 des navires bas-normands (issues des ventes en criée Leblond et al., 2010)**

Production des 10 espèces principales en valeur (source "Ventes")

Espèce	Tonnage (T)		Valeur (€)		Prix moyen calculé (€ / kg)
<b>Coquille Saint-Jacques d'Europe</b>	7 211	(21%)	18 653 945	(26%)	2,59
<b>Buccin</b>	6 346	(18%)	9 672 743	(13%)	1,52
<b>Sole commune</b>	562	(2%)	5 793 987	(8%)	10,30
<b>Bar commun</b>	484	(1%)	3 918 664	(5%)	8,09
<b>Calmars</b>	400	(1%)	2 609 181	(4%)	6,52
<b>Griset (dorade grise)</b>	1 701	(5%)	2 548 655	(4%)	1,50
<b>Moules d'Europe</b>	2 653	(8%)	2 396 574	(3%)	0,90
<b>Praire commune</b>	415	(1%)	1 884 110	(3%)	4,54
<b>Homard européen</b>	78	(0%)	1 783 820	(2%)	22,73
<b>Rouget-barbet de roche</b>	369	(1%)	1 761 579	(2%)	4,78
<b>Autres espèces</b>	14 428	(42%)	20 832 581	(29%)	1,44
<b>Total (toutes espèces confondues)</b>	<b>34 648</b>	<b>(100%)</b>	<b>71 855 839</b>	<b>(100%)</b>	<b>2,07</b>

- **Métiers de pêche et engins mis en œuvre**

Les pratiques de pêche côtière en Basse-Normandie se caractérisent par une grande diversité de métiers<sup>1</sup> et par la polyvalence des navires. Ainsi, le nombre moyen de métiers pratiqués par un navire actif à la pêche est estimé à 2,4 en 2010 (Leblond et al., 2012), certains bateaux côtiers pouvant même déclarer jusqu'à 6 métiers de pêche différents (cf. figure 2.).

Le métier le plus présent en Basse-Normandie est le chalut de fond à panneaux, pratiqué par 34% des navires, puis viennent le casier à gros crustacés (31% des navires), la drague à Coquilles Saint-Jacques (31%), le filet petites mailles à poissons (24%), le casier à seiche (23%), le casier à bulot (20%), le chalut pélagique à poissons (12%), la drague à bivalves, autres que coquilles Saint-Jacques (12%). Les autres métiers recensés sont la ligne, le chalut à bouquet, les casiers et filets divers, la palangre.

<sup>1</sup> Un métier de pêche correspond à la mise en œuvre d'un engin pour la capture d'une ou plusieurs espèces cibles (*définition Ifremer*)

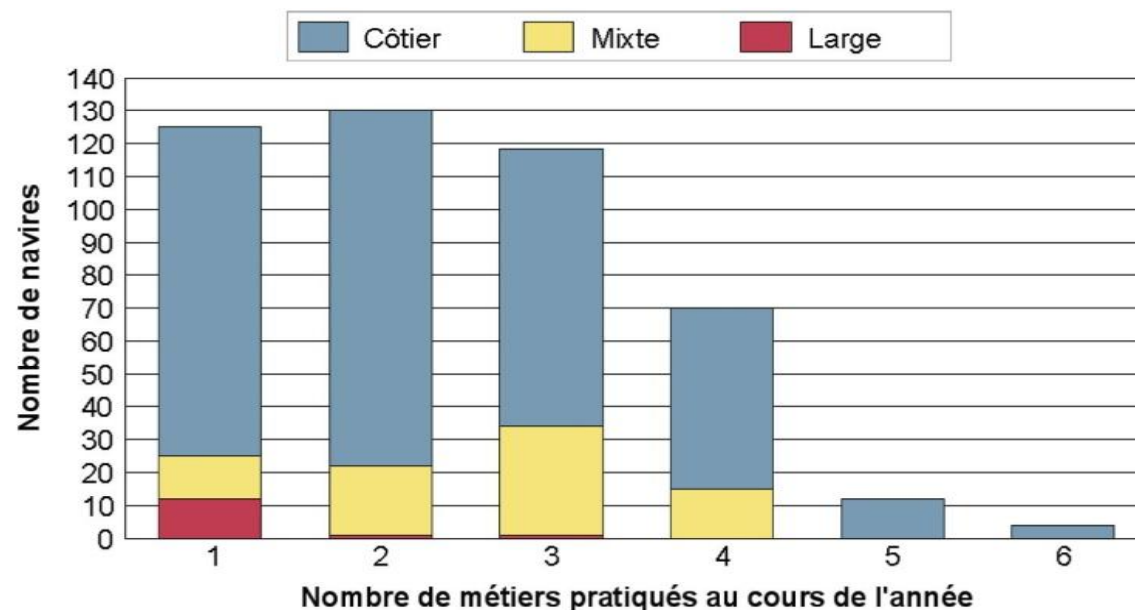


Figure 2 : Répartition du nombre de métiers pratiqués en 2010 par les navires bas-normands actifs à la pêche (Leblond et al. 2012)

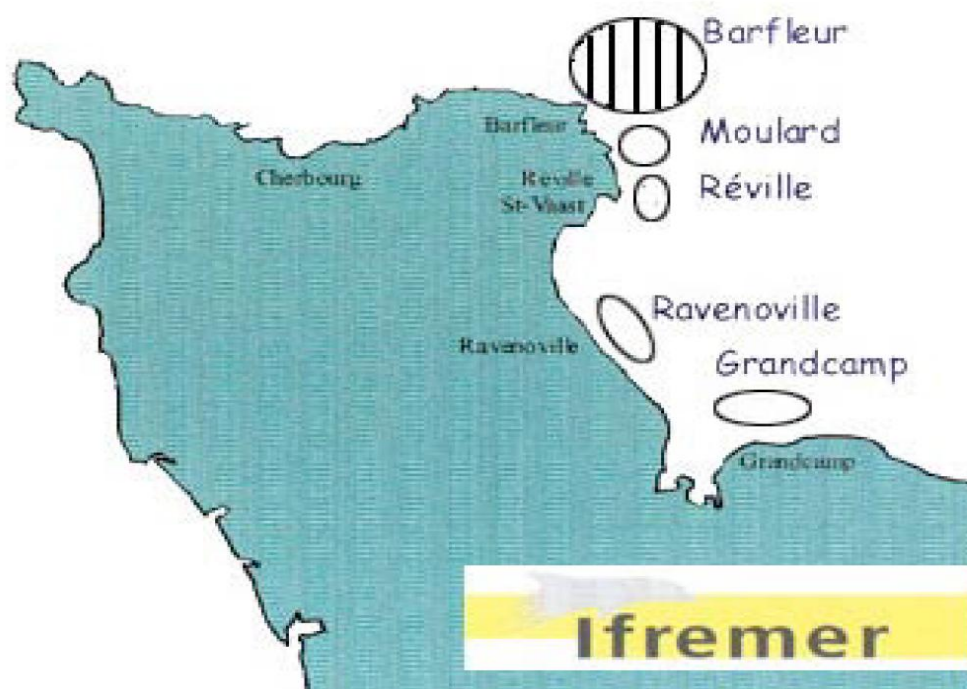
L'exploitation à la drague de gisements naturels de coquillages est l'une des spécificités de la Normandie et plus particulièrement de la Baie de Seine. La pêche de moules de pleine mer d'appellation « moule de Barfleur », ainsi que celle des coquilles Saint-Jacques du gisement classé « Baie de Seine » y sont en effet pratiquées.

Les moules se répartissent en gisements côtiers dans l'Est du Cotentin (cf. carte 1) et sont exploitées par une flottille de chalutiers-dragueurs.

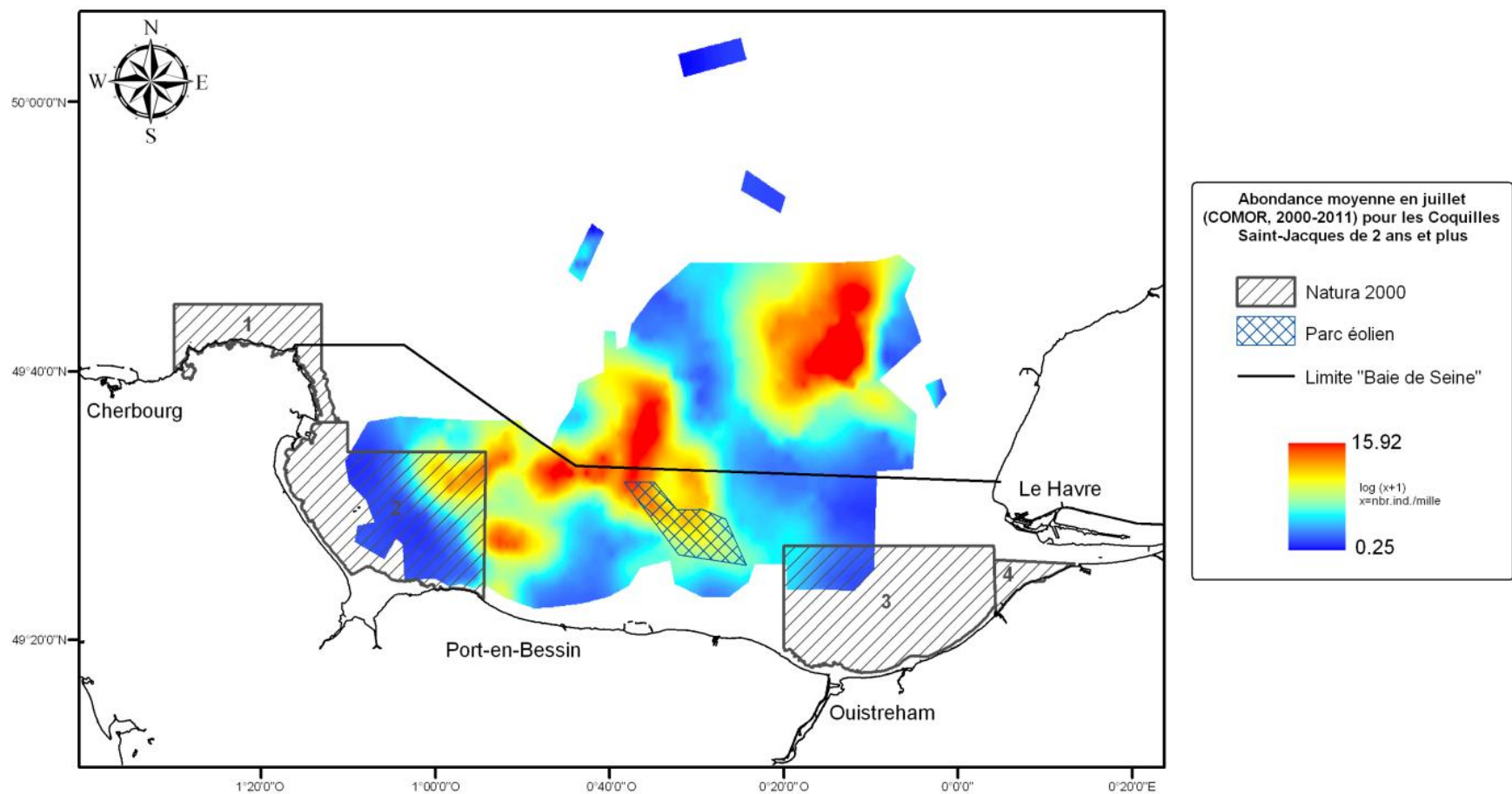
En raison de la forte variabilité annuelle de la source en termes d'abondance et de localisation (liée à des facteurs environnementaux, au recrutement des larves...), une évaluation des gisements est effectuée chaque printemps à bord d'un navire professionnel de pêche par le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie (CRPMEM), en partenariat avec la station IFREMER de Port-en-Bessin.

Le gisement de coquilles Saint-Jacques de la Baie de Seine fait également l'objet d'un suivi annuel par le biais de prospections scientifiques. La campagne COMOR (Coquilles Manche Orientale) est menée par

IFREMER et vise notamment à évaluer le gisement de coquilles Saint-Jacques de la Baie de Seine et les possibilités d'exploitation pour la saison suivante (cf. carte 2).



Carte 1 : Localisation de gisements de « moules de Barfleur (Ifremer in NFM, 2008)



Carte 2 - Indice d'abondance moyen (en log de nb d'ind./mille) des coquilles Saint-Jacques de 2 ans et plus capturées lors des campagnes COMOR de 2000 à 2011. [Sites Natura 2000 : 1 : Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ; 2 : Baie de Seine occidentale ; 3 : Baie de Seine orientale ; 4 : Estuaire de la Seine] - (Foveau A, in Leblanc N., Harmel B., Foucher E., 2011 – IFREMER-CRP MEM Basse-Normandie).

Ces évaluations des gisements naturels permettent de définir l'état du stock et d'adapter au mieux l'effort de pêche afin d'en pérenniser l'exploitation. Des périodes, horaires et quotas de pêche sont ainsi fixés annuellement par arrêté préfectoral sur proposition de commissions spécialisées du CRPMEM, réunissant professionnels, scientifiques et administrations.

Hormis les chalutiers-dragueurs alternant la pêche de poissons au chalut et la collecte de coquillages à la drague, les plus petits navires exercent en majorité des métiers qualifiés d'arts dormants (casiers, filets), ou des métiers de l'hameçon (ligne et palangre).

- **Connaissance et état des stocks en Manche est**

(Données extraites de *Biseau A., 2011. Situation en 2011 des ressources exploitées par les flottilles françaises. IFREMER RBE/2011/01*).

Dans un objectif de pérennisation de la ressource, les principaux stocks exploités pour la pêche font l'objet d'une évaluation au niveau international par le CIEM (Conseil international pour l'exploitation de la mer).

Pour chaque stock de pêche qui est suivi, deux indicateurs peuvent être estimés :

- le seuil de biomasse de reproducteurs (B) en-dessous duquel le risque de voir compromis le maintien du stock par le renouvellement des générations est très élevé (pas assez de reproducteurs pour assurer des recrutements suffisants) ; ce seuil est noté Bpa.
- le taux d'exploitation (mortalité par pêche, F) au-delà duquel le risque de faire diminuer l'abondance des reproducteurs en-dessous de Bpa est élevé ; ce seuil est noté Fpa.

Les données relatives aux stocks de géniteurs disponibles à l'échelle de la Manche Est sont présentées page suivante en figure 3.

La situation des stocks est préoccupante pour la morue, mais relativement saine pour la sole et la coquille Saint-Jacques. Les connaissances actuelles ne permettent cependant pas de la qualifier pour le merlan, le rouget ou la plie, même si des tendances peuvent apparaître. Les stratégies de pêche et les possibilités d'exploitation par les professionnels sont directement liées à cet état de santé.

## Conclusion

La Basse-Normandie compte une importante flottille de navires professionnels, qui représente plus de 10% de la flotte métropolitaine. Elle est constituée par une majorité de navires de petite taille (76% de moins de 12m) exerçant une pêche côtière au cours de marées de courte durée.

Les bateaux se caractérisent par une très forte polyvalence, qui leur permet d'exercer plusieurs métiers différents au cours d'une même année. On y distingue les navires de plus grande taille dédiés à la pêche au chalut ou à la drague, les navires pratiquant des arts dormants tels que les casiers et les filets, et ceux orientés vers la pêche à la ligne ou aux palangres.

Une forte diminution du nombre d'unités de pêche et de marins embarqués a pu être constatée ces dernières années et est à mettre en parallèle avec l'amélioration des techniques et des capacités des navires, de plus en plus performants, et avec l'évolution de la ressource.



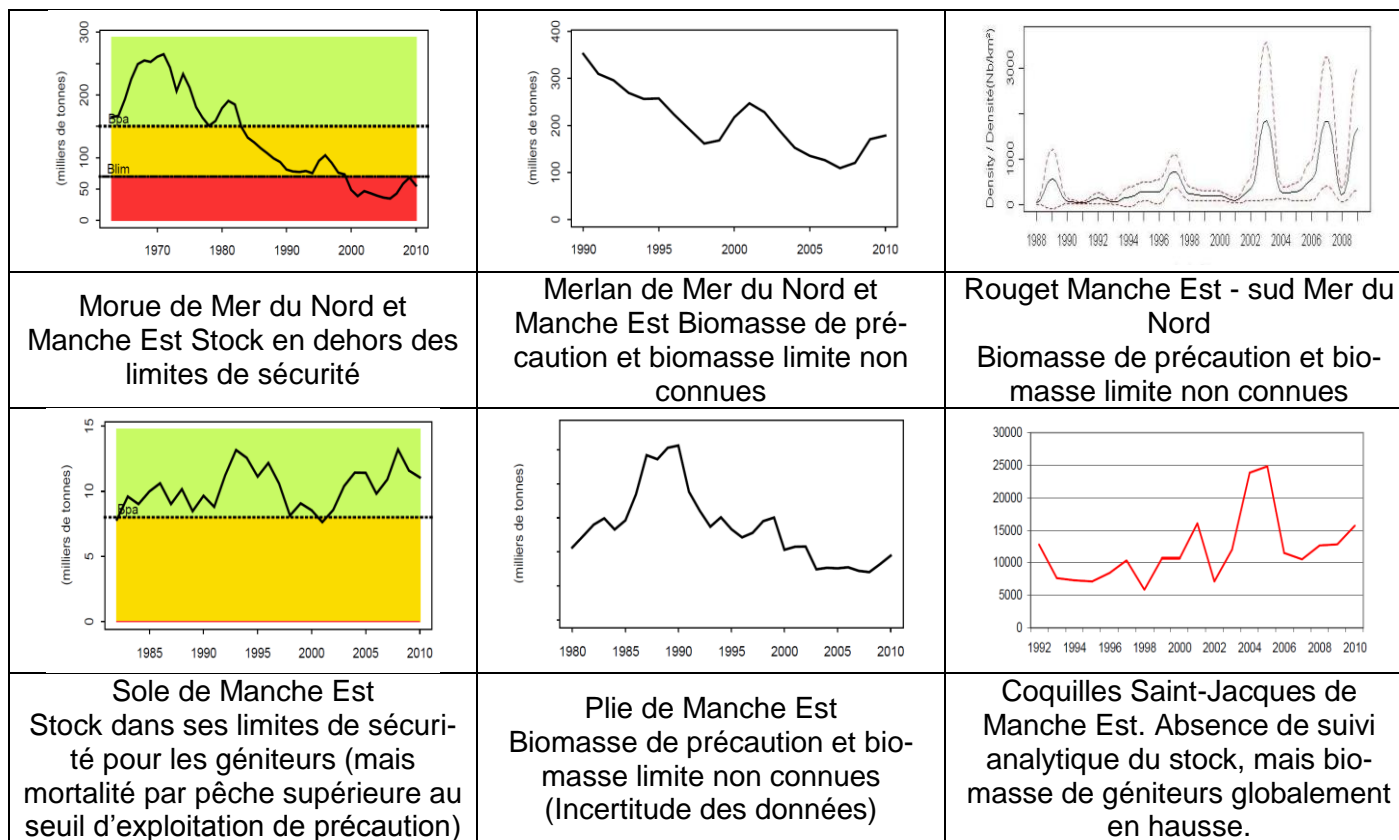


Figure 3 - Situation des stocks de géniteurs : B : biomasse de reproducteur/ BPA : biomasse de précaution / Blim : biomasse limite

## Réglementation et gestion de la ressource sur le site

Les réglementations européennes, nationales ou locales, qui encadrent les pratiques de pêche sont très nombreuses. Il est de ce fait impossible de toutes les considérer ici. C'est pourquoi seules les réglementations jouant un rôle important à l'échelle du site Natura 2000 et permettant d'organiser les pratiques et de comprendre leur répartition spatio-temporelle, sont évoquées ici.

La pratique de certains métiers est soumise, sur les côtes bas-normandes, à la détention de licences de pêche délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM). Dans un objectif de préservation de la ressource, chaque licence fait l'objet de conditions d'attributions et d'exploitations spécifiques : elles permettent d'adapter l'effort de pêche, de gérer la répartition des différentes pratiques et d'assurer la viabilité de l'activité en fixant les périodes d'ouvertures, taille des engins, quotas... Les licences nécessaires pour pouvoir pêcher en Baie de Seine occidentale sont les suivantes : coquilles Saint-Jacques (gisement classé « Baie de Seine »), moules, crustacés, filet, bulot, et

seiche Manche-Est. Les conditions d'exploitation sont fixées annuellement par la Direction interrégionale de la mer Manche est/Mer du Nord (DIRM) sur proposition des professionnels lors de commissions spécialisées organisées par le CRPMEM. Les conditions d'exploitation en vigueur pour la saison 2011-2012 sont données à titre indicatif (*cf.* tableau III).

## Tableau III - Synthèse des conditions d'exploitations 2011-2012 fixées par les licences de pêche

Licence	Zone	Contingent	Licences attribuées	Engins autorisés	Quota/jour	Jours/ semaine	Dates d'ouverture	Campagne d'évaluation de la ressource
Coquilles Saint-Jacques	Gisement classé "Baie de Seine"	150 (BN) ; 54 (HN) ; 10 (NPDC-P) *	114 (BN) ; 54 (HN) ; 10 (NPDC-P)*	16 dragues anglaises de 0,80 m de large	1000 kg (-10m); 1500 kg (10-15m); 1800 kg (+15m)	4	28 novembre 2011 – 15 mars 2012	COMOR (IFREMER)
Moules	Gisement de Réville	65	65	1 drague à moules	<i>Du 13/06 au 1/07 :</i> 360kg/Homme (1,8T /navire) <i>A partir du 4/07 :</i> 480kg/ Homme (2,4 T /navire)	5	13 juin 2011 – 30 décembre 2011	Prospection (CRPMEM / IFREMER)
Crustacés Manche-Est **	A l'Est du Cap de la Hague	72	72	Filets ; 200 Casiers/Homme(1000/n avire) : classique ou piège avec trappe d'échappement)	/	/	Limitation bouquet : 1 <sup>er</sup> août 2011 – 28 février 2012	/
Filet Manche-Est	A l'Est du Cap de la Hague	95 (BN) ; 6 (HN)*	89 (BN) ; 6 (HN)*	Filets (trémail et droit).Longueur selon la taille du navire	/	/	Toute l'année	/
Bulot Manche-est	A l'Est du Cap de la Hague	50	50	400 casiers /navire	800 kg par jour par navire	5	Toute l'année (sauf du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre devant Saint-Vaast)	
Seiche Manche-Est (au casier)	A l'Est du Cap de la Hague	/	64	Filets ; 300 casiers /Homme (500 pour 2)	/	/	Toute l'année (surtout d'avril à juin)	/

\* BN=Basse-Normandie ; HN=Haute-Normandie ; NPDC-P : Nord Pas de Calais – Picardie \*\* License crustacés pour : tourteau, araignée, homard, crabe vert, étrille, bouquet

**Le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990** modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion, interdit les pratiques de chalutage dans la bande côtière des 3 milles nautiques (l'utilisation de dragues n'est pas soumise à cette interdiction). Celles-ci sont autorisées par dérogation en Basse-Normandie, à travers **l'arrêté n° 58/2007**, réglementant l'usage des filets remorqués à moins de trois milles de la laisse de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche (cf. carte 3). Seuls les navires bénéficiant d'une autorisation administrative délivrée annuellement par la DIRM sont autorisés à chaluter entre la côte et la limite des 3 milles, selon les conditions définies par l'arrêté (cf. tableau IV.). L'usage du chalut à perche y reste cependant systématiquement interdit. La pratique du chalutage pélagique « en bœufs » (chalut mis en œuvre par deux navires) est également interdite au sud d'une ligne reliant la Pointe de Barfleur au Cap d'Antifer (arrêté n°52 du 28 septembre 1979) et ne peut donc être pratiquée sur le site.

Une **zone de cohabitation** entre arts traînants et dormants est instituée autour des îles Saint-Marcouf par ce même arrêté 58/2007. Les différents métiers de pêche ne peuvent y être pratiqués que lors des jours d'autorisation fixés annuel-

lement par la DIRM sur proposition du CRPME. Les périodes de vives eaux (coefficient moyen de marée de 75) sont classiquement destinées aux arts traînants (chalut), et celles de mortes eaux aux arts dormants (casier, filet, ligne, palangre).

A noter : les navires étrangers bénéficiant de droits historiques dans les eaux sous juridiction française (zone côtière des 12 milles nautiques) sont autorisés à travailler jusqu'à une distance de 6 milles des côtes françaises ; une portion du site Natura 2000 est ainsi concernée (cf. carte 3). Les navires belges peuvent y pêcher des espèces démersales<sup>2</sup> (au chalut à perche essentiellement) et des coquilles Saint-Jacques et les hollandais toutes les espèces sans restriction particulière. Les données de fréquentation disponibles sont peu nombreuses ; la mise à disposition prochaine d'une fiche produite par le SIH pour chaque site Natura 2000 devrait apporter des précisions à ce sujet.

<sup>2</sup> Les espèces qualifiées de démersales sont celles vivant à proximité immédiate des fonds marins.

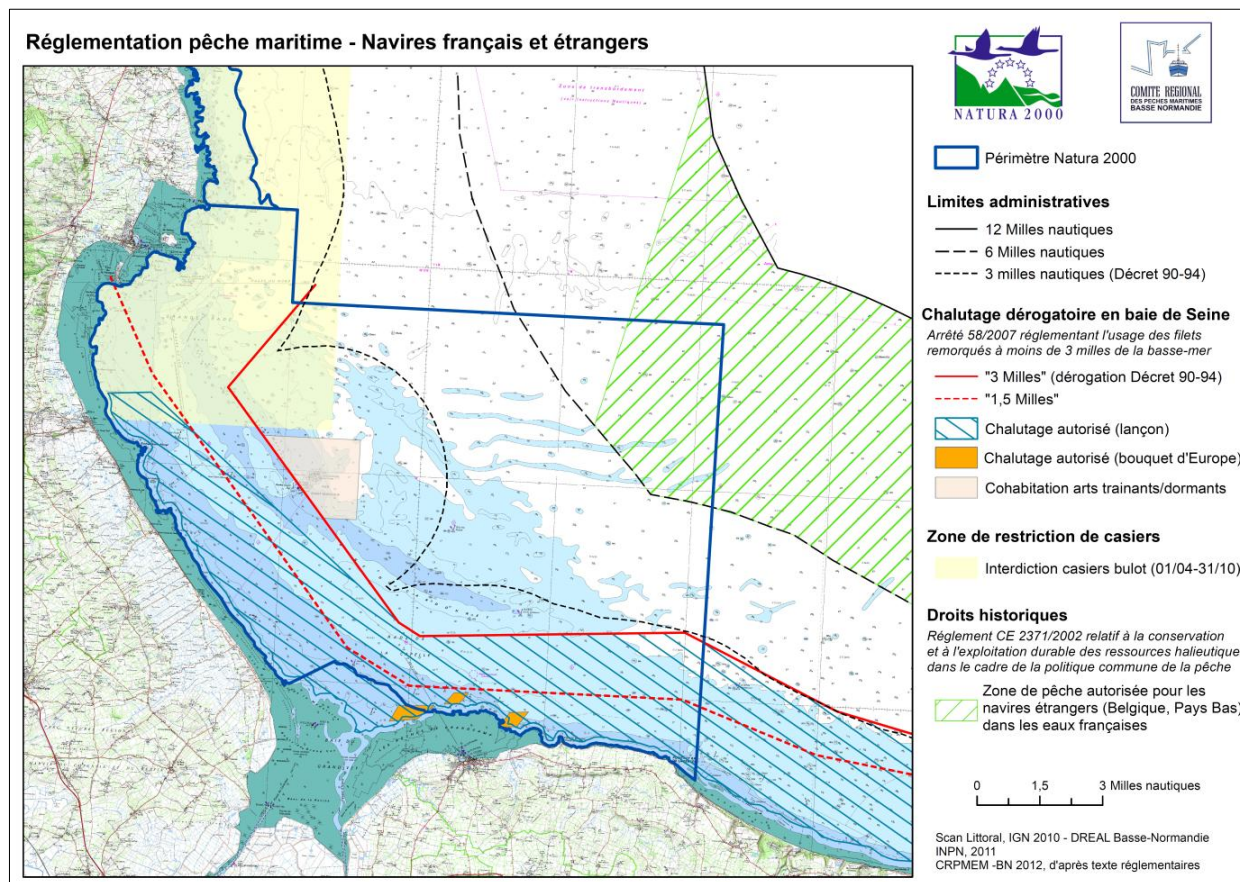
**Tableau IV- Synthèse des conditions de chalutage dans la bande côtière des 3 milles (d'après l'arrêté 58/2007)**

Espèce	Zone autorisée (distance laisse de Basse Mer)	Navire		Engin		Période	
		Taille	Puissance	Maillage	Conditions	Dates	Horaires
Lançon	300 mètres-3 milles	/	/	<16 mm	Poids des captures ≥95% du poids total	Toute l'année	/
Maquereau	1,5-3milles (variation du 15 avril au 15 juin aux abords de Saint-Vaast-la-Hougue)	LHT* <14m	<250 kW	32-54 mm (grande ouverture verticale)	Poids des captures ≥80% du poids total	1er avril-31 octobre	Entre le lever et le coucher du soleil
		ou navires de 14 à 16m listés en annexe de l'arrêté 58/2007 (antériorité)					
Seiche	1,5-3milles (variation du 15 avril au 15 juin aux abords de Saint-Vaast la Hougue)	LHT <16,50m	/	≥ 80 mm	Poids des captures ≥80% du poids total	15 avril-15 juin	/
		ou navires >16,50m listés en annexe de l'arrêté 58/2007					
Toutes espèces (dont la sole)	1,5-3milles (variation du 15 avril au 15 juin aux abords de Saint-Vaast-la-Hougue)	LHT <14m	<250 kW	≥ 80 mm	Respect des pourcentages d'espèces (règlement CE 850/98) pour ce maillage	16 juin-15 novembre	/
		Navires listés en annexe de l'arrêté 58/2007					
Bouquet d'Europe	3 quadrilatères devant Grandcamp-Maisy	LHT <10m	<147,2 kW (200 CV)	24-28 mm	Chalut muni d'une grille de tri ou dispositif à bord Pourcentage de crevettes ≥ 60%	1er août-28 février	/
		ou navires armés en Conchyliculture petite pêche avec antériorité					

\* LHT: longueur hors-tout

### Conclusion

Plusieurs niveaux de réglementation existent, de l'échelle européenne au niveau local, pour encadrer et gérer durablement les activités de pêche professionnelle. Un système de licences et de délibérations professionnelles permet de limiter le nombre de navires et de définir les conditions d'exploitation, en les adaptant au mieux à la disponibilité de la ressource : dates d'ouverture, quotas, zones autorisées... Les gisements coquilliers, dont l'abondance est particulièrement variable, font l'objet d'évaluations scientifiques annuelles afin d'estimer la biomasse disponible et les possibilités d'exploitation pour la saison de pêche. Alors que les pratiques de chalutage sont habituellement interdites dans la bande côtière des 3 milles, certains navires bénéficient d'une dérogation pour y exercer leur activité, confortant la pratique d'une pêche très côtière au sein du site Natura 2000.



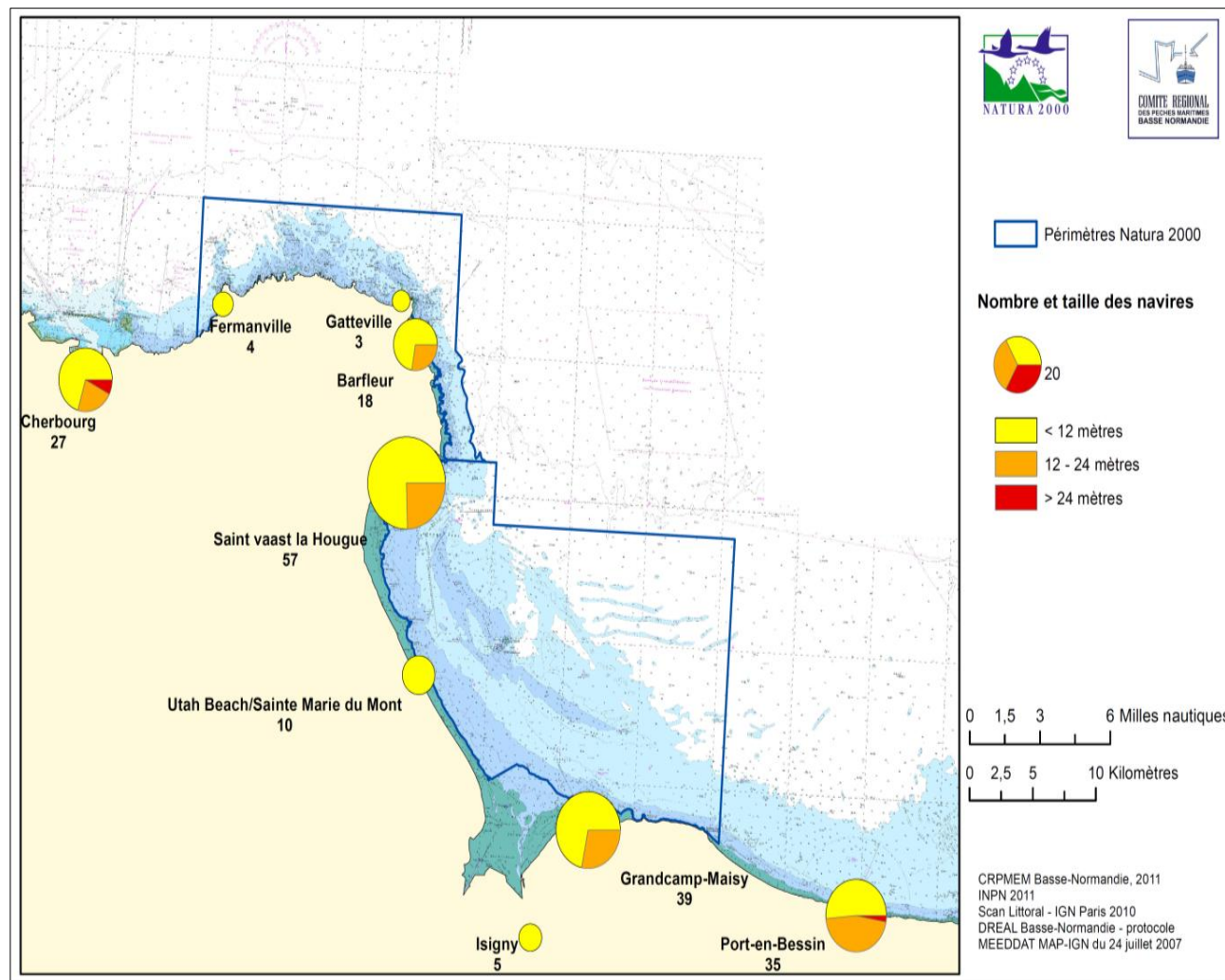
Carte 3 - Synthèse des principales réglementations de pêche maritime

## Activité sur les sites « baie de Seine occidentale »

- Ports d'exploitation

Le secteur de la « Baie de Seine occidentale » est essentiellement exploité par des navires de pêche issus des ports les plus proches, à savoir : Barfleurl, Saint-Vaast-la-Hougue, Grandcamp-Maisy, Port-en-Bessin-Huppain, auxquels s'ajoutent Utah Beach et Sainte-Marie du Mont. Les embarcations sont majoritairement de taille inférieure à 12 m et sont de ce fait limitées dans leurs capacités d'éloignement à la côte (cf. carte 4). Ainsi, l'essentiel des navires pratique une petite pêche côtière, au cours de marées d'une durée inférieure à 24h et à proximité de leur port d'attache.

A l'image de la flottille de Basse-Normandie, les bateaux exploitant le site sont très polyvalents et exercent fréquemment plusieurs métiers différents. Les secteurs de pêche et les stratégies mises en œuvre pour l'exploitation optimale des différentes espèces sont de ce fait très variables et doivent s'adapter aux conditions du milieu, à la nature des fonds et à la disponibilité de la ressource.



Carte 4 - Répartition des flottilles par port (2011)

Plus d'une douzaine de métiers de pêche sont ainsi pratiqués sur le site, avec chacun ses propres engins et techniques d'exploitations. Pour appréhender au mieux cette diversité et comprendre la spécificité des pratiques, un travail de terrain s'est avéré nécessaire, qui s'est basé sur des enquêtes auprès des professionnels concernés. La méthode mise en œuvre et les résultats obtenus sont présentés ci-après.

*Cas particulier des bateaux d'autres régions : certains navires des régions voisines, qui bénéficient de licences pour ce secteur, sont susceptibles de venir y travailler. C'est le cas des navires de Haute-Normandie et du Nord Pas de Calais titulaires de licences coquilles Saint-Jacques « Baie de Seine », qui peuvent venir au large de Grandcamp-Maisy en cas de fortes abondances de coquillages (en début de saison). Les fileyeurs hauts-normands titulaires de la licence Filet Manche-Est travaillent aussi occasionnellement dans cette zone. Enfin, une licence crustacés existe au niveau national (obligatoire pour les espèces dont la pêche est soumise à la détention d'un permis de pêche spécial), qui a valeur de PPS3 et permet à tout navire titulaire de pêcher les crustacés au casier (et les tourteaux et araignées seuls au filet). A ce titre, un navire breton et quelques hauts-normands, non titulaires d'une licence Manche Est, exploitent l'Ouest de la Baie de Seine une partie de l'année.*

<sup>3</sup> La détention d'un PPS (permis de pêche spécial) est nécessaire à tout navire de plus de 10 mètres pêchant à l'aide d'un engin réglementé au niveau communautaire (chalut de fond, chalut à perche, filets et palangre pour la zone Manche-Est)

- **Méthodologie de collecte de données**

La description plus fine des activités de pêche professionnelle est issue d'un travail d'enquêtes directes de terrain auprès des professionnels travaillant sur la zone. Bien qu'elle demande un investissement humain et temporel important, cette méthode s'avère nécessaire pour une connaissance approfondie des métiers exercés à l'échelle du site. En plus de permettre la collecte de données quantitatives et qualitatives, elle contribue également à nouer le dialogue avec les acteurs concernés et à initier la concertation directement sur le terrain.<sup>4</sup>

En raison du nombre conséquent de navires travaillant sur le site, la rencontre de l'ensemble des patrons de pêche n'est pas réalisable, faute de temps et de moyens humains. Par ailleurs, une sollicitation de l'ensemble des professionnels ne s'avère pas nécessaire, les pratiques de pêche pour des navires de mêmes catégories et exerçant les mêmes métiers étant relativement homogènes. En se basant sur ce constat, un échantillonnage représentatif de navires a été réalisé à partir de l'identification préalable des patrons de pêche travaillant sur le site, en

<sup>4</sup> La méthode mise en œuvre s'inspire des travaux qui ont été menés sur d'autres sites Natura 2000 en mer, à savoir « Roches de Penmarc'h », « Plateau du Four » et « Plateau de Rochebonne ».

fonction de leur port d'origine et des métiers de pêche exercés.

- **Identification des navires travaillant sur le site**

La localisation côtière du site Baie de Seine occidentale en fait un secteur exploité par la quasi-totalité des navires de pêche des ports avoisinants. Les bateaux susceptibles d'y travailler ont été préalablement identifiés, à l'aide des données du Comité régional des pêches maritimes et des connaissances empiriques de ses permanents. Des vérifications par prises de contact avec les patrons de pêche ont parfois été nécessaires et les différentes rencontres de terrain ont permis d'affiner cette liste.

Ce sont ainsi plus de 150 navires qui ont été identifiés comme travaillant régulièrement sur le site, auxquels s'ajoutent ceux qui ne viennent qu'occasionnellement exploiter la zone (navires originaires d'autres quartiers maritimes ou navires étrangers). Il n'est donc pas possible de déterminer un nombre fixe de bateaux travaillant sur le site, d'autant que celui-ci est susceptible d'évoluer fréquemment, en fonction de la disponibilité de la ressource, des conditions météorologiques, ou simplement des choix personnels des patrons de pêche.





Illustration 3 –Port de Saint-Vaast-la-Hougue, crédit CRPMN

## Enquêtes de terrain

Afin de collecter des données avec une précision suffisante pour répondre aux besoins de connaissance des usages et une mise en œuvre de la démarche Natura 2000, 37 pêcheurs professionnels travaillant sur le site « Baie de Seine occidentale » ont été rencontrés (cf. tableau V). La grille d'enquête semi-directive et la carte marine associée (cf. annexe 1) ont permis de recueillir des données d'ordre qualitatif (zones de pêche, espèces cibles, engins, évolution annuelle des pratiques...) et quantitatif (nombre de jours de mer, effort de pêche, pourcentage de dépendance économique vis-à-vis du périmètre,...). Les discussions ont, par ailleurs, été l'occasion d'aborder les aspects liés à l'observation du milieu marin et aux problématiques environnementales.

Les questions ont essentiellement porté sur **l'année 2011 ou la saison de pêche 2011-2012** qui ont servi de base de travail pour identifier les secteurs de pêche et estimer l'effort déployé dans chaque zone. Cependant, pour certaines pratiques relativement stables d'une année à l'autre (pour un même navire et un même métier), des généralisations et des comparaisons interannuelles ont été réalisées.

Les différentes informations issues des enquêtes ont été agrégées pour en assurer l'anonymat et les données cartographiques intégrées dans un Sys-

tème d'Information Géographique (SIG). Des analyses d'effort de pêche ont été réalisées à partir d'un traitement par maille des données, selon un découpage de grille d'une minute de longitude par une minute de latitude, pour un rendu adapté à la précision de la collecte de données et aux besoins en termes de gestion. Les « **fiches métier** » ci-dessous, préalablement présentées à la profession au cours de réunions spécifiques, synthétisent l'ensemble de ces informations.

A noter : le site « Baie de Seine occidentale » a été retenu comme site pilote, dans le cadre d'une étude menée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) entre 2010 et 2012 pour l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime. Le format de la maille retenue pour les analyses cartographiques d'effort de pêche se base sur celle utilisée dans le cadre de cette étude du MNHN.



Illustration 4 - Casiers à homards – (G. Parrad- CRPMEM-BN)

**Tableau V- Répartition des navires enquêtés par métier et par port (Certains navires ont été enquêtés pour plusieurs métiers différents)**

Métiers	Cherbourg- Octeville	Barfleur	Saint-Vaast-la- Hougue	Ste Marie du Mont/ Utah Beach	Grandcamp- Maisy / Isigny- sur-Mer	Port-en- Bessin- Huppain
Drague à moules	1	2	4	2	3	
Drague à coquilles Saint- Jacques	1	2	5		5	1
Chalut à perche			5			
Chalut à lançon			2		1	1
Chalut de fond à panneaux		2	5		5	3
Chalut pélagique	1	2				
Filet			6	2	3	2
Casiers	crustacés		1	1	3	
	bulot		3	2	2	2
	seiche		1	2	3	
Palangre	1		2	2		
Ligne			2			1
<b>Nombre de navires par port</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Nombre total de navires</b>	<b>37</b>					

- **Résultats des enquêtes**

Les données relatives aux pratiques de pêche en Baie de Seine occidentale, collectées par le biais d'enquêtes sont présentées ci-dessous.

### **Précautions de lecture des « fiches métiers »**

- Pour des raisons d'harmonisation et de cohérence, les données relatives aux pratiques de pêche ont été collectées pour les sites Natura 2000 adjacents « Baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la Pointe de Saire ». Hormis les commentaires associés, les informations (nombre de navires, périodes, localisation des pratiques...) **se rapportent donc à ces deux sites.**

- Les données concernent uniquement les informations relatives aux navires enquêtés mais n'ont pas été extrapolées à l'ensemble des bateaux pratiquant ce métier de pêche sur le site. De la même façon, les enquêtes n'ont porté que sur le périmètre Natura 2000 et non sur les zones alentours, pour lesquelles l'effort de pêche est alors sous-estimé.

- Il a été choisi de regrouper d'une part le chalut pélagique et le chalut à maquereau (semi-pélagique, avec très peu de contacts avec le fond), et d'autre part l'ensemble des casiers : casiers à gros crustacés, à bouquet, à bulot, à seiche. La catégorie « chalut de fond à panneaux » regroupe

également différents engins mis en œuvre pour diverses espèces, mais dont les caractéristiques et conséquences sur les fonds marins sont proches.

### **Présentation des principaux éléments de la fiche**

**Nombre de navires :** estimation du nombre total de navires exerçant ce métier sur le site

**Enquêtes :** nombre de navires rencontrés et effort d'échantillonnage

**Calendrier :** nombre de navires enquêtés exerçant ce métier chaque mois de l'année

#### **Dépendance :**

- Dépendance des navires : part du temps passé sur le site pour le métier considéré (moyenne des navires)

- Importance du site pour le métier : intensité de la pratique sur la zone (appréciation qualitative au regard du nombre de navires concernés et en comparaison avec l'ensemble des autres métiers)

**Réglementation :** rappel des principales réglementations spécifiques au métier considéré

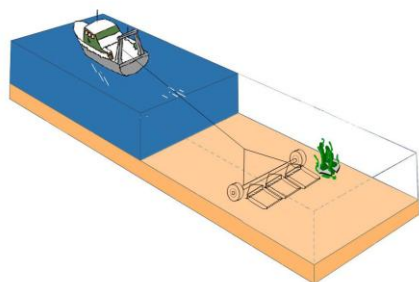
**Pratiques sur le site :** description de l'activité, de l'engin utilisé et des particularités du métier sur ce secteur

**Zones et efforts de pêche :** explications complémentaires à la carte de répartition des activités, précisant les secteurs les plus exploités et les variations possibles des efforts de pêche (en fonction de la période de l'année ou de l'abondance de la ressource)

**Carte de répartition de la pratique sur le site :** les efforts de pêche présentés sont directement issus des réponses apportées par les professionnels au cours des enquêtes. Le cumul des zones qui ont été dessinées et des efforts de pêche annuels associés à chaque secteur pour chaque métier de pêche permet d'aboutir à une représentation des zones les plus utilisées. La valeur d'effort de pêche associé à chaque maille (échelle de valeur différant d'une carte à l'autre) découle d'un calcul de répartition de l'effort de pêche sur l'ensemble du secteur exploité par chaque patron de pêche, cumulé pour tous les navires enquêtés (mais non extrapolé à la flottille entière).

- La fiche constitue une entité : la carte et les commentaires ne peuvent de ce fait être dissociés.

# Métier : drague à moules



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

Nombre de navires : 65  
 Enquêtes : 12 (18,5%)  
 Tailles de navires : de 7 à 16 m  
 Hommes à bord : 1 à 6  
 Espèces ciblées : moules  
 Importance sur le site : très forte  
 Dépendance des navires : très forte (95 %)

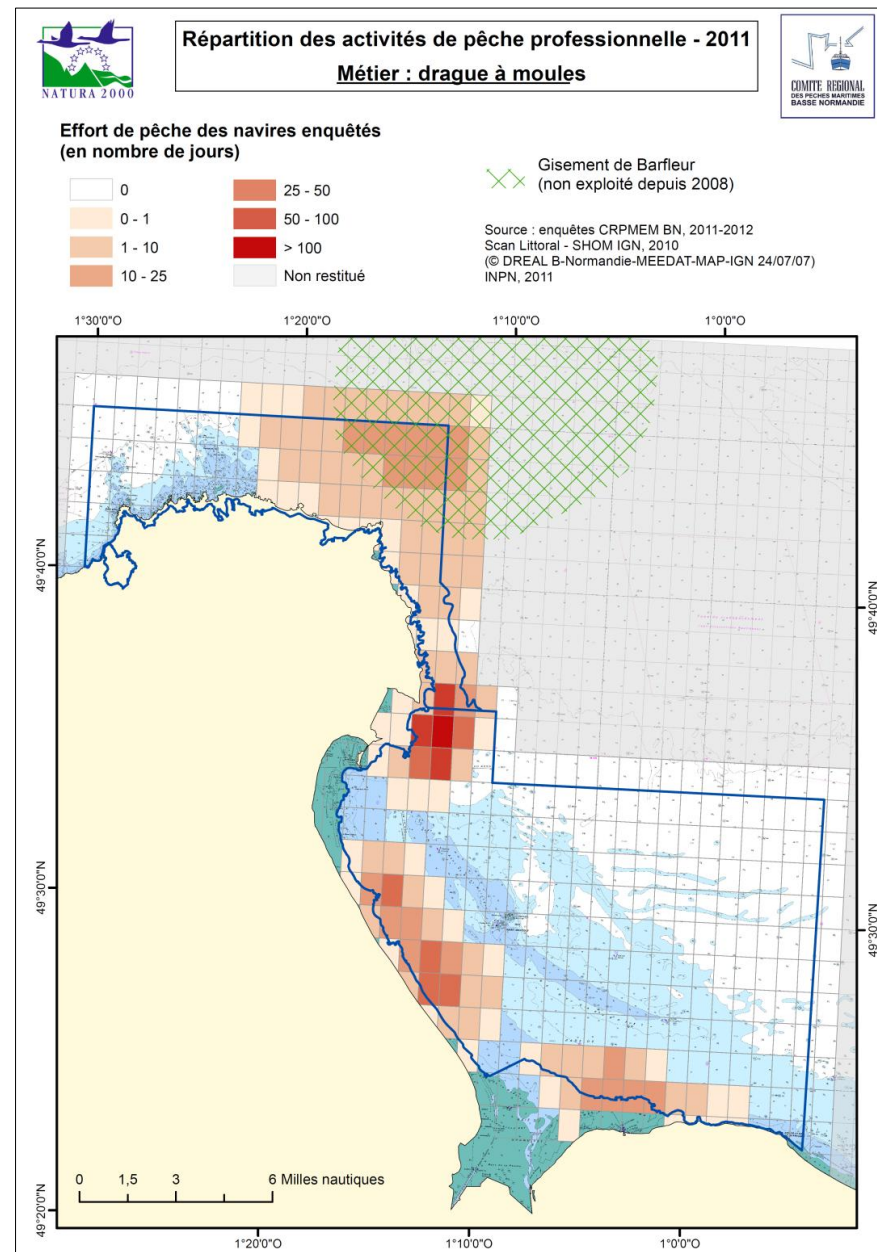
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
					12	12	12	12	9	5	

**Réglementation** : après une prospection scientifique sur les gisements, les conditions d'exploitation sont définies annuellement par arrêté préfectoral, sur propositions de la commission du CRPMEM. Pêche soumise à licence, autorisée à l'aide d'une seule drague.

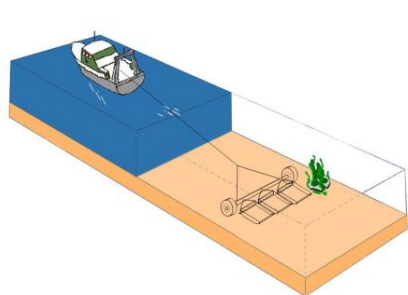
**Pratiques sur le site** : l'activité se localise exclusivement sur les gisements dits de « moule de Barfleur » pendant 6 mois de l'année. Les gisements de moules peuvent être exploités sur des fonds meubles ou dans des secteurs plus rocheux. L'engin est une drague, qui, traînée sur le fond, permet la collecte des coquillages.

**Zones et efforts de pêche** : la répartition de l'effort de pêche est intimement liée à l'abondance de la ressource de chaque gisement et aux décisions annuelles d'ouverture qui en découlent. La carte illustre ainsi la localisation des gisements mais ne peut refléter précisément l'intensité des pratiques qui est très variable.

En 2011, seul le gisement de Réville a été exploité (zone la plus foncée), d'où ce biais dans l'appréciation des efforts de pêche lors des enquêtes. En cas d'ouverture de la pêche sur le principal gisement (Barfleur, le plus au nord), l'intensité de pêche y serait nettement plus importante.



# Métier : drague à coquilles Saint-Jacques



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

## NFM

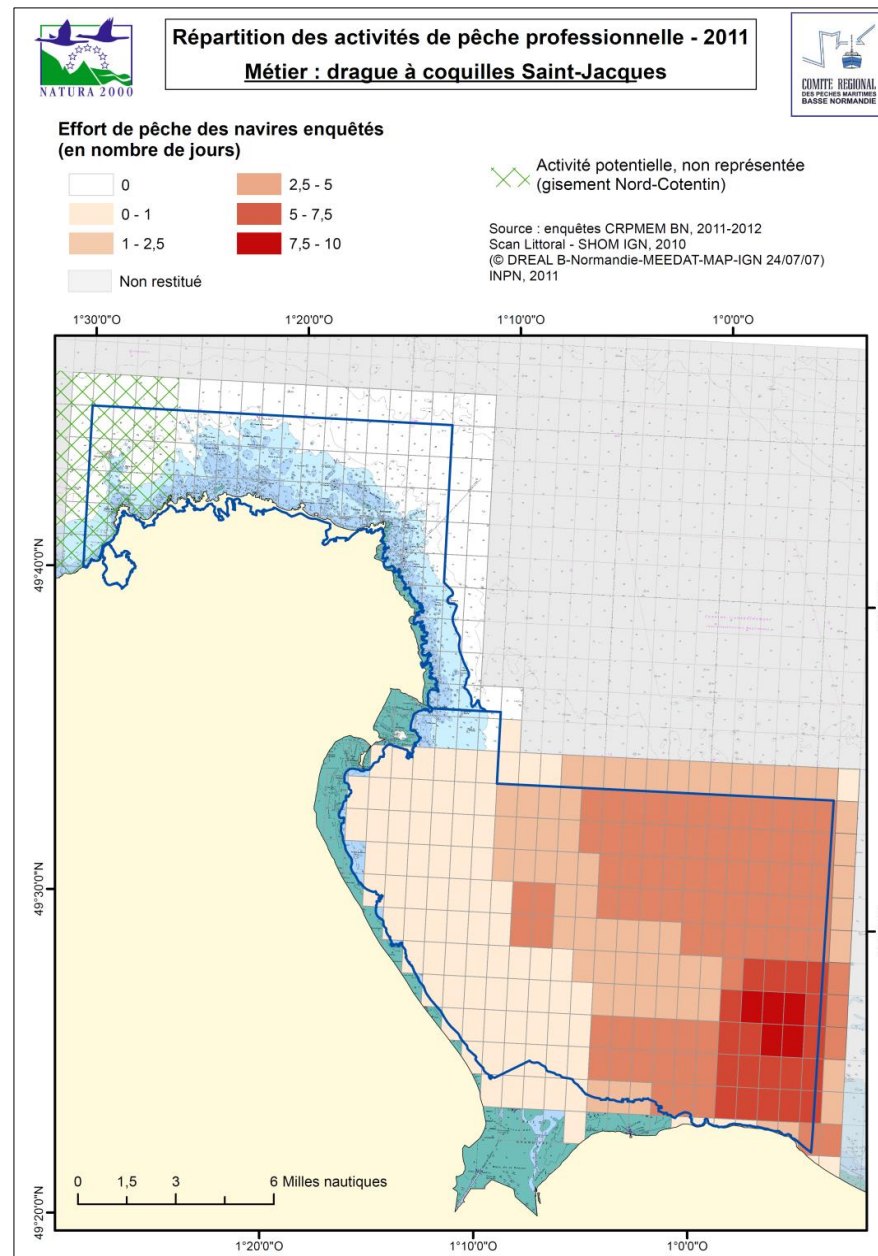
Licences « Baie de Seine » : 178  
 Nombre de navires : 150  
 Enquêtes : 17 (11,5%)  
 Tailles de navires : de 9 à 16 m  
 Hommes à bord : 2 à 6  
 Importance sur le site : modérée  
 Espèces ciblées : coquilles Saint-Jacques  
 Importance sur le site : modérée  
 Dépendance des navires : forte (60%)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
16	13	4									17

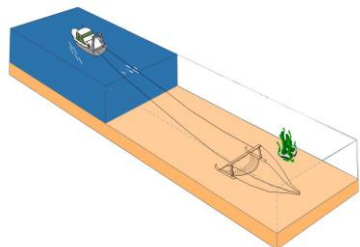
**Réglementation :** après une prospection scientifique sur le gisement (campagne COMOR/IFREMER), les conditions d'exploitation sont définies annuellement par arrêté préfectoral, sur propositions de la commission du CRPMEM. Pêche soumise à licence, autorisée pour les navires de moins de 16 mètres à l'aide de 16 dragues anglaises maximum. A noter : les conditions d'exploitation diffèrent pour le gisement Nord-Cotentin.

**Pratiques sur le site :** l'activité est très variable d'une année à l'autre selon l'abondance du gisement. Des navires de Haute-Normandie et du Nord-Pas de Calais titulaires d'une licence « Baie de Seine » peuvent également venir y travailler. Les fonds exploités sont majoritairement de type sables grossiers.

**Zones et efforts de pêche :** le nombre de navires et l'effort de pêche sont intimement liés à l'abondance de la ressource. Le secteur à coquilles inclus dans le site Natura 2000 est essentiellement travaillé à l'ouverture du gisement classé de la Baie de Seine (début décembre) et reste ensuite très important pour les plus petits navires. En 2011, la fermeture de zones en raison de la présence d'ASP (Amnesic Shellfish Poison) dans l'Est de la Baie de Seine a probablement contribué à un report de l'effort de pêche vers l'Ouest.



# Métier : chalut à perche



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

## NFM

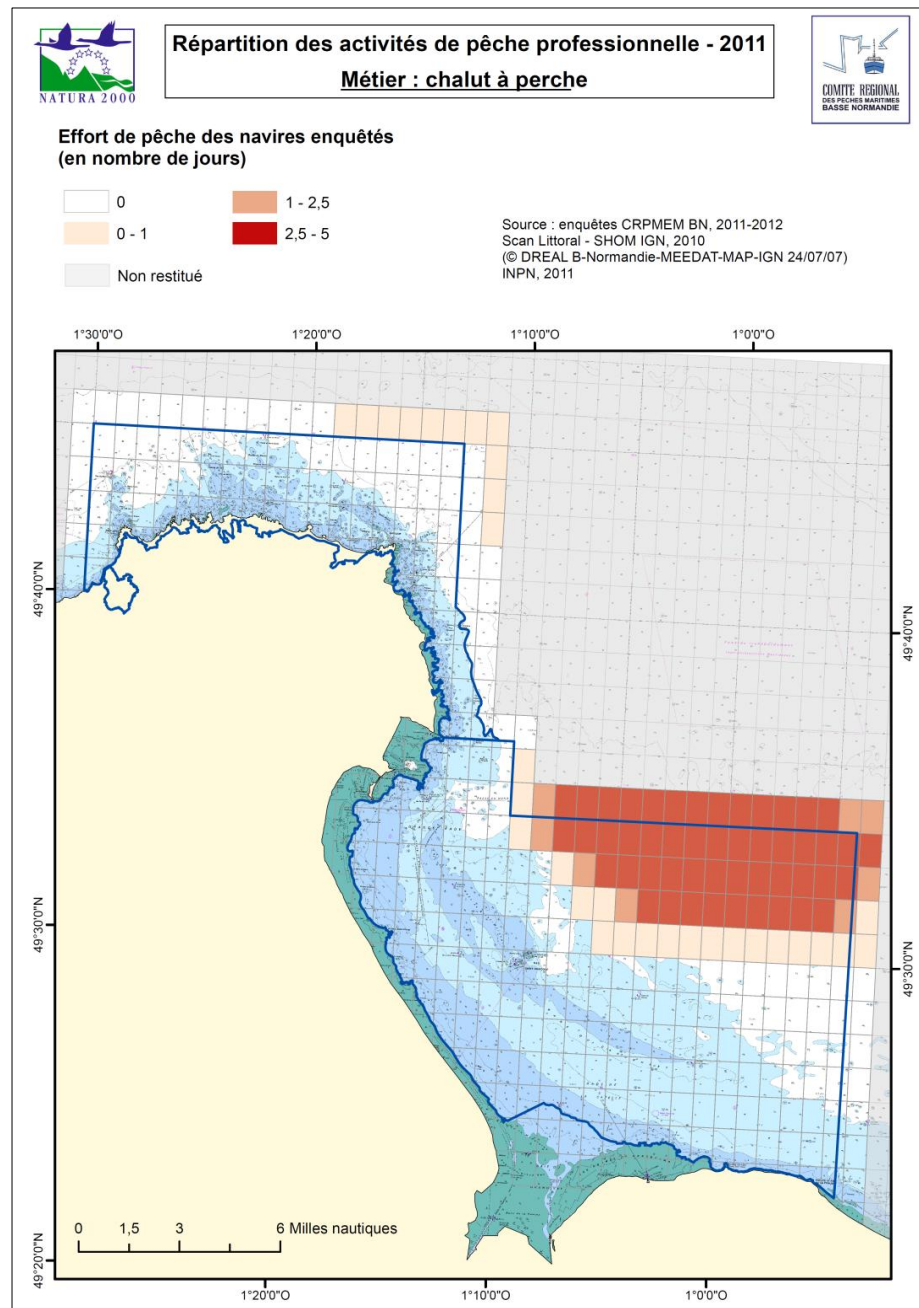
Nombre de navires : 15  
 Enquêtes : 5 (33 %)  
 Tailles de navires : de 10 à 18 m  
 Hommes à bord : 3 à 5  
 Espèces ciblées : sole, plie, turbot, roussette...  
 Importance sur le site : faible  
 Dépendance des navires : faible (30%)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	3	4	3			1	1	1	1	2	2

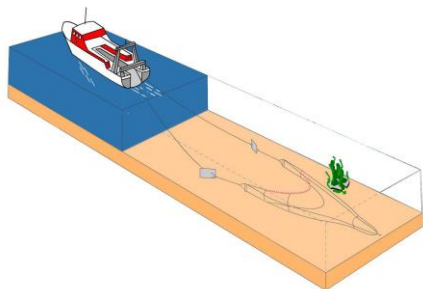
**Réglementation** : l'utilisation du chalut à perche est interdite dans la bande côtière des 3 milles nautiques à partir de la laisse de basse-mer ; l'usage du chalut à perche est interdit sur les gisements mouliers de l'Est Cotentin (Arrêté 305/2004).

**Pratiques sur le site** : destiné à la pêche des poissons plats, la perche permet de maximiser l'ouverture horizontale du chalut. Le poisson est levé à l'aide d'un système de chaînes pénétrant dans le sédiment. Ce métier est essentiellement pratiqué par des navires de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur, presque tout au long de l'année pour certains.

**Zones et efforts de pêche** : du fait de la réglementation, la zone la plus travaillée au chalut à perche se situe en réalité à l'extérieur des deux sites Natura 2000, au-delà des 3 milles. Seule la portion nord de la « Baie de Seine occidentale », qui correspond à la limite sud de la zone exploitée, est concernée par cette activité. En raison d'une zone prospectée assez large, les efforts de pêche sur le site Natura 2000 sont relativement limités.



# Métier : chalut à lançon



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

## NFM

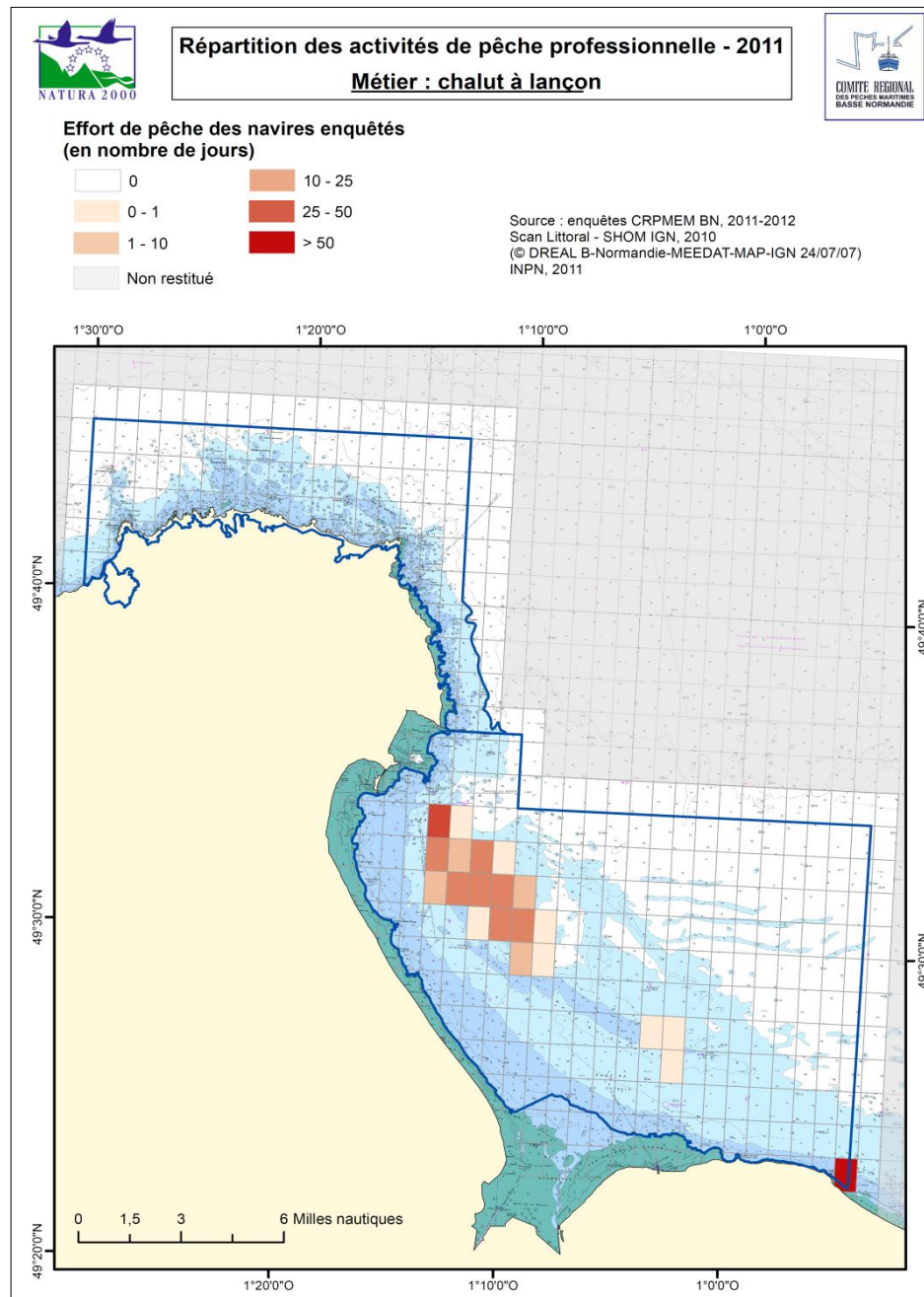
Nombre de navires : 15  
 Enquêtes : 4 (27 %)  
 Tailles de navires : de 9 à 12 m  
 Hommes à bord : 2 à 4  
 Espèces ciblées : lançon  
 Importance sur le site : forte  
 Dépendance des navires : très forte (90%)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
			2	3	3	3	3	2	2	1	

**Réglementation** : la pêche du lançon au chalut est autorisée toute l'année dans la bande côtière des 3 milles, jusqu'à 300 mètres de la laisse de basse-mer pour les navires titulaires d'une autorisation administrative délivrée par les DDTM.

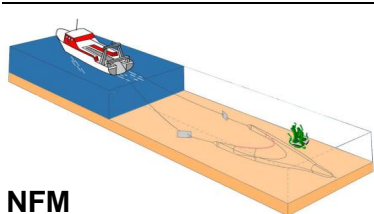
**Pratiques sur le site** : le lançon est en partie destiné à la vente pour la consommation directe, mais également recherché comme appât pour les ligneurs. Le nombre de navires exerçant ce métier est restreint et la pratique se concentre entre les mois d'avril et novembre.

**Zones et efforts de pêche** : les secteurs de pêche au lançon sont très localisés sur le site Natura 2000, sur le banc entre Saint-Vaast-la-Hougue et les îles Saint-Marcouf. La pêche est également pratiquée à proximité des épaves devant les côtes du Calvados. Les efforts de pêche associés à ces sites peuvent de ce fait être très élevés (plus de 100 jours par an), la zone revêtant une importance particulière pour cette pêche.





# Métier : chalut de fond à panneaux



NFM



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3	4	4	7	8	11	12	14	14	13	9	6

Nombre de navires : 80

Enquêtes : 16 (20%)

Tailles de navires : de 9 à 22 m

Hommes à bord : 1 à 6

Espèces ciblées : sole, bar, cabillaud, colin, seiche, maquereau, bouquet...

Importance sur le site : forte

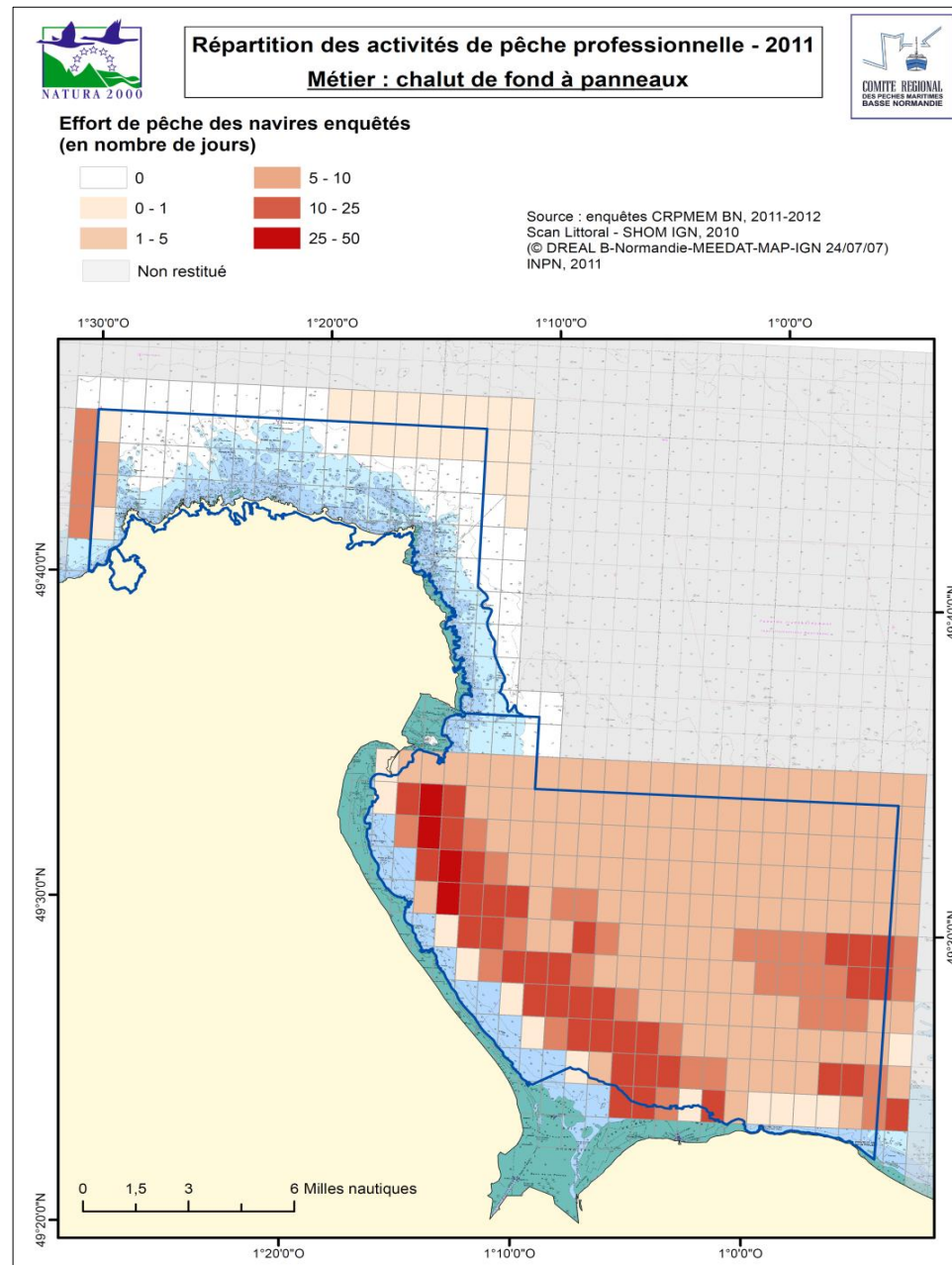
Dépendance des navires : modérée à forte (53%)

**Réglementation :** l'utilisation du chalut de fond est interdite dans la bande côtière des 3 milles, sauf pour les navires titulaires d'autorisations administratives délivrées par les DDTM. En Baie de Seine, autorisation de chaluter jusqu'à 1,5 milles de la côte (selon les conditions fixées par l'arrêté 58/2007) et pour le Nord Cotentin, autorisation selon les accords de cohabitation entre arts traînants et dormants (fixés par délibération 01/2006)<sup>6</sup>

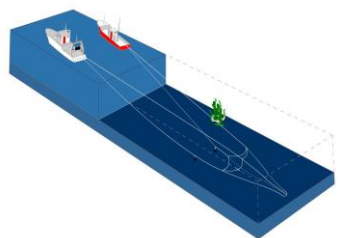
**Pratiques sur le site :** le chalutage côtier est pratiqué toute l'année par une flottille de navires polyvalents implantés dans l'ensemble des ports à proximité. La « Baie de Seine occidentale » est également travaillée plus occasionnellement par des navires hauturiers de Cherbourg-Octeville ou Port-en-Bessin-Huppain (en cas de mauvaises conditions météorologiques ou avant de partir au large).

**Zones et efforts de pêche :** l'ensemble du site est exploité de façon relativement homogène. Cependant, la bande côtière des 3 milles, dont la pêche est spécifique à ce secteur, est très travaillée, pour la pêche du maquereau, de la sole, ou de la seiche. La pêche au bouquet d'Europe est quant à elle autorisée dans 3 zones localisées devant Grandcamp-Maisy.

<sup>6</sup> Chalutiers de plus de 24 m faisant des marées au large de plusieurs jours.



# Métier : chalut pélagique et à maquereau (semi-pélagique)



Crédit : C. Michelet, bateauxdepeche.net

NFM

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	1	2	5	4	4	4	4	4	3	1	

Pélagique / maquereau

Nombre de navires : 10 / 38

Enquêtes : 3 (30 %) / 4 (11%)

Tailles de navires : de 15 à 22 m / 9 à 12 m

Hommes à bord : 5 à 6 / 3 à 4

Espèces ciblées : bar, maquereau, lieu, dorade, cabillaud...

Importance sur le site : modérée

Dépendance des navires : forte (67 %)

**Réglementation :** l'utilisation du chalut pélagique est interdite dans la bande côtière des 3 milles. Il peut être mis en œuvre par deux navires (chalutage en bœufs, interdit au sud de la ligne Barfleur-Antifer, donc absent sur le site), ou par un seul (chalut à 4 panneaux). Le chalut à maquereau est autorisé sur dérogation dans la bande côtière comprise entre 1,5 et 3 milles pour les navires titulaires d'une autorisation administrative.

**Pratiques sur le site :** le chalutage pélagique par un seul navire est une pratique assez peu répandue et ne concerne que quelques navires. L'engin utilisé est constitué de 4 panneaux permettant de maintenir le chalut dans la colonne d'eau. Le chalut à maquereau, n'ayant que peu d'interactions avec les fonds est considéré comme semi-pélagique et regroupé ici.

**Zones et efforts de pêche :** la pratique du chalut à maquereau s'exerce essentiellement dans la bande côtière des 3 milles pour les navires qui y sont autorisés. Le chalut pélagique, interdit à la côte, se pratique dans la partie du site plus au large et également en dehors du périmètre Natura 2000.



Répartition des activités de pêche professionnelle - 2011

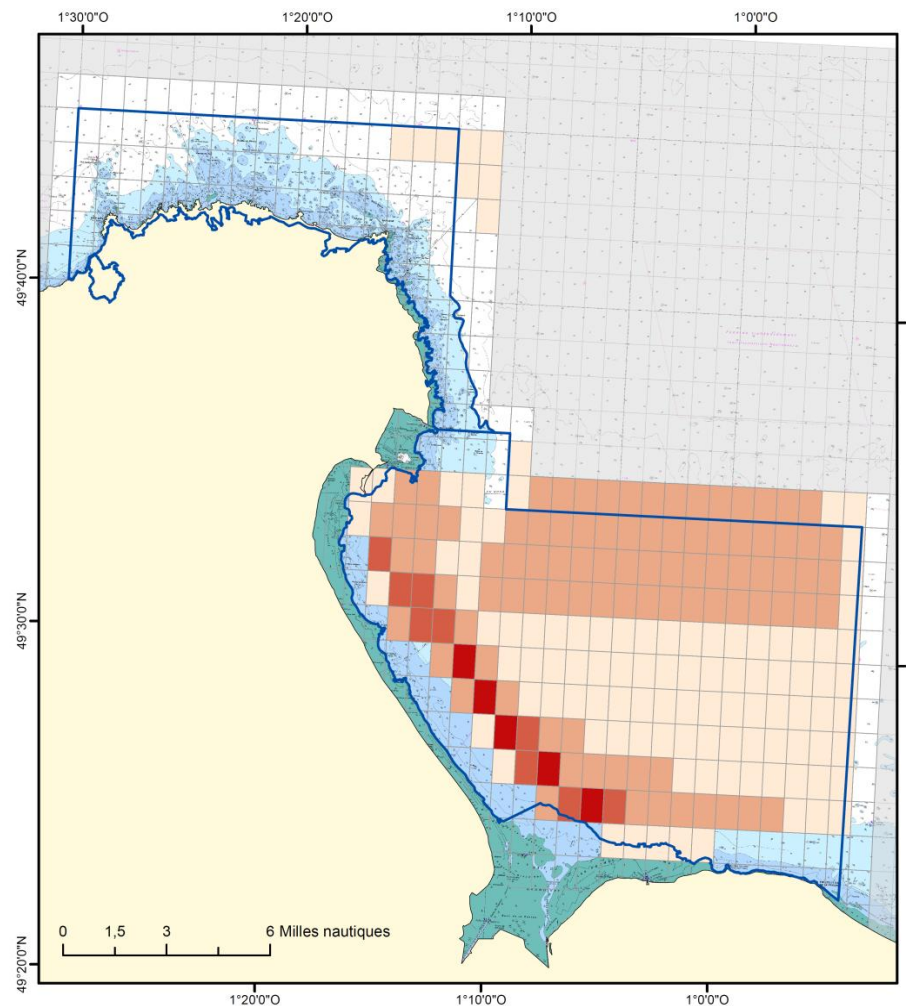
Métier : chalut pélagique et à maquereau



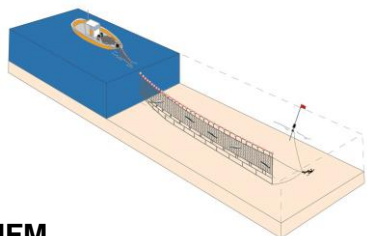
Effort de pêche des navires enquêtés  
(en nombre de jours)



Source : enquêtes CRPMEM BN, 2011-2012  
Scan Littoral - SHOM IGN, 2010  
© DREAL B-Normandie-MEEDAT-MAP-IGN 24/07/07  
INPN, 2011



# Métier : filets



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

## NFM

Nombre de navires : 57

Enquêtes : 17 (29 %)

Tailles de navires : de 6 à 19 m

Hommes à bord : 1 à 6

Espèces ciblées : bar, sole, turbot, émissole, rouget barbet, crustacés...

Importance sur le site : forte

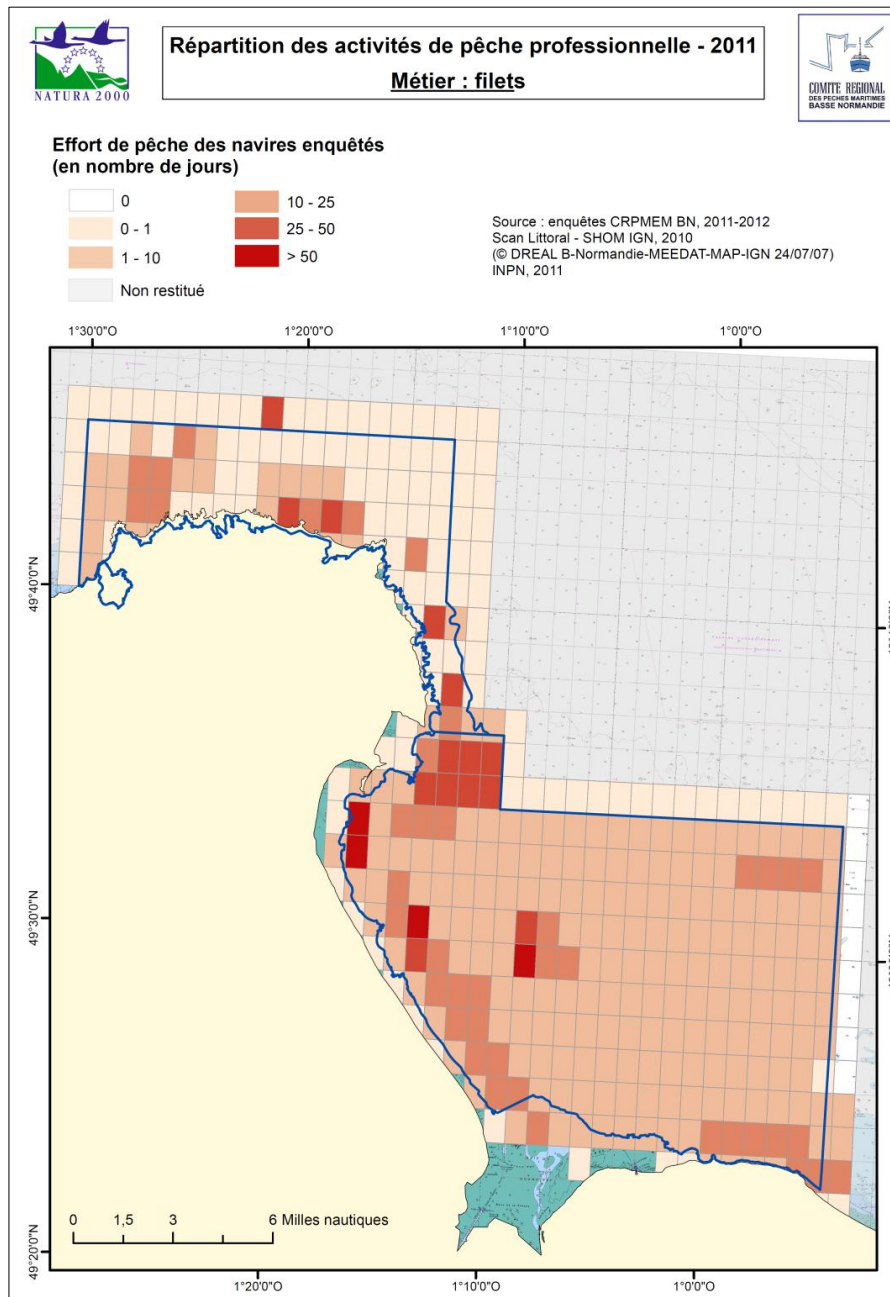
Dépendance des navires : forte à très forte (70 %)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	2	8	12	14	14	14	13	13	13	13	11

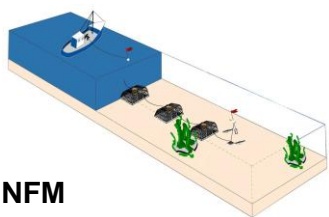
**Réglementation :** le métier du filet est soumis à la détention d'une licence de pêche délivrée par le Comité Régional des Pêches. Aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000.

**Pratiques sur le site :** les filets utilisés peuvent être de deux types : filets maillants ou droits (poissons pélagiques) et filets trémails (poissons plats essentiellement). Selon les stratégies personnelles, les filets sont posés en mer et relevés au bout d'un temps très court ou peuvent être laissés le temps d'une marée complète.

**Zones et efforts de pêche :** l'ensemble du site est exploité par les fileyeurs, avec un effort de pêche plus conséquent à la côte et autour des îles Saint-Marcouf. Excepté deux gros navires, la majorité des autres bateaux sont de petite taille et fortement dépendants vis-à-vis de ce secteur, d'où l'importance de la Baie de Seine pour ces pratiques côtières. L'activité est exercée presque toute l'année (sauf lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas aux petits navires de sortir), préférentiellement en périodes de morte-eau (coefficient de marée inférieur à 85), à raison d'environ 20 marées par mois.



# Métier : casiers (crustacés, bulot, seiche)



NFM



Crédit : G. Parrad (CRPMEM BN)

Nombre de navires : 50  
 Enquêtes : 19 (38%)  
 Tailles de navires : 6 à 12  
 Hommes à bord : 1 à 3  
 Espèces ciblées : gros crustacés, bouquet, bulot, seiche.  
 Importance sur le site : forte  
 Dépendance des navires : forte à très forte : 75 %

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Crustacés</b>	6	6	9	10	10	10	10	10	12	12	12	10
<b>Bulot</b>	6	6	9	7	6	6	7	7	7	7	9	9
Seiche			1	5	5	3						

**Réglementation** : le métier du casier est soumis à la détention d'une licence de pêche délivrée par le Comité Régional des Pêches. Aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000.

**Pratiques sur le site** : la pêche des bulots et des crustacés se pratique tout au long de l'année, contrairement à la seiche, qui n'est présente à la côte qu'au printemps (à l'état adulte), essentiellement d'avril à juin. La pêche du bouquet au casier est quant à elle très saisonnière et s'effectue à partir du mois d'août pendant la période automnale et concerne des navires de petite taille, très dépendants du site. Les caseyeurs sont en grande majorité de petites unités, fortement dépendant vis-à-vis de la zone côtière.

**Zones et efforts de pêche** : les principales zones de Baie de Seine occidentale exploitées pour la pêche des crustacés et seiches sont le platier rocheux devant Grandcamp-Maisy, la bande côtière entre Saint-Vaast-la-Hougue et la Baie des Veys, ainsi que les îles Saint-Marcouf. La zone au large de Saint-Vaast, en limite du site, est exclusivement exploitée par les bulotiers (l'intensité de l'exploitation dans ce secteur est variable selon l'abondance de la ressource et l'accès hors période de pêche à la coquille Saint-Jacques).

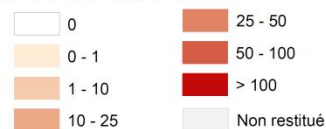


Répartition des activités de pêche professionnelle - 2011

Métier : casiers

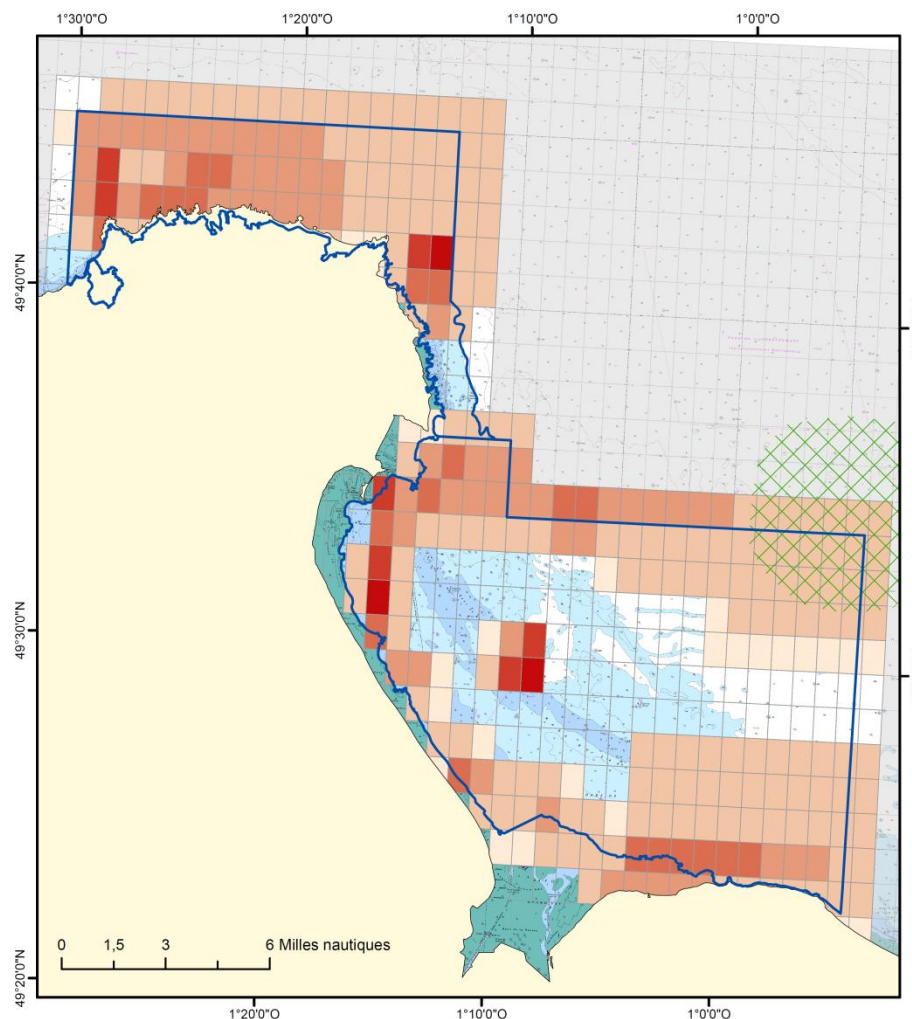


Effort de pêche des navires enquêtés  
(en nombre de jours)

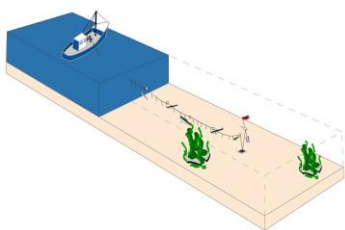


Zone à bulots sous-estimée  
(variabilité annuelle)

Source : enquêtes CRPMEM BN, 2011-2012  
 Scan Littoral - SHOM IGN, 2010  
 © DREAL B-Normandie-MEEDAT-MAP-IGN 24/07/07  
 INPN, 2011



# Métier : palangre



Crédit : G. Parrad (CRPMEB BN)

## NFM

Nombre de navires : 11

Enquêtes : 8 (72%)

Tailles de navires : de 6 à 15 m

Hommes à bord : 1 à 6

Espèces ciblées : congre, émissole, roussette, bar, raies...

Dépendance des navires : modérée (50%)

Importance sur le site : faible

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3	3	4	4	4	5	6	6	8	7	4	3

**Réglementation** : aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000. A noter : la capture de certaines espèces de requins telles que le requin hâ est interdite à la palangre.

**Pratiques sur le site** : les navires pratiquant le métier de la palangre sont de taille modeste. La palangre de fond est majoritairement utilisée, avec cependant quelques rares activités de palangre de surface.

**Zones et efforts de pêche** : la pêche à la palangre nécessite d'exploiter de larges zones marines dans l'ensemble de la Manche. Les efforts de pêche associés à un secteur donné sont donc relativement faibles. La Baie de Seine occidentale n'est que très peu concernée par une activité de palangre, qui ne revêt pas ici une importance majeure. La seule portion du site où s'exerce parfois cette activité se situe entre Saint-Vaast-la-Hougue et la Pointe de Saire plus au nord.



Répartition des activités de pêche professionnelle - 2011

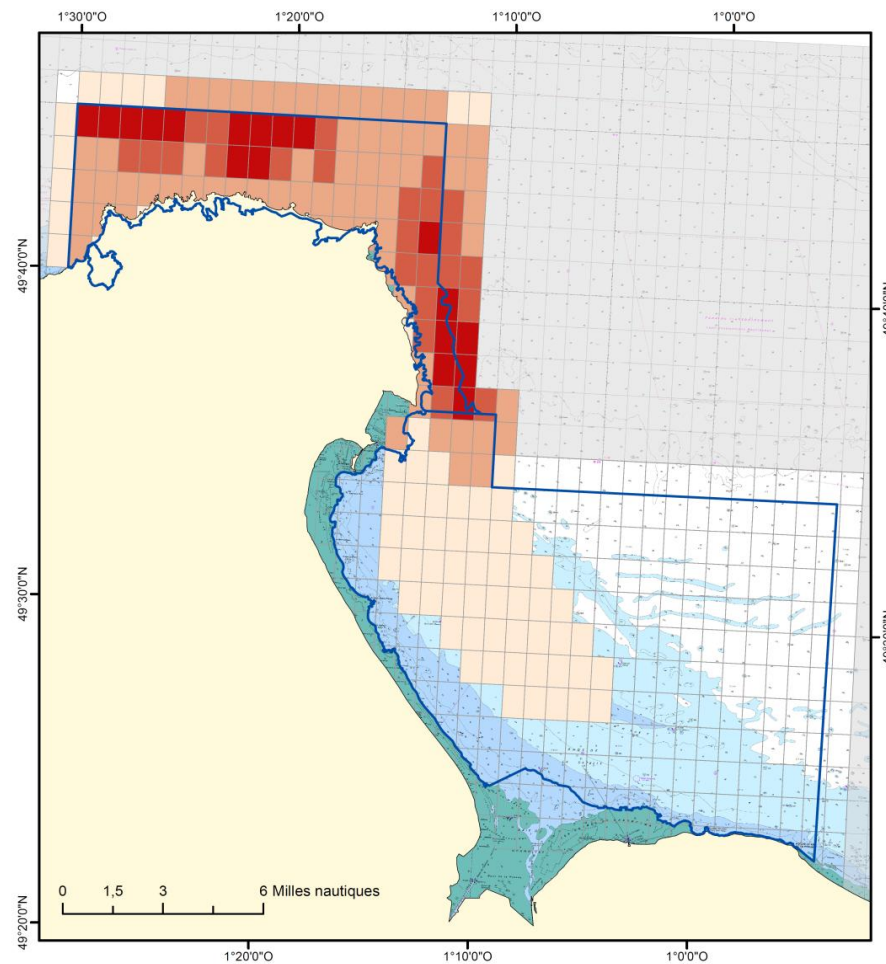
Métier : palangre



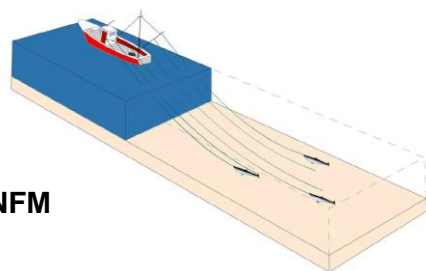
Effort de pêche des navires enquêtés  
(en nombre de jours)



Source : enquêtes CRPMEB BN, 2011-2012  
Scan Littoral - SHOM IGN, 2010  
(© DREAL B-Normandie-MEEDAT-MAP-IGN 24/07/07)  
INPN, 2011



# Métier : ligne



NFM



Crédit : N. Hamon (CRPMEM BN)

Nombre de navires : 29  
 Enquêtes : 6 (21 %)  
 Tailles de navires : de 6 à 10 m  
 Hommes à bord : 1 à 2  
 Espèces ciblées : bar, lieu, colin, maquereau, cabillaud...  
 Importance sur le site : forte  
 Dépendance des navires : forte à très forte (7%)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	2	2	3	5	5	5	4	4	4	3	3

**Réglementation** : aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000.

**Pratiques sur le site** : les ligneurs ont des pratiques de pêche relativement homogène et leurs secteurs de pratique sont restreints. Les lignes utilisées sont équipées de leurres et mises en œuvre à la dérive ou à la traîne.

**Zones et efforts de pêche** : les zones de pratique sont très localisées et concentrent de ce fait un effort de pêche important. Le métier de la ligne n'est que peu représenté en Baie de Seine occidentale. Cependant, les têtes de roche ou les épaves sont particulièrement recherchées. Ainsi, les îles Saint-Marcouf et certaines épaves devant les côtes du Calvados sont fréquentées pour cette activité. La zone côtière entre Saint-Vaast-la-Hougue et la Pointe de Saire est également exploitée par les ligneurs.

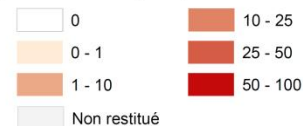


Répartition des activités de pêche professionnelle - 2011

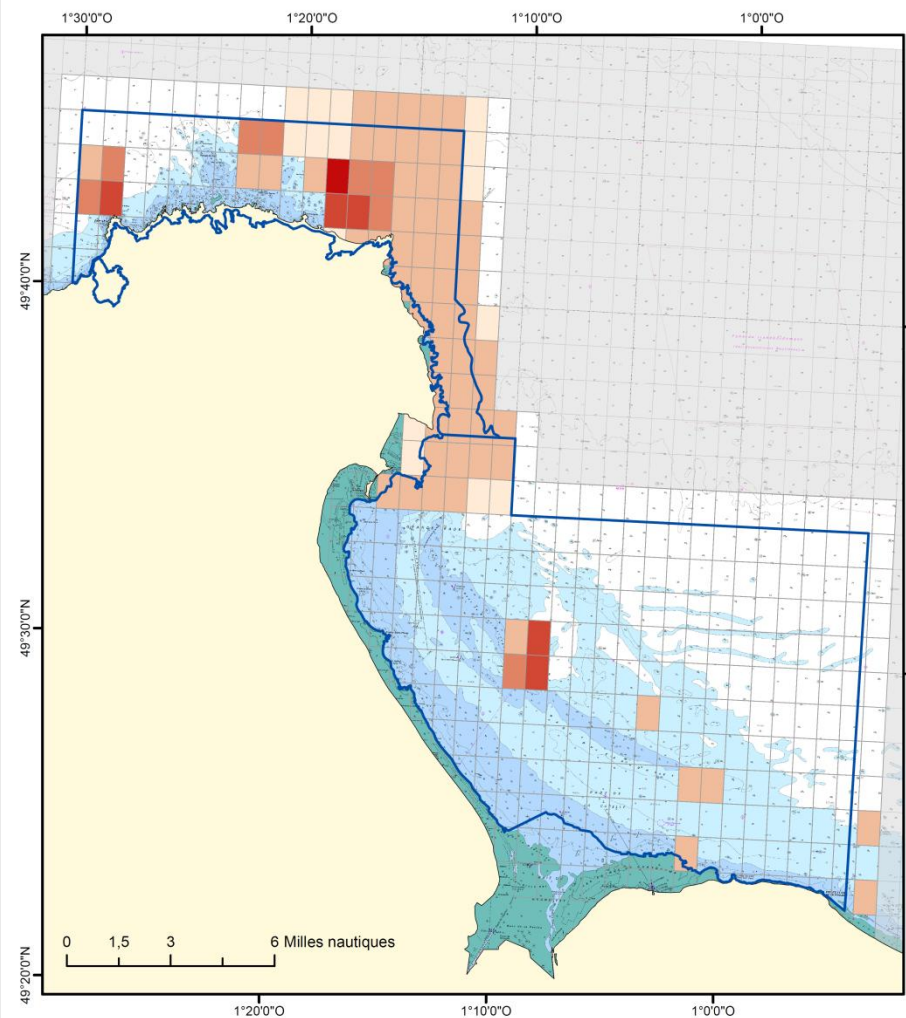
Métier : ligne



Effort de pêche des navires enquêtés  
(en nombre de jours)



Source : enquêtes CRPMEM BN, 2011-2012  
 Scan Littoral - SHOM IGN, 2010  
 © DREAL B-Normandie-MEEDAT-MAP-IGN 24/07/07  
 INPN, 2011



- **Cas particulier de la pêche en estuaire**

Bien que pratiquée en dehors du périmètre Natura 2000, la pêche professionnelle en estuaire est susceptible d'interagir avec les populations de poissons amphihalins.

La pêche en estuaire est autorisée en Basse-Normandie sous certaines conditions :

Elle nécessite la détention de la licence nationale CMEA (Commission du milieu estuarien et des poissons amphihalins) et l'obtention d'un droit d'accès au Bassin « Rivières de Normandie » (D'après l'arrêté 18/2011).

Les contingents pour la Haute- et Basse-Normandie sont tous deux fixés à 21. Les navires doivent également posséder des droits de pêche spécifiques pour l'utilisation du filet (ciblant le mulot essentiellement) et pour l'exploitation de certaines espèces :

- les anguilles jaunes,
- les civelles

(Arrêté 120/2011 rendant obligatoire la délibération 3/2011 du COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET ELEVAGES MARINS de Basse-Normandie fixant les contingents de licence et de timbre pour la pêche dans les estuaires et des poissons amphihalins (CMEA) sur le bassin « Rivières de Normandie »).

En 2011, 15 navires ont bénéficié d'un timbre filet (contingent de 21), 9 du timbre anguille et 16 du timbre civelle.

Pour l'année 2011, les conditions d'exploitation sont définies par l'arrêté 18/2011 portant réglementation de la pêche des poissons migrateurs dans la partie maritime des estuaires, cours d'eau et canaux de Haute- et Basse-Normandie. Les principales dispositions sont listées dans le tableau VI.

Les salmonidés (truites et saumons) ne sont pas ciblés par les professionnels en Baie des Veys, mais quelques prises peuvent se produire très occasionnellement dans les tamis à civelles ou filets à mulots. Ces captures sont soumises à déclaration.

Des captures d'aloses et plus rarement de lamproies, espèces non ciblées et non commercialisées, peuvent également survenir dans ces pêcheries, mais ne font pas l'objet de réglementations particulières. Certains pêcheurs bas-normands ont été

sollicités dans le cadre du programme national sur les aloses et les lamproies encadré par le Muséum national d'histoire naturelle (CRESCO, station marine de Dinard), qui vise à mieux connaître les phases de développement de ces espèces. Un partenariat est envisagé pour permettre une transmission de données en cas de captures.

- **Bilan des activités de pêche professionnelle embarquée**

Les activités de pêche professionnelles exercées en Baie de Seine occidentale sont très variées, en raison de la diversité des fonds marins qui y sont représentés.

La pêche côtière y est essentiellement pratiquée par une flottille de navires bas-normands, originaires des ports les plus proches, auxquels s'ajoutent plus occasionnellement quelques unités hauturières ou des navires de régions voisines.

Les enquêtes menées directement auprès des patrons de pêche concernés ont permis de préciser les activités présentes au sein du site et d'évaluer la dépendance en termes socio-économiques des navires à ce secteur de la Baie de Seine, ce qui est synthétisé ci-dessous (cf. tableau VII).

**Tableau VI- Synthèse des principales conditions d'exploitation applicables en Baie de Seine occidentale (d'après l'arrêté 18/2011)**

Espèce	Période autorisée		Taille minimale
	Calvados	Manche	
Civelle	10 janvier au 25 mai 2011		/
Anguille	15 février au 15 juillet		/
Truite de mer	Du 30 avril au 30 octobre : Touques, Dives, Orne, Seules, Vire Du 30 avril à la fermeture de la 1 <sup>ère</sup> catégorie : autres cours d'eau	30 avril au 25 septembre	35 cm
Saumon atlantique	Autorisé du 30 avril au 30 octobre Du 12 mars au 18 septembre dans la Vire	12 mars au 30 octobre : Sée et Sélune 12 mars au 18 septembre : autres cours d'eau	50 cm



**Tableau VII- Synthèse des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000**

Métier	Nombre de navires*	Nombre d'enquêtés*	Taille des navires	Hommes à bord	Dépendance des navires	Importance sur le site considéré
Drague à moules	65	12	7 – 16 m	1 - 6	Très forte	Très forte
Drague à CSJ	150	17	9 – 16 m	2 - 6	forte	Modérée
Chalut à perche	15	5	10 – 18 m	3 - 5	faible	Faible
Chalut à lançon	15	4	9 – 12 m	2 - 4	Très forte	Forte
Chalut de fond	80	15	9 – 22 m	1 - 6	Modérée à forte	Forte
Chalut pélagique Chalut maquereau	10 38	3 4	15 – 22 m 9 – 12 m	5 – 6 3 - 4	forte	Modérée
Filet	57	17	6 – 19 m	1 - 6	Forte à très forte	Forte
Casier	50	18	6 – 12 m	1 - 3	Forte à très forte	Forte
Palangre	11	8	6 – 15 m	1 - 6	Modérée	Faible
Ligne	29	5	6 – 10 m	1 - 2	Forte à très forte	Forte

\* Un même navire peut exercer plusieurs métiers, la somme des navires par métier ne reflète donc pas le nombre total de navires travaillant sur les sites.

En raison de la dynamique des gisements naturels de coquillages et de la réglementation en vigueur, certains métiers de pêche sont très saisonniers. Ainsi, la plupart des navires « traînants » consacrent entre 4 et 8 mois de l'année à exploiter les moules de Barfleur (majoritairement entre juin et septembre, pouvant se prolonger jusqu'en décembre en fonction de l'abondance de la ressource), avant le démarrage de la campagne hivernale de coquilles Saint-Jacques du gisement de la Baie de Seine (décembre à février).

Le reste de l'année est généralement dédié au chalutage de fond, autorisé pour certains par dérogation dans la bande côtière des trois milles. Les navires « dormants » ont quant à eux une activité plus régulière tout au long de l'année, mais se caractérisent par une grande polyvalence de métiers (cf. tableau VIII).

Qu'il s'agisse de la pêche des coquillages ou des métiers du filet ou du casier, les navires sont pour la plupart fortement dépendants de la zone Natura 2000, les plus petits d'entre eux y exerçant parfois 100% de leur activité. Les stratégies et pratiques de pêche entre les différents navires sont, par ailleurs, relativement semblables, en termes de zones, effort ou période de pêche pour des unités de mêmes catégories de taille ou de puissance.

Les pratiques de pêche ont subi de fortes évolutions ces dernières décennies traduisant

la nécessité de s'adapter continuellement à la disponibilité de la ressource ainsi qu'aux évolutions techniques et à la situation du marché. La flottille bas-normande a vu le nombre de ses navires diminuer de façon conséquente, à mesure que leur puissance augmentait. Une importante reconversion de navires traînants vers des métiers dormants est également observée. En raison des difficultés rencontrées par les professionnels (qualité des eaux, diminution des zones de pratiques, hausse du prix du gasoil...), il est probable que cette tendance se maintienne dans les prochaines années.

Dans une volonté de gestion durable de la ressource et d'efficacité économique, les délibérations professionnelles s'adaptent annuellement aux conditions naturelles et à l'offre du marché, à travers la définition de quotas ou périodes de pêche.

Des démarches de labellisation sont également abouties ou engagées afin de valoriser les produits de la mer. C'est le cas de l'écolabel MSC (Marine Stewardship Council) en cours d'étude pour la coquille Saint-Jacques de Baie de Seine, ou de l'identification « NFM » (Normandie fraîcheur mer) associée depuis 2001 à la moule de Barfleur. Pour cette dernière, ce label encadre les conditions de pêche, de conditionnement ou de commercialisation.

Dans cette même optique de développement durable des activités de pêche et de conchyliculture, le territoire de l'est de la Baie de Seine, est engagé dans une démarche expérimentale initiée et financée par le programme de l'axe IV du FEP (fond européen pour la pêche). Ce dernier permet de soutenir et d'encourager les projets (adaptation énergétique des navires, valorisation des produits...) de nature à répondre aux problématiques environnementales et contribuer à un développement durable.

A noter : un projet de création de parc éolien offshore est en cours au large de la commune de Courseulles-sur-Mer. Le devenir des activités de pêche professionnelle dans ce périmètre n'est pas encore connu et leur maintien n'est pas certain pendant la période de travaux ou une fois les éoliennes mises en place. Etant localisé en Baie de Seine, sur une partie du gisement classé de coquilles Saint-Jacques, la création prochaine de ce parc éolien pourrait conduire à un report d'activité des navires dans les secteurs de pêche alentours, à savoir notamment le site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale ». Les stratégies de pêche et la répartition des efforts des navires pourraient donc en être modifiées dans les prochaines années.

**Tableau VIII- Schéma général de l'organisation de la flottille (dossier de candidature Axe IV FEP)**

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Ligneurs	Poissons de ligne (bar, lieu, maquereau)											
Navires pratiquant les arts trainants < 16 m	Drague à coquilles St-Jacques en Baie de Seine		Drague à CSJ	Chalut à poisson	Drague à moules					Moules ou Coquilles St-Jacques	Drague à CSJ en Baie de Seine	
Navires pratiquant les arts trainants > 16 m (hauturier)	Chalut de fond : poissons plats (sole, turbot, barbue, plie...), céphalopodes (seiche et encornet), poissons ronds (rouget barbet, tacaud, dorade, bar, lançons...)											
Navires pratiquant les arts dormants	Filet à poissons (sole, turbot, raies, rouget barbet, bar, dorade, ...), filets à araignées ou casiers à crustacés (homard, tourteau, étrille, araignée, bouquet), à bulot ou à seiche											
Navires polyvalents	Filet à poissons ou casiers à crustacés, bulots ou seiches			Drague à moules					Filet à poissons ou casiers à crustacés, bulots, ou seiches			
Pêcheurs à pied				Coques en Baie des Veys								
Estuaire	Civelle											

## IMMERSION DE SEDIMENTS PORTUAIRES

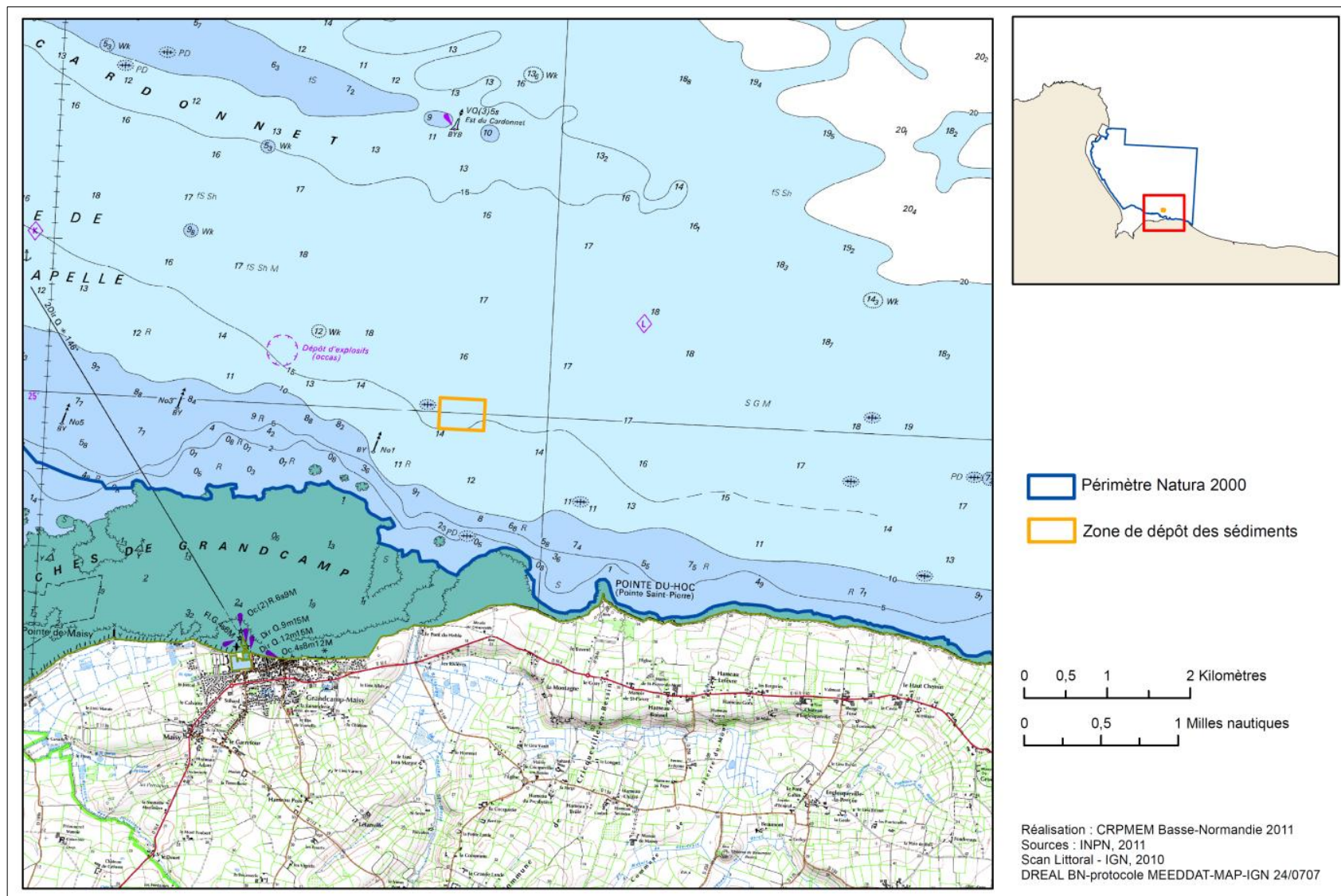
Le port de Grandcamp-Maisy dans le Calvados fait l'objet de dragages réguliers dans le but de maintenir une profondeur d'eau suffisante et y assurer une navigation optimale. Les sédiments du bassin sont collectés par une drague, avant d'être immergés en mer sur un site de dépôt localisé à environ 1 mille nautique de la côte. Le dernier arrêté préfectoral en date du 18 août 2003 (valable pour une durée de 10 ans, renouvelable) et valant permis d'immersion, autorise le Conseil Général du Calvados à procéder au rejet en mer des matériaux issus du dragage. La zone autorisée pour le dépôt est définie par ce même arrêté (*cf.* carte 5).

Dans un souci de minimisation de l'impact du rejet sur le milieu marin, les opérations ne peuvent être pratiquées que pendant la période du 15 octobre au 15 décembre, où la fréquentation nautique est réduite et la dispersion des sédiments au large favorisée par les courants. Des mesures de concentration en métaux et hydrocarbures des coquillages de la zone conchylicole de Gêfosse-Fontenay à proximité du site de dépôt, et des analyses granulométriques sont effectuées pendant et après les phases de travaux. Les évaluations environnementales ont été réalisées par le bureau d'étude In Vivo et le déroulement

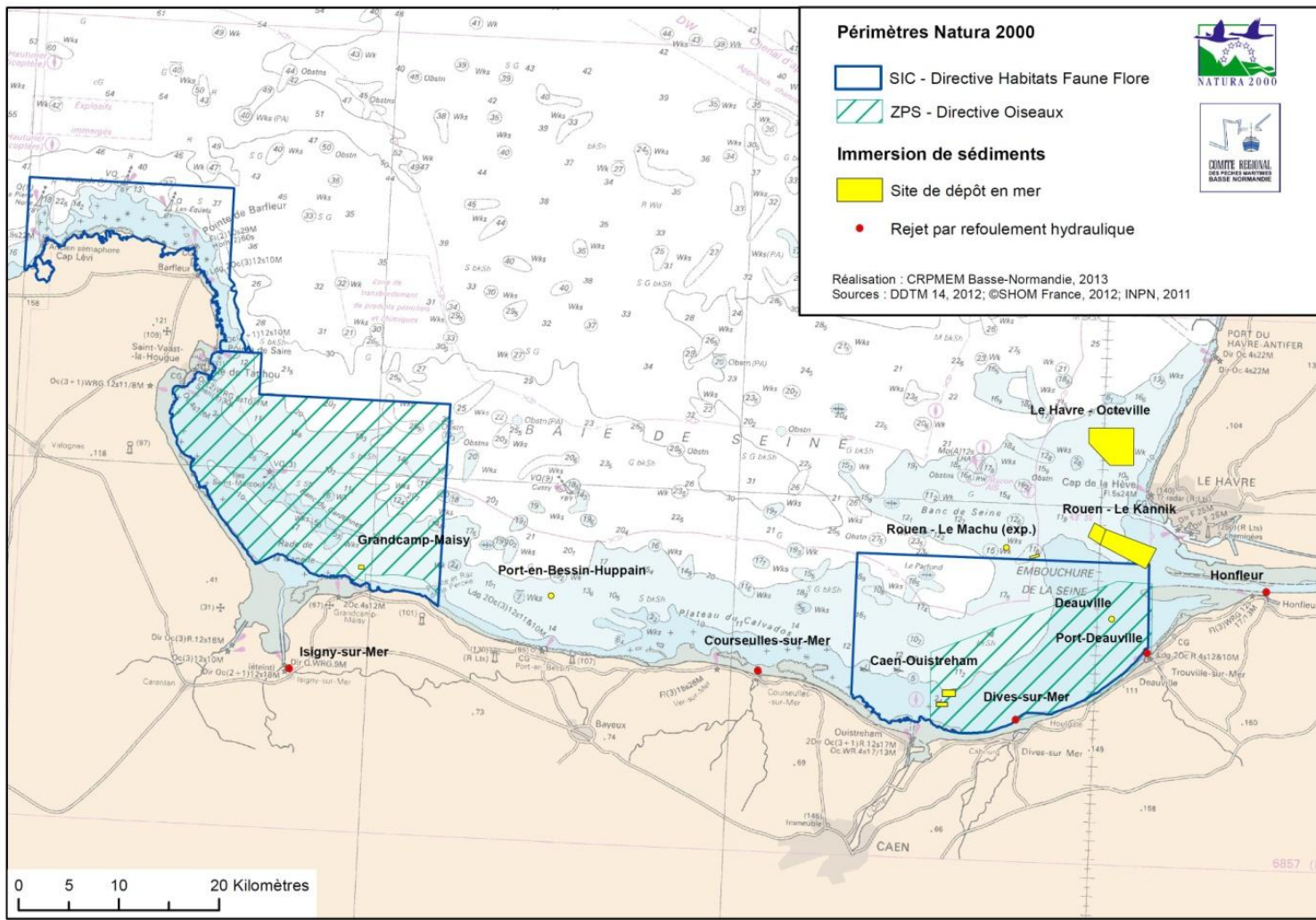
de la campagne d'immersion des produits du dragage est suivi par le service en charge de la police de l'eau à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados.

Les opérations de dragage du port de Grandcamp-Maisy doivent être renouvelées selon une période de 6 à 7 ans. La dernière date de 2008 et concernait un volume de sédiment estimé à 25 000 m<sup>3</sup>.

Seule cette zone de dépôt de matériaux est présente au sein du périmètre du site Natura 2000, les sédiments issus du dragage des autres ports de la Baie de Seine étant immergés dans des sites plus à l'est ou rejetés au niveau de l'Estran par refoulement hydraulique. La carte 6 identifie les différents sites d'immersion de la Baie de Seine.



Carte 5 - Site d'immersion des sédiments du port de Grandcamp-Maisy



Carte 6 - Localisation des sites d'immersion de sédiments de Baie de Seine

Les volumes et les fréquences des dépôts sont très variables en fonction des besoins de dragages des différents ports de Baie de Seine (cf. tableau IX). Les chenaux d'accès des ports de Rouen et du Havre font l'objet de travaux d'entretien réguliers, qui génèrent des volumes de sédiments de plusieurs millions de m<sup>3</sup> par an, déposés respectivement sur les sites du Kannik et d'Octeville. En raison de l'arrivée à échéance en 2014 du permis sur le site du Kannik, le Grand Port Maritime de Rouen est autorisé depuis 2011 à réaliser des déversements expérimentaux sur le secteur du Machu. Afin d'évaluer les impacts de tels dépôts sur le milieu marin, une zone est prévue pour les suivis hydro sédimentaires et une pour les suivis biologiques (GPM Rouen, 2010). Sur chacun de ces deux sites, l'immersion d'1 million de m<sup>3</sup> de sédiments est prévue en 2012 et 2013 (par campagnes de 250 000 m<sup>3</sup> pour le site biologique).

Malgré l'éloignement avec la Baie de Seine occidentale, ces zones d'immersion de produits de dragages, actuelles et futures, constituent une source de pressions potentielle. Ces opérations, soumises à autorisation au titre de la « Loi sur l'eau », doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dans le cadre de Natura 2000. Le suivi administratif et réglementaire de ces travaux est assuré par les services de la DREAL et de la DDTM.

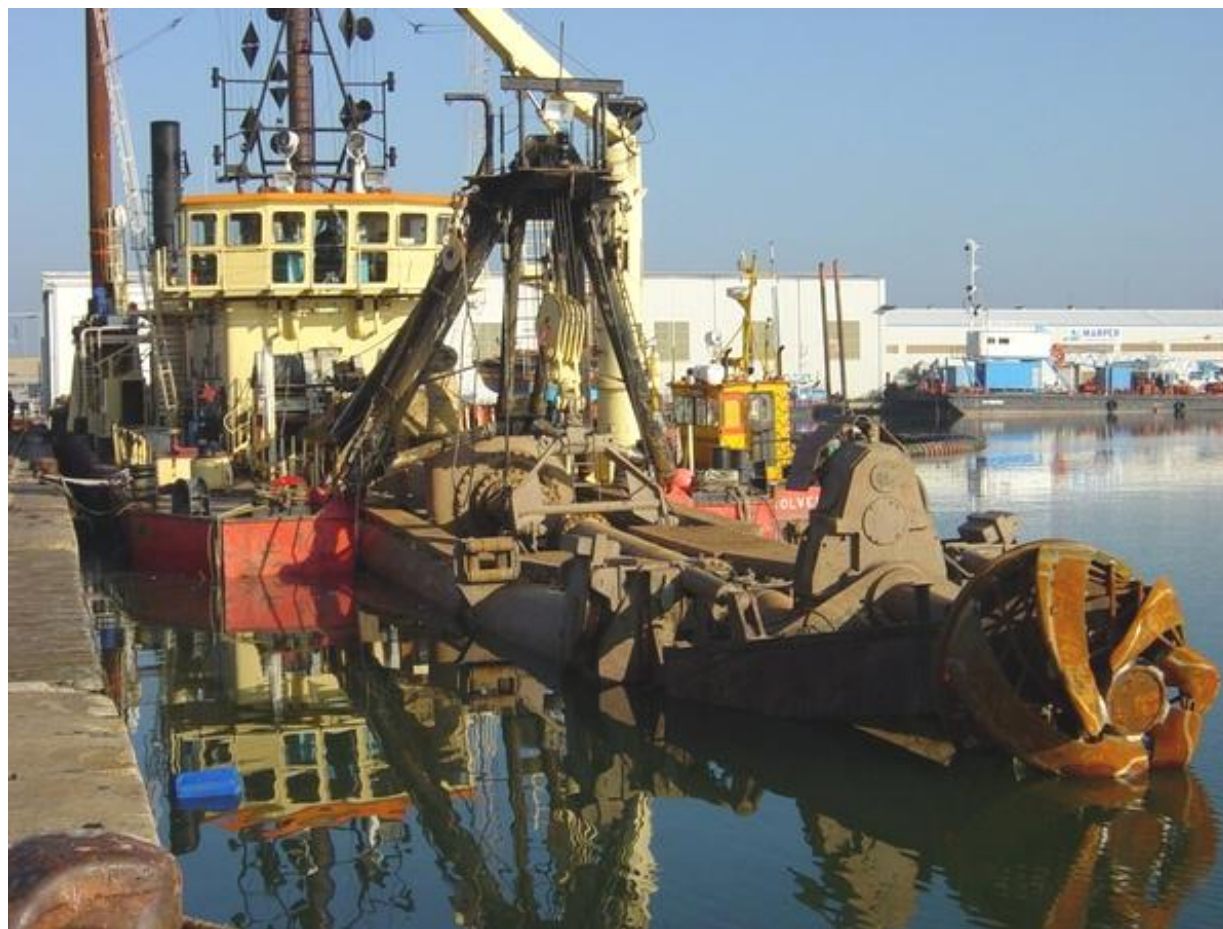


Illustration 5 – Navire de dragage portuaire (<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/sites-d-immersion-des-sediments-de-dragage-r396.html>)

**Tableau IX- Synthèse des rejets en mer effectués en Baie de Seine (Sources : DDTM 14, Grand port maritime Rouen)**

Port	Dernier dépôt	Fréquence des dragages	Période autorisée	Volumes moyens (m <sup>3</sup> )	Technique
Isigny-sur-Mer	2012	Annuel	Janvier	4 000	Refoulement hydraulique (par guideaux)
Grandcamp-Maisy	2008	6-7 ans	15 oct. - 15 déc.	25 000	Déversement en mer
Port-en-Bessin	2010	4-5 ans	1 <sup>er</sup> nov.-30 avril	33 000	Déversement en mer
Courseulles-sur-Mer	2010	3 ans (île de plaisance) 5 ans (Joinville)	15 oct.-15 mars	40 000	Refoulement hydraulique
Caen-Ouistreham	2012	En continu	Toute l'année (sauf 1 <sup>er</sup> juil.-31 août)	500 000	Déversement en mer
Dives sur Mer	2008	4-5 ans	1 <sup>er</sup> déc.-31 mars	50 000	Refoulement hydraulique



Port	Dernier dépôt	Fréquence des dragages	Période autorisée	Volumes moyens (m <sup>3</sup> )	Technique
Deauville	2005	7-8 ans	1 <sup>er</sup> déc.-31 mars	70 000	Déversement en mer
Port-Deauville	2012	3-5 ans	D'oct. aux marées d'équinoxe de mars	110 000	Refoulement hydraulique / Déversement en mer
Honfleur	2009	Annuel	1 <sup>er</sup> oct. - 31 mars	100 000	Refoulement hydraulique
Rouen( site Kannik)	2012 (jusqu'en 2014)	Annuel	Toute l'année	4 500 000	Déversement en mer
Rouen (site exp. Le Machu)	2012-2013	Annuel	Toute l'année	2 000 000	Déversement en mer
Le Havre (site Octeville)	2012 (annuel)	Annuel	Toute l'année	3 000 000	Déversement en mer

## TRANSPORT MARITIME ET ACTION DE L'ETAT EN MER

La Manche est un lieu de passage incontournable pour les navires circulant entre l'Océan Atlantique et la mer du Nord, et qui doivent emprunter le détroit du Pas-de-Calais. Le trafic y est continu et représente près d'un quart du trafic mondial, pour une surface restreinte, ce qui engendre une forte concentration de navires à une faible distance des côtes françaises. 20% d'entre eux sont des pétroliers, gaziers et chimiquiers. En 2006, plus de 70 000 navires ont traversé le dispositif de séparation de trafic des Casquets avec par ordre d'importance : cargos, porte-conteneurs, vraquiers, chimiquiers, navires à passagers, pétroliers, gaziers, remorqueurs, navires de pêche, autres, navires scientifiques, navires de sauvetage, patrouille et balisage (Atlas transmanche).

A ce trafic longitudinal, essentiellement destiné à la marchandise, s'ajoute également un trafic transversal de marchandises et passagers entre les principaux ports des côtes françaises et britanniques (Roscoff, Cherbourg-Octeville, Caen, Le Havre, Dieppe, Calais d'une part, et Plymouth, Poole, Portsmouth, Newhaven, Dover d'autre part). (cf. carte 7). Bien qu'indirectement concerné, le site Natura 2000 « Baie de

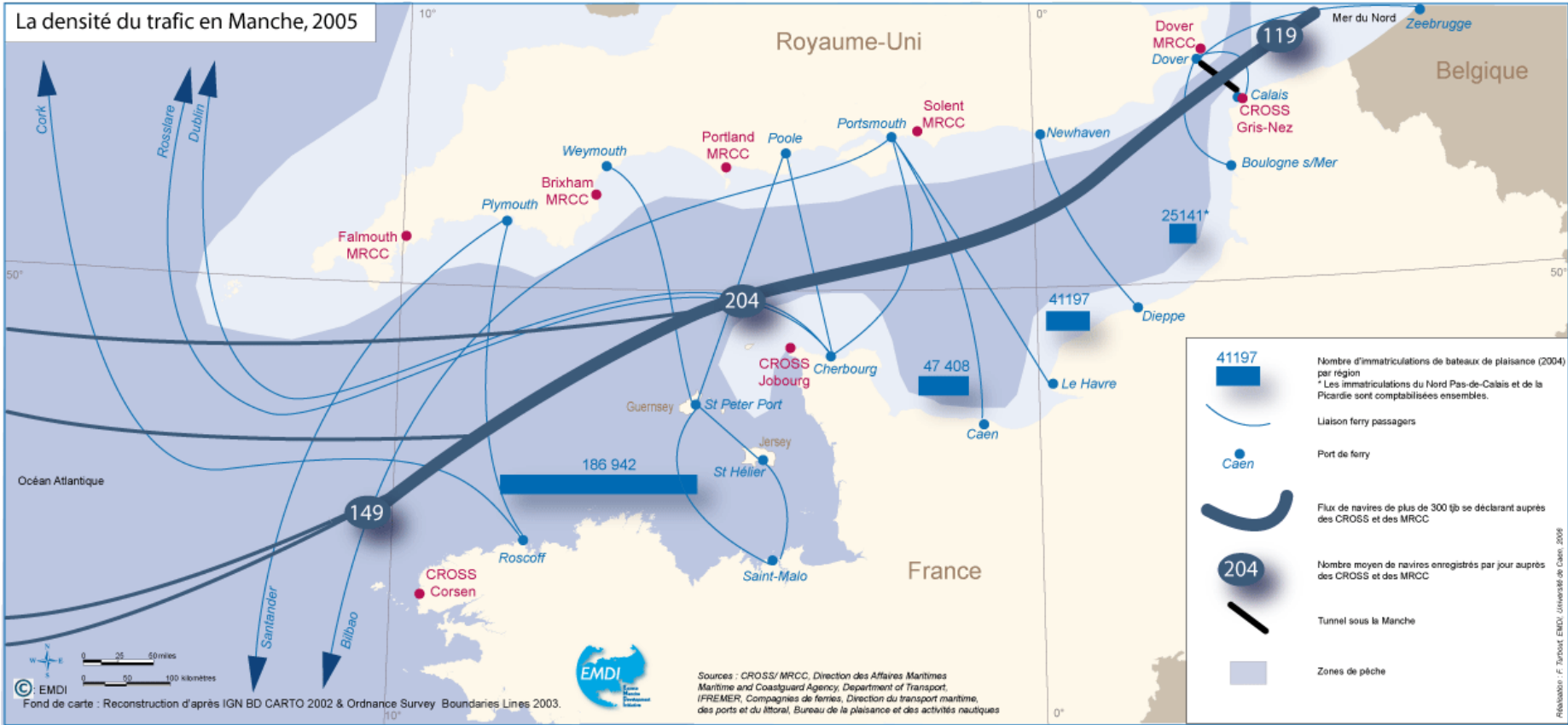
Seine occidentale », se localise à proximité de cet important flux de navires de tous types.

Le Préfet maritime, qui coordonne l'action de l'Etat en mer pour garantir la compatibilité des différents usages en mer et assure des missions de surveillance, contrôle, ou protection des personnes et de l'environnement, a sous sa responsabilité dans ce secteur (cf. carte 8) :

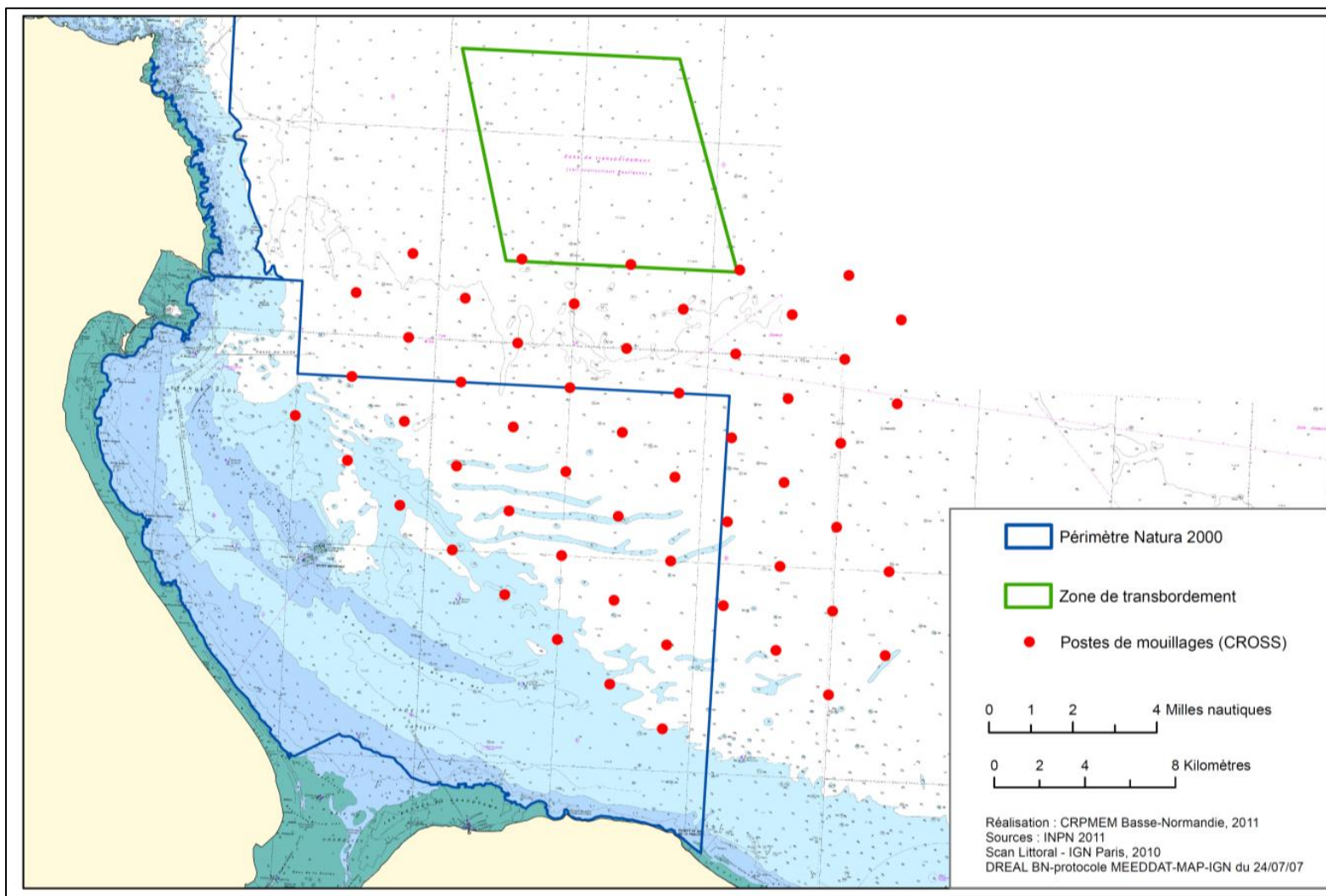
- Une zone de transbordement à l'Est de la Pointe de Barfleur, délimitée par l'arrêté préfectoral 29/94 du 13 septembre 1994 réglementant les transbordements à la mer d'hydrocarbures et de substances liquides nocives entre navires à la suite d'un événement de mer. Ce type d'opération est très rare, mais cette zone revêt une importance particulière car elle est la seule dans les eaux sous la compétence du Préfet maritime Manche-Mer du Nord.
- Une zone de mouillages réglementés au large de Saint-Vaast-la-Hougue, définie par l'arrêté préfectoral n° 10/2008 réglementant la circulation, le stationnement et le mouillage des navires français et étrangers dans les eaux intérieures ainsi que dans la mer territoriale française de la Manche et de la Mer du Nord. L'Ouest de

la Baie de Seine, protégé par la presqu'île du Cotentin offre un abri naturel en cas de fort vent d'Ouest, où certains navires traversant la Manche sont autorisés à mouiller pour limiter les risques d'accident de mer. Par délégation du Préfet maritime, des postes de mouillage sont attribués par le CROSS Jobourg en fonction de la cargaison des bateaux et des risques encourus. Une zone identique à l'Ouest du Cotentin, peut être utilisée lors de coups de vent d'Est (source : CROSS et Préfecture maritime). 97 navires ont bénéficié de ces mouillages en 2011 (en raison de mauvaises conditions météorologiques ou en attente d'instructions pour rejoindre un port).

Bien que les activités liées au transport maritime soient limitées au sein du périmètre étudié, le risque d'accident ou de pollution marine n'en est pas moins important. Le volet POLMAR qui vise à organiser l'intervention des pouvoirs publics en cas de pollution marine majeure est présenté dans le Tome 1 « Etats des lieux du patrimoine naturel ».



Carte 7 - Densité du trafic en Manche en 2005 (Atlas transmanche, Université de Caen Basse-Normandie 2007-2012 – atlas-transmanche.certic.unicaen.fr)



Carte 8 - Localisation des activités liées à la sécurité maritime

## PECHE A PIED PROFESSIONNELLE

La pêche à pied professionnelle n'est pratiquée qu'en périphérie du site

Natura 2000 sur les estrans de la Baie des Veys et est en partie considérée dans les documents d'objectifs des sites terrestres : SIC « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » et ZPS « Basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys ». De par sa proximité avec le périmètre de la « Baie de Seine occidentale » et son importance en termes socio-économiques, elle mérite d'être évoquée ici, d'autant que cette activité doit cohabiter avec la colonie de phoques veaux-marins implantée dans ce secteur.

L'activité de pêche à pied professionnelle, pratiquée par 400 pêcheurs en Basse-Normandie, est encadrée depuis 2003 par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins. La détention d'un permis national et l'attribution régionale de licences spécifiques à l'exploitation de chaque espèce (coques, moules ou vers de vase) sont nécessaires à l'exercice de cette pêche. Pour faciliter la remontée de la pêche, quelques tracteurs et engins motorisés sont autorisés sur l'estran dans le cadre de cette pratique. La pesée des prélèvements est systématiquement effectuée à la remontée et des contrôles réguliers

sont opérés par les deux gardes-jurés du CRPME.

Une évaluation annuelle des gisements de coques de la Baie des Veys est réalisée par le GEMEL (Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux) en partenariat avec le CRPME. Les périodes d'ouverture des gisements sont définies chaque année par le biais d'une commission du CRPME réunissant professionnels et services de l'Etat. Le nombre de licences coques, permettant d'exploiter la Baie des Veys, s'élève à 250 en Basse-Normandie. Parmi ces pêcheurs, 57% sont originaires du Nord Pas de Calais-Picardie, 37% de Basse-Normandie, et 6% de Bretagne et Loire-Atlantique.



Illustration 6 - Pêcheur de coques en Baie des Veys G. Parrad (CRPME BN)

En 2011, l'exploitation du gisement de coques s'est effectuée sur le gisement de Brévands du 25 juillet au 31 août à raison de 5 jours par semaine et des quotas individuels de 128 kg par jour (arrêté 61/2011 autorisant la pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys). Seuls le râteau (35cm de longueur) et la griffe à dent sont autorisés pour l'exercice de cette activité, et la taille minimale de capture fixée à 3 cm.

Les 150 pêcheurs à pied titulaires de la licence moules, peuvent, par ailleurs, exploiter les gisements moulières de l'est Cotentin qui découvrent lors des marées de grands coefficients (en particulier à Ravenoville et à la Pointe de Jonville). Le gisement classé de moules d'Englesqueville-la-Percée à l'Est du site dans le Calvados (zone de production 14-140 classée B), non exploité depuis 2008, est quant à lui ouvert en 2013 à partir du 28 janvier, sans limitation de quota (Arrêté 19/2013 du 25/01/2013).

L'activité de pêche à pied professionnelle, au même titre que les activités conchyliques, nécessite une bonne qualité des eaux littorales. Les analyses REMI (Réseau national de contrôle microbiologique des zones de production de coquillages

coordonné par l'IFREMER) basé sur les taux de contamination des coquillages en *E. coli*, ont permis le classement sanitaire en 2011 des zones de production des coquillages du groupe 2 : bivalves fouisseurs tels que les coques (cf. figure 11 partie A.5) (source EauFrance). L'arrêté du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants précise que la pêche des coquillages ne peut être pratiquée à titre professionnel que dans les zones classées au niveau sanitaire A, B ou C.

A noter : l'ouverture de ces gisements classés aux activités de pêche à pied récréative est soumise aux mêmes dates que pour les professionnels. Le classement sanitaire d'une zone en catégorie C conduit cependant à l'interdiction de la pêche récréative, qui reste autorisée pour les professionnels après reparcage.

## CULTURES MARINES

Bien que le principal bassin de production bas-normand se localise sur la côte Ouest du Cotentin, les rivages de l'Est Cotentin et du Calvados n'en demeurent pas moins un secteur d'importance pour la profession, où se répartissent 3 zones de production distinctes sur le pourtour du site Natura 2000 (cf. carte 9). De même que

pour l'activité de pêche à pied professionnelle, cette activité conchylicole exercée sur l'estran n'est pas incluse dans le périmètre du site. Cependant, sa proximité immédiate et sa forte dépendance vis-à-vis d'une bonne qualité des eaux marines, en font une activité à étudier, bien qu'en partie considérée dans les DOCOB des sites Natura 2000 adjacents « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue » et « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » / « Basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys ».

Pour la saison 2009-2010, la production d'huîtres implantées en trois secteurs géographiques a été estimée à 14 000 tonnes, pour 1 000 tonnes de moules et se répartit de la façon suivante (Comité régional de la conchyliculture Normandie mer du Nord, 2010) :

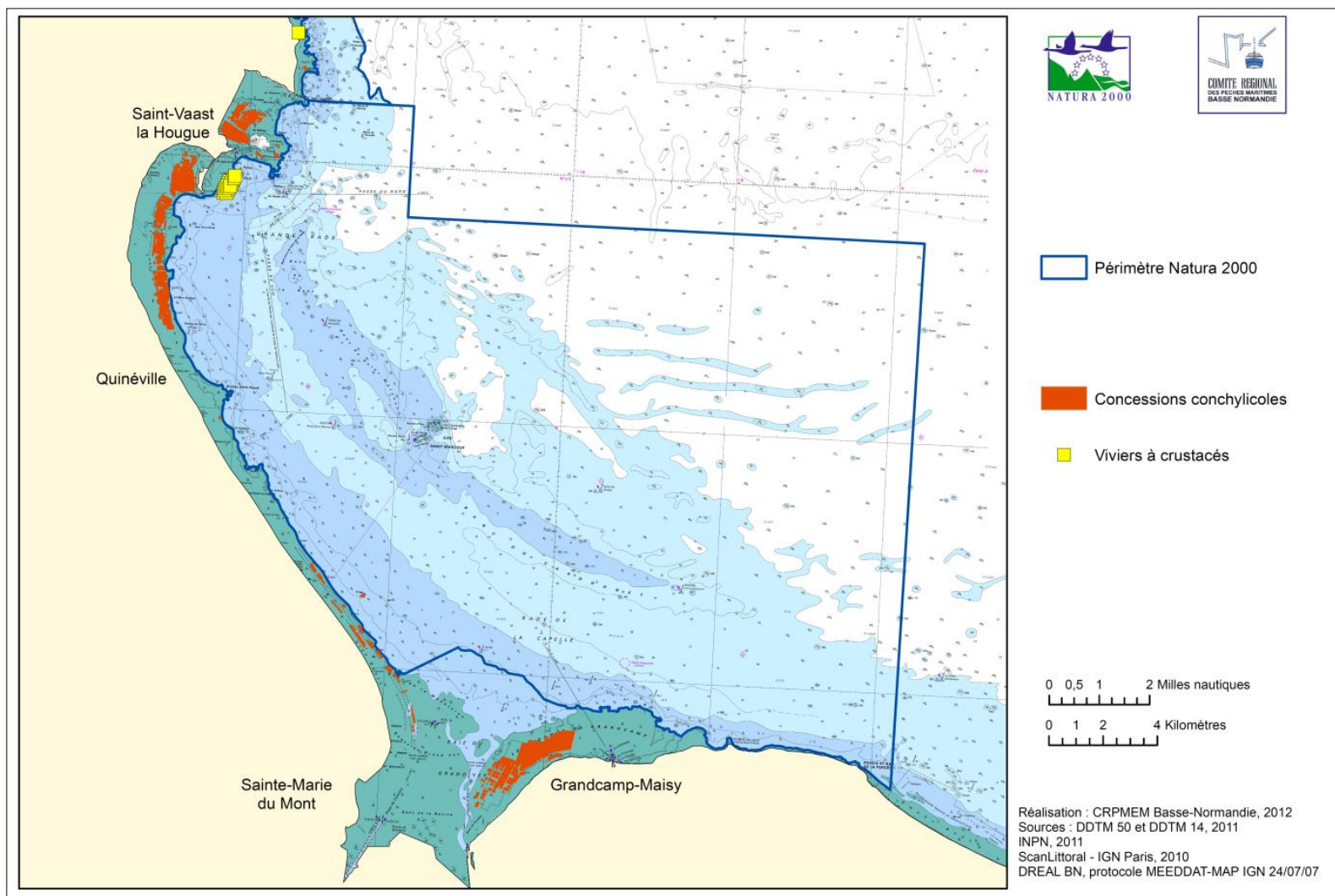
- Saint-Vaast-la-Hougue (7 000 t d'huîtres)
- Utah Beach (1 000 t d'huîtres et 1 000 t de moules)
- Baie des Veys (6 000 t d'huîtres et 500 t de moules)

Une concession expérimentale est, par ailleurs, implantée sur l'estran de la commune de Saint-Marcouf de l'Isle. Dans le cadre du CRH (centre de référence sur l'huître) qui regroupe huit partenaires liés à la filière conchylicole, la mise en place de cette parcelle par l'Université de Caen est

dédiée à des travaux de recherche sur les mortalités d'huîtres inféodées à un virus herpès. Plusieurs viviers à crustacés flottants se localisent également devant Saint-Vaast-la-Hougue, qui sont utilisés par des pêcheurs professionnels et destinés à stocker temporairement les crustacés issus de la pêche (homard, tourteau, araignée). Bien qu'ils ne constituent pas des cultures marines à proprement parler, ces viviers sont regroupés dans ce chapitre car ils nécessitent la détention d'autorisations d'exploitation au même titre que les concessions de cultures marines (cf. carte 9).



Illustration 7 – Ostréiculture en Baie de Saint-Vaast-la-Hougue (G. Parrad (CRPMEM BN))



Carte 9 - Localisation des concessions de cultures marines et des viviers à crustacés

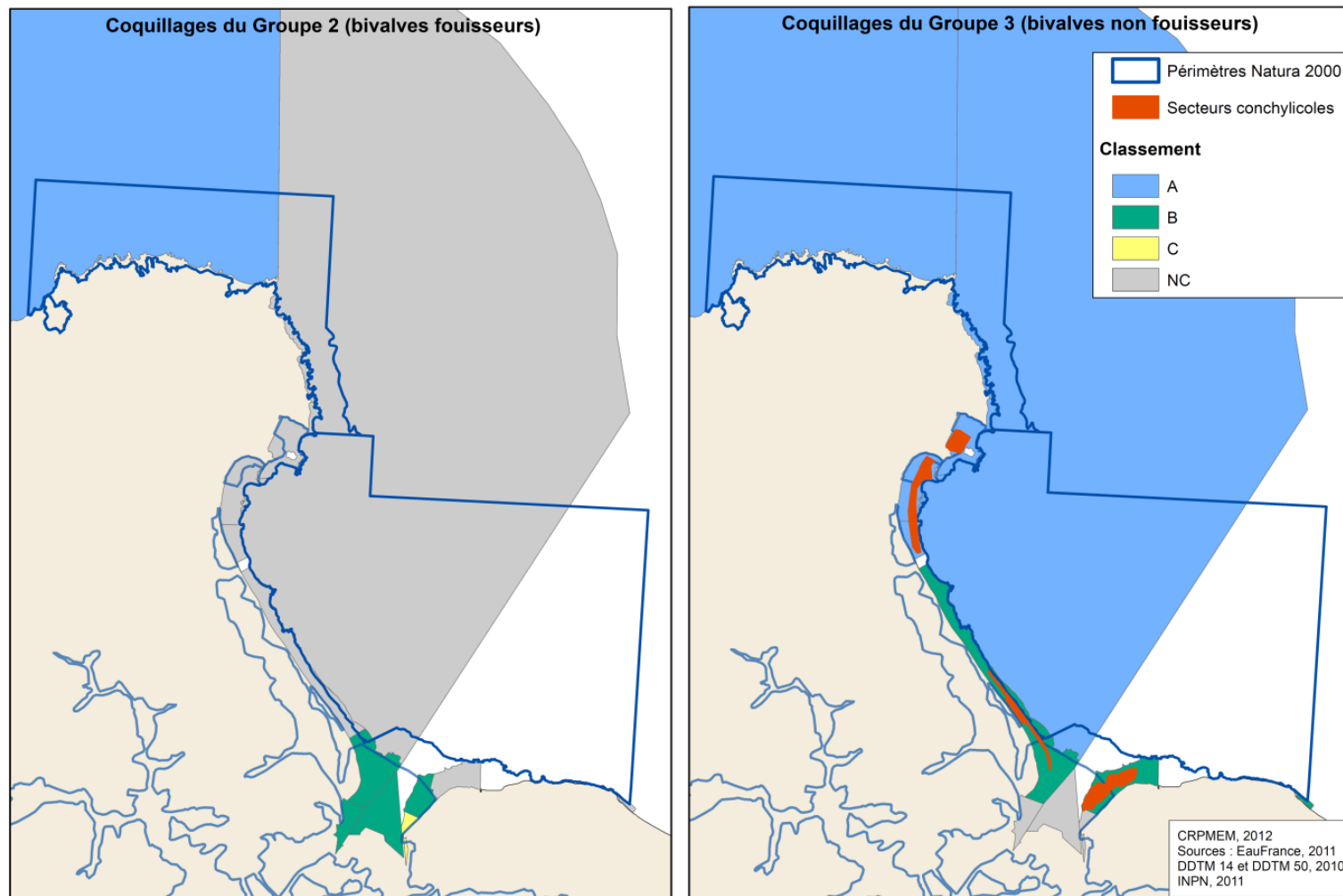
Le nombre d'emplois permanents engendré par l'exploitation conchylicole dans ces zones a été estimé à 400 par des enquêtes socio-économiques menées en 2005 et 2006 par le COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE (CRC), auxquels s'ajoutent plus de 600 emplois occasionnels aux périodes de forte commercialisation (période estivale et fêtes de fin d'année).

Les activités conchylicoles sont fortement dépendantes d'une bonne qualité des eaux littorales, favorables à une bonne croissance des coquillages et rendant possible une commercialisation pour la consommation humaine. Les bassins de production font ainsi l'objet de suivis réguliers permettant le classement sanitaire des zones conchylicoles. En 2011, les analyses REMI (Réseau national de contrôle microbiologique des zones de production de coquillages coordonné par l'IFREMER) basées sur les taux de contamination des coquillages en *E. coli*, ont permis le classement des zones bas-normandes en classes A ou B pour les coquillages du groupe 3 : bivalves non-fouisseurs tels qu'huîtres et moules (cf. carte 10).

A noter : A compter du 15 janvier 2013, les zones de production 50-05 de Lestre et 50-06 de la Baie de Morsaline sont déclassées en B pour les bivalves non-fouisseurs du groupe 3 (Arrêté CM 12-042 du 30 mai 2012 portant modification du classement de salubrité des zones de production des coquillages pour la consommation humaine dans le département de la Manche).

Les conditions d'exploitation et modalités de gestion des parcelles sont établies à travers l'arrêté 80/2007 du 13 septembre 2007 modifié portant schéma des structures des exploitations de cultures marines du département du Calvados, et l'arrêté du 27 avril 2004 modifié portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Manche. En application de la directive 2006/113/CE relative à la qualité des eaux conchylicoles, l'Etat se doit d'assurer la conformité des eaux conchylicoles, qui passe par l'élaboration de profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages. Ces derniers devront permettre d'identifier les sources de pollution et d'engager les mesures de gestion nécessaires pour garantir la santé des consommateurs.





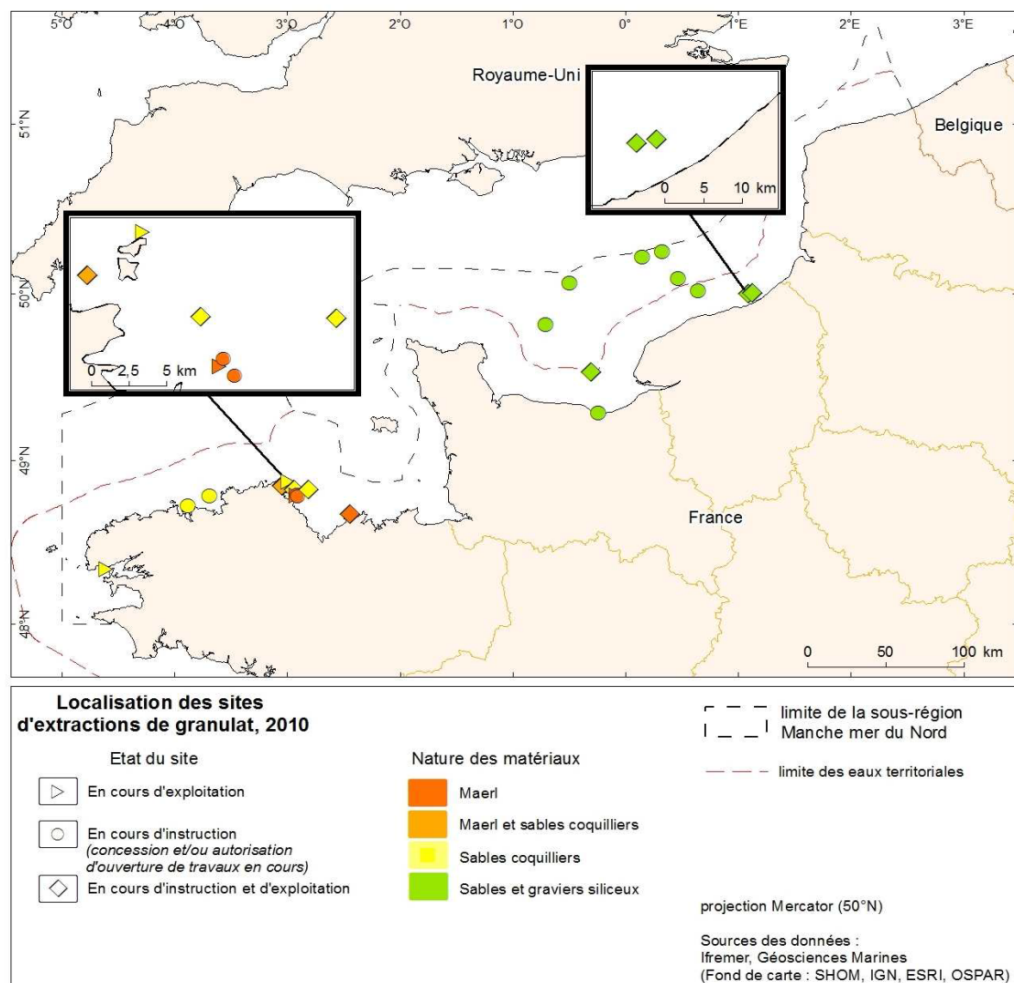
Carte 10 – Classements sanitaires 2011 des zones de production de coquillages vivants

Classement relatif aux zones où s'exerce une activité professionnelle (d'après [www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr](http://www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr)) :

- A : zone dans laquelle les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe
- B : les coquillages peuvent être récoltés mais doivent subir un traitement pendant une durée suffisante en centre de purification
- C : les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après un reparcage. (Pêche de loisir interdite)
- D : toute activité de pêche ou d'élevage est interdite (contamination avérée)
- NC : zone non classée, où toute activité de pêche et d'élevage est interdite

## EXTRACTION DE GRANULATS MARINS

A l'heure actuelle, les activités d'extraction de granulats marins ne sont pas menées dans l'Ouest de la Baie de Seine, mais davantage sur les côtes bretonnes et de Manche orientale (cf. carte 11). Cependant, en raison de l'augmentation des besoins de matériaux, l'activité extractive en mer sera probablement amenée à se développer dans les années à venir. Ainsi, l'UNICEM (union nationale des industries de carrières et matériaux) n'exclut pas la possibilité de proposer des projets dans ce secteur de la Manche, qui devront à l'avenir être considérés. Il est à noter, par ailleurs, l'existence d'un Permis exclusif de recherche (PER) qui sera mené sur 3 ans à partir de 2012, pour une possible exploitation de granulats au large du port du Havre (non figuré sur la carte 11).



Carte 11 - Localisation des sites d'extraction de granulats marins en 2010 - (PAMM Manche-Mer du Nord – DCSMM, 2012)

# ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIR

*A noter : l'ensemble des activités liées aux pratiques de loisir ont été regroupées dans ce chapitre, bien que certaines soient en réalité des activités professionnelles. C'est le cas par exemple des structures de location de matériel nautique, des guides de pêche ou des promenades en mer.*

## METHODOLOGIES

Différentes méthodes de collecte de données ont été mises en œuvre pour comprendre les activités de loisir : études bibliographiques, rencontre des représentants des activités ou des fédérations sportives. Afin de décrire ces pratiques de façon fine à l'échelle du site et disposer d'informations chiffrées et spatialisées, des collectes directes de données se sont avérées nécessaires.

### Observations depuis les sémaphores

A partir du retour d'expérience de la chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne », une méthode de suivis de fréquentation à partir des sémaphores si-

tués à proximité du site a été mise en œuvre afin de mieux connaître ces usages sur la zone. Ce travail, qui présente l'avantage de disposer d'une information quantitative et qualitative, a été mené en période estivale (de mai à septembre 2011), au cours de laquelle se concentre la majorité de l'activité.

Les sémaphores sont des terrains de la Marine Nationale dont l'accès est restreint. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à M. le Commandant de la FOSIT (Force opérationnelle de surveillance et d'information territoriale) et à la préfecture maritime, qui ont permis d'y accéder et d'utiliser le matériel présent sur place (écrans radars et jumelles).

Au cours de chaque journée d'observations, les embarcations ont été dénombrées, leurs positions géographiques relevées à l'aide des écrans radars et leur activité caractérisée (lorsque la visibilité le permettait). Ces informations ont ensuite été retranscrites sous SIG en vue d'une restitution cartographique. Les éléments utiles à l'analyse des données, tels que les conditions météorologiques,

l'état de la mer ainsi que les commentaires des guetteurs sémaphoriques, ont systématiquement été relevés. Afin de mutualiser la collecte de données et disposer d'une information cohérente pour les sites Natura 2000 adjacents « Baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire », des comptages simultanés ou complémentaires ont, dans la mesure du possible, été opérés au sein des deux sémaphores.

En raison de temps et moyens humains limités, seules quelques dates ont pu être retenues (cf. tableau X), qui ne permettent pas de tenir compte de l'ensemble des variations possibles (horaires et coefficients de marée, jour de la semaine, conditions météorologiques). Le choix s'est essentiellement porté sur des journées bénéficiant de bonnes conditions météorologiques, afin de rechercher les plus fortes fréquentations et ainsi identifier plus nettement les secteurs de concentration des activités. En raison de la proximité des ports de Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue, Carentan, Grandcamp-Maisy et de la dépendance de certains navires vis-à-vis de la marée haute pour en sortir et se rendre sur le plan d'eau, il a été choisi de réaliser des comptages en se basant sur l'horaire de pleine mer. Dans une moindre mesure, ce critère se justifie également pour les embarcations mises à l'eau depuis la côte. Au total, ce sont 25 heures d'observations qui ont été menées depuis le sémaphore de Saint-Vaast-la-Hougue pour le site «Baie de Seine Occidentale».



Illustration 8 – Sémaphore de Saint-Vaast-la-Hougue – (crédit J. HOUYVET/lumieresmarines.com)

## Tableau X- Journées d'observation

Date (2012)	St-Vaast-la-Hougue	Barfleur	Coefficient De marée	Heure de Pleine Mer (St-Vaast)	Plage horaire de comptages	Conditions météorologiques
Lundi 7 mai (journée test)	X		109	11h19	9h30 – 14h30	Couvert, 5 nœuds de vent (SW)
Lundi 28 mai	X		53	15h48	13h30 – 18h30	Beau temps, 3 nœuds de vent (SE)
Samedi 14 juillet	X	X	40	7h13	8h – 15h	Couvert, 15 nœuds de vent (SW)
Samedi 18 août		X	91	11h12	8h30 – 14h30	Beau temps, 3 nœuds de vent (W-SW)
Dimanche 19 août	X		97	11h48	9h00 – 15h00	Brouillard, 6 nœuds de vent (NE)

Les journées écrites en couleur correspondent aux observations exploitées pour une analyse cartographique.

Il est à noter que le choix des jours et horaires de comptages ciblait essentiellement les activités de loisir (navigation de plaisance, sports nautiques, pêche récréative), les pratiques professionnelles étant davantage pratiquées de nuit et pour la plupart tout au long de l'année. Ces dernières sont ainsi sous-estimées et n'ont pas été analysées par cette technique ; seules les enquêtes directes auprès des pêcheurs (*cf.* chapitre Pêche maritime professionnelle embarquée) permettent de disposer d'une information cohérente.

### Questionnaire à destination des usagers de loisir

La diffusion d'un **questionnaire à destination des usagers de loisirs** a été organisée entre novembre 2011 et décembre 2012, afin de mieux comprendre les pratiques sur le site et disposer de données quantitatives et qualitatives (*cf.* questionnaire en annexe 2). Ainsi, un prospectus a été distribué dans les lieux potentiellement fréquentés par ces usagers (capitaineries des ports, magasins de pêche, coopératives maritimes) et le questionnaire a été mis en ligne sur différents forums internet consacrés à la pêche de loisir en mer. En parallèle, des enquêtes directes sur le terrain ont également été effectuées. En apportant des informations qualitatives (stratégies de pêche, raisons de la pratique sur le site, profil des pê-

cheurs), cette méthode d'analyse des pratiques de loisir par questionnaire auprès des usagers s'avère complémentaire des données de fréquentation issues des comptages depuis les sémaphores.

**65 questionnaires** ont été complétés par 51 personnes différentes, certaines d'entre-elles pratiquant plusieurs activités différentes. Cependant, seules les activités de pêche récréative ont pu être analysées par ce biais, les questionnaires relatifs aux autres pratiques (navigation de plaisance, sports nautiques...) étant trop peu nombreux. Ces données sont retranscrites dans les « fiches résultats » présentées dans le chapitre suivant. De la même manière que pour les enquêtes relatives à la pêche professionnelle, les données ont été collectées simultanément pour les deux sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire ». La cartographie et les informations chiffrées renvoient donc aux pratiques sur ces deux zones, mais la description des activités s'attache à les analyser à l'échelle du seul site auquel renvoie ce document d'objectifs.

A noter : en raison du relativement faible taux de retour par rapport à la population totale de pratiquants, ces données ne peuvent à elles seules refléter l'ensemble des pêcheurs de loisir et leur pratique. En comparaison avec les estimations nationales (parmi la population métropolitaine,

25% de pêche est pratiquée à partir d'un bateau contre 7% en chasse sous-marine ; étude BVA/IFREMER, 2005), la proportion d'enquêtés de chaque type de pêche révèle un sous-échantillonnage probable des pêcheurs embarqués par rapport aux chasseurs sous-marins. Les résultats obtenus n'en sont pas pour autant inexploitable, mais méritent d'être analysés avec précaution et pourront être complétés et affinés à l'avenir.

### Comptage national de pêcheurs à pied

Dans le cadre d'un comptage national des pêcheurs à pied, initié par les associations IODDE et Vivarmor Nature et soutenu par l'Agence des aires marines protégées et le Conservatoire du littoral, des observations ont été menées sur le littoral bas-normand, notamment depuis la Pointe de Saire jusqu'aux falaises du Bessin. Bien qu'elles ne reflètent l'activité que d'une seule journée, les données recueillies à cette occasion permettent une première estimation du nombre de pêcheurs fréquentant les estrans de la Baie de Seine occidentale. Les comptages ont été réalisés les 7 et 8 avril 2012, par beau temps, lors d'un coefficient de marée de 113.

## FREQUENTATION NAUTIQUE

### Ports de plaisance

Avec près de 53 000 navires de plaisance immatriculés en 2010, la Basse-Normandie représente plus de 5.6% de la flotte métropolitaine (INSEE, 2011). La flottille est constituée à 80% de bateaux à moteur dont la taille est majoritairement inférieure à 5 m (cf. figure 4). Pour accueillir ces embarcations, la région dispose de plus de 10 000 places de port ou mouillages répartis inégalement entre les départements de la Manche et du Calvados (cf. tableau XI). Cette capacité d'accueil restant insuffisante, les navires sont pour une grande part entreposés à terre et mis à l'eau par le biais de cales ou d'accès à l'estran.

Ces structures contribuent au développement économique local, puisque les recettes moyennes par poste sur la façade maritime Manche-Mer du Nord ont été estimées à 875 euros (hors taxes) par an (Fédération française des ports de plaisance, 2011).

La « Baie de Seine occidentale » compte plusieurs structures d'importance variable dans sa périphérie, qui se répartissent en ports à flot, ports d'échouage ou sites de mouillages (cf. carte 12). En raison de sa localisation très côtière, majoritairement à

une distance de moins de 6 milles nautiques des côtes et de la qualité du plan d'eau, le site est particulièrement utilisé pour la pratique de la navigation de plaisance. Bien que les îles Saint-Marcouf localisées au cœur du site soient interdites au débarquement, leur présence apparaît attractive. La réglementation existante limite par ailleurs la pratique de la navigation de plaisance à tout navire de moins de 24 mètres à une distance de 6 milles nautiques d'un abri pour une navigation de catégorie « côtière », et à 2 milles nautiques pour une navigation « basique ». Les équipements de sécurité obligatoires à bord sont fonction de ces classifications.

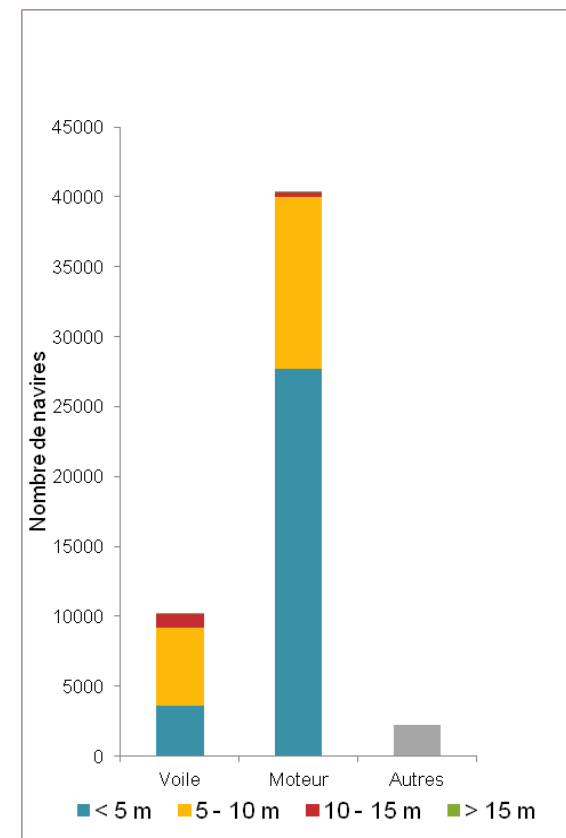


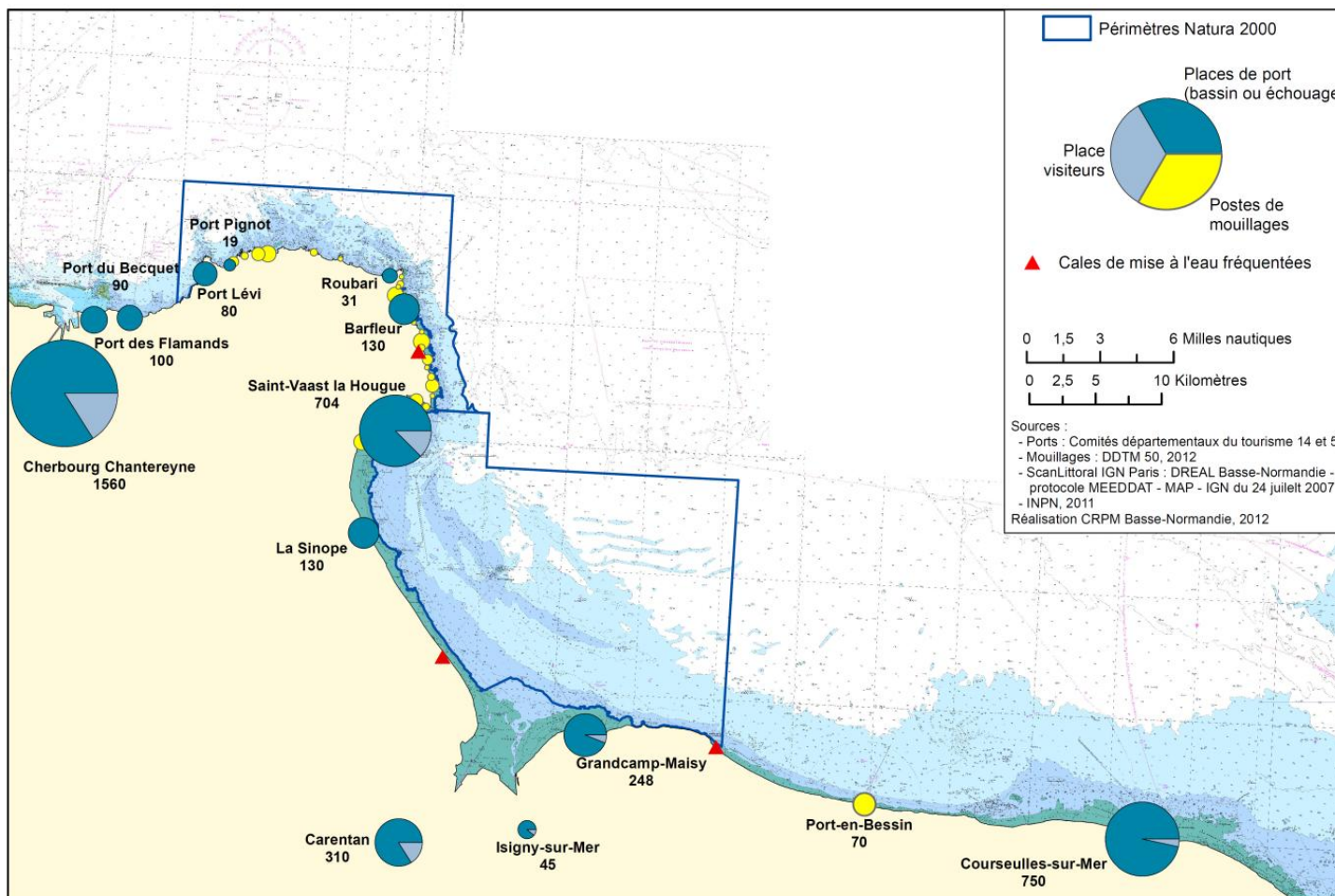
Figure 4 - Répartition des navires de plaisance de Basse-Normandie au 31/08/2010 – (d'après MEDDTL, 2011)

## Tableau XI– Capacité d'accueil 2011 des ports et sites de mouillages de Basse-Normandie

(WWW.NORMANDIE-TOURISME.FR, d'après Comité départemental du tourisme 14 et Conseil général 50)

	Manche (50)	Calvados (14)	Total Basse-Normandie
Nombre de postes (port ou mouillages)	5 866	3 796	9 662
Nombre de places visiteurs	668	291	959
<b>Total</b>	<b>6 534</b>	<b>4 087</b>	<b>10 621</b>





Carte 12 - capacités d'accueil 2011 des navires de plaisance

La fréquentation des places visiteurs des deux principaux ports qui en bénéficient, bien qu'en légère baisse en 2010, montre l'importance de ces structures pour l'accueil des navires de passage et pour l'économie locale. Ainsi, en 2010, ce sont plus de 2500 navires qui ont séjourné à Saint-Vaast-la-Hougue et près de 300 à Carentan (cf. figure 5).

A noter : les navires de plaisance sont en grande majorité utilisés à des fins de pêche récréative. A titre d'exemple, parmi les 146 navires du port de La Sinope à Quinéville, 80% pratiquent au moins une activité de pêche en mer (propos personnels M. Mesnil, Association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin).

A l'image de l'ensemble du territoire français, l'offre actuelle de structures portuaires ne permet pas de répondre au développement croissant de l'activité nautique. Il s'ensuit une saturation des différents ports de plaisance et un allongement des listes d'attente pour les demandes de places. Les Conseils Généraux de la Manche et du Calvados ont affiché la volonté d'augmenter les capacités d'accueil de leurs ports. Dans la Manche, l'objectif est de disposer de 7400 places de ports d'ici à 2015, soit une hausse de 25 % par rapport à 2010, réparties dans les ports de la côte Ouest du

Cotentin (le nautisme dans la Manche, 2009). Une réflexion doit également être menée sur les bateaux qui ne sortent qu'un très faible nombre de jours par an et surchargent les ports.



Depuis 1985, à l'initiative de la Fondation pour l'Education à l'environnement en Europe, l'écolabel « pavillon bleu » valorise chaque année les communes et ports de plaisance qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Symbole d'une qualité environnementale, il véhicule une image positive et constitue un véritable attrait touristique ([www.pavillon-bleu.org](http://www.pavillon-bleu.org)). En 2011, les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Carentan ont été labellisés.

L'association EcoNav, visant à développer les démarches d'éco-navigation et à sensibiliser les usagers du milieu marin à la réduction des impacts environnementaux intervient, par ailleurs, à travers l'association MAVD (mouvement actif pour une vie durable) implantée à Fécamp, antenne du réseau EcoNav en Normandie. A l'initiative des membres d'EcoNav, des actions pilotes sont envisagées sur le territoire du site Natura 2000.

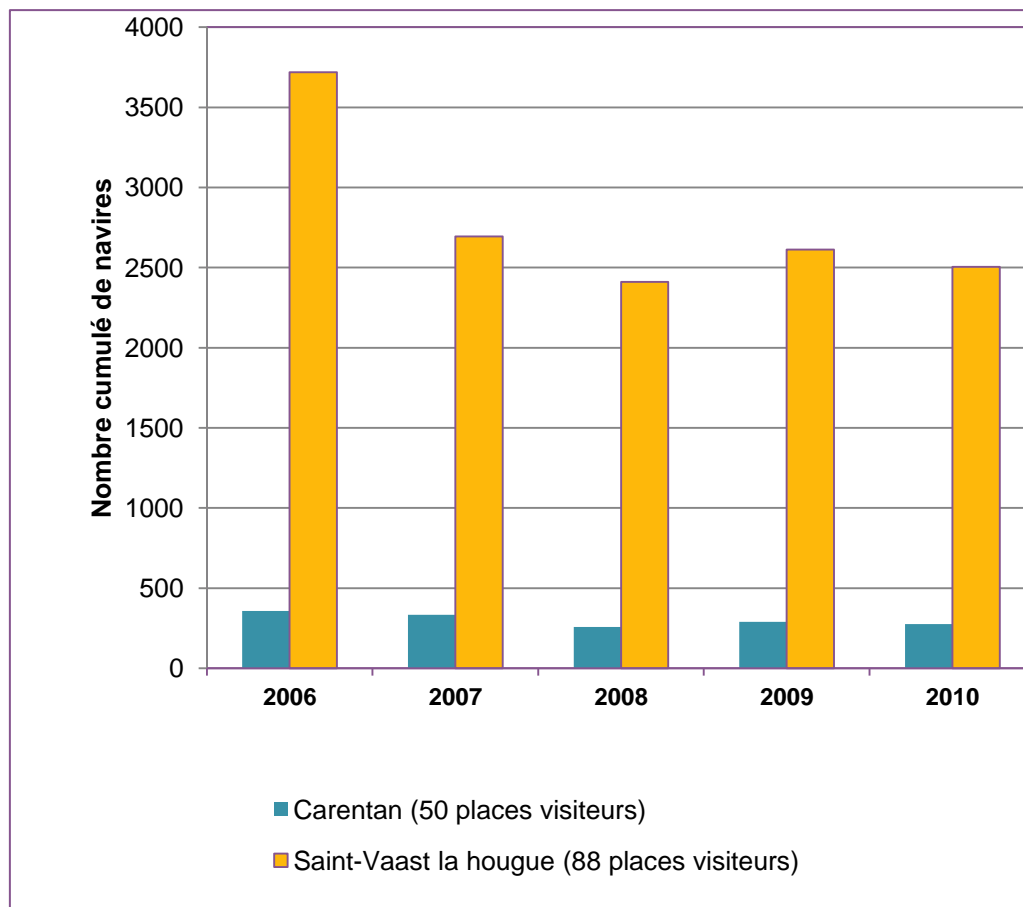


Figure 5 – Evolution de la fréquentation des places visiteurs (d'après le comité départemental du tourisme Manche, 2010)

## Spatialisation des activités

### • Résultats des observations sémaphoriques

L'analyse des données collectées révèle la présence d'activités nombreuses et diversifiées en Baie de Seine occidentale. Le tableau XII synthétise les proportions de chaque catégorie d'embarcations observées. Elles correspondent en majorité à des pratiques de loisir, dominées par l'usage de navires de plaisance à moteur (vedette, canot, ou pneumatique). La pratique d'une activité de pêche récréative (ligne, casier, filet ou chasse sous-marine) a été mise en évidence pour une grande part d'entre eux.

La carte de répartition spatiale des usages de loisir (cf. carte 13) révèle une localisation très côtière des embarcations. Elle met clairement en évidence des zones de concentration des navires, à savoir : la Baie de Saint-Vaast-la-Hougue et de l'île de Tatihou, les îles Saint-Marcouf, ainsi que les roches de Saint-Florel à proximité de la commune de Quinéville. Bien que les conditions de visibilité n'aient pas toujours permis de distinguer les navires dans l'est du site, au large des côtes du Calvados, il s'avère tout de même que certaines épaves de ce secteur sont particulièrement recherchées pour les pratiques de pêche de loisir et peuvent parfois concentrer un important nombre de bateaux.

A partir des observations réalisées *in situ* et des échanges avec le personnel du sémaphore, une forte variabilité de la fréquentation a pu être mise en évidence. Les conditions environnementales (météorologie, force et orientation du vent, hauteurs des vagues) constituent un facteur déterminant, auquel s'ajoute le fait d'être en période de vacances scolaires ou jour de repos. Ainsi, un maximum de 46 embarcations a été dénombré en Baie de Seine occidentale le 14 juillet, avec un ciel couvert et des rafales de vent, contre près de 400 le samedi 18 août (communication du sémaphore) où les conditions météorologiques étaient particulièrement clémentes.

Au sein d'une même journée, le nombre de bateaux présents sur le plan d'eau fluctue également de façon importante, essentiellement en fonction du cycle de marée et des possibilités de mise à l'eau ou d'accès aux ports et zones de mouillages. L'évolution horaire du nombre d'embarcations recensées le 28 mai illustre ce phénomène (cf. figure 6).

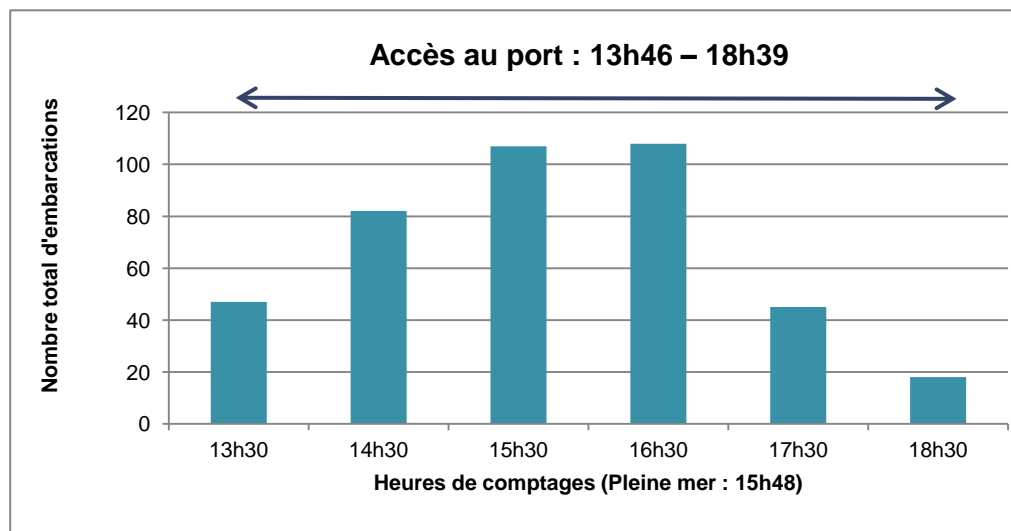
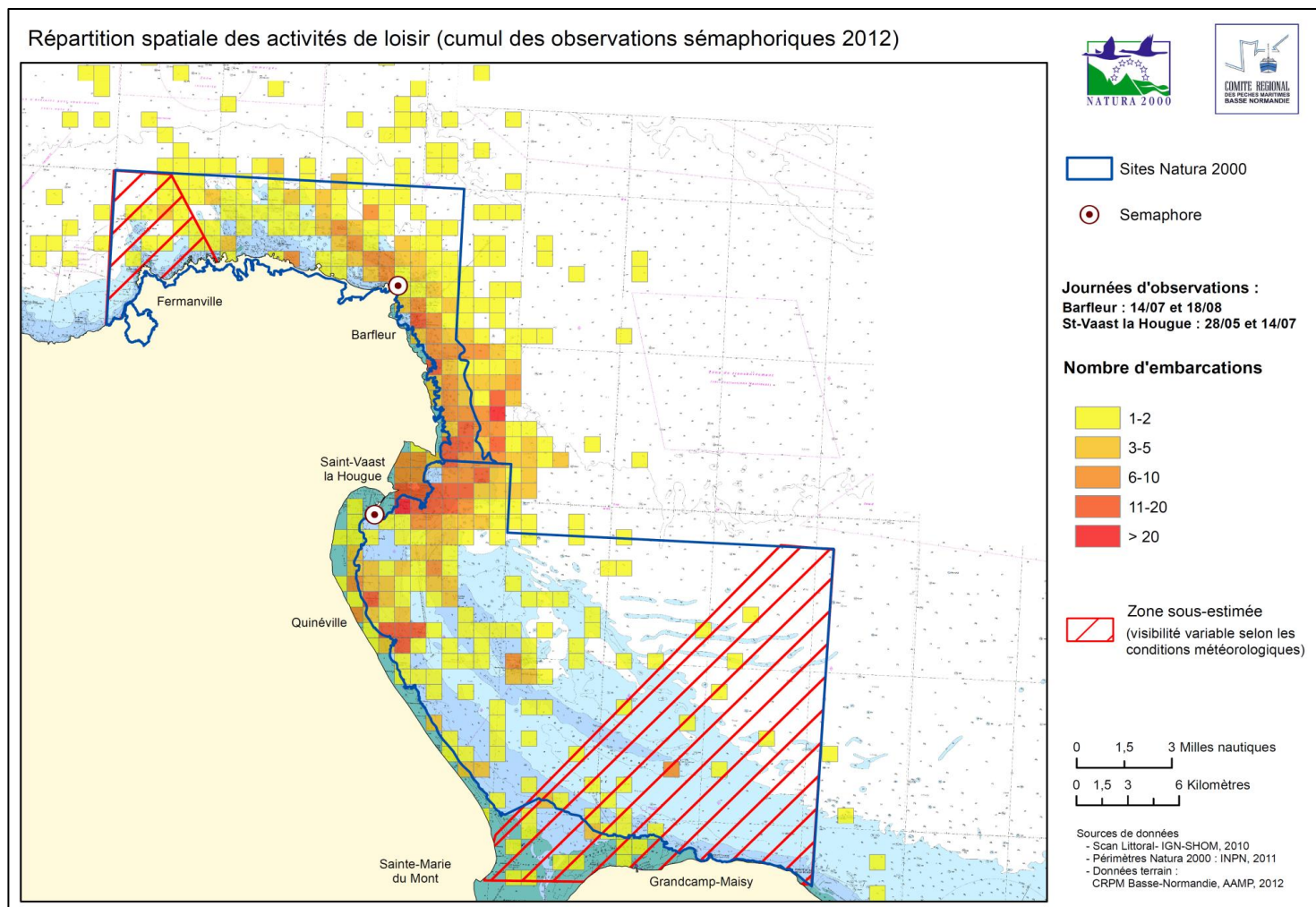


Figure 6 - Evolution de la fréquentation (Observations du 28 mai depuis le sémaphore de Saint-Vaast-la-Hougue)

**Tableau XII- Proportion des embarcations observées depuis Saint-Vaast-la-Hougue**

<b>Journée</b>	<b>Nombre total (cumul de la journée)*</b>	<b>Pêche professionnelle</b>	<b>Plaisance voile</b>	<b>Plaisance moteur</b>	<b>Sport nautique</b>	<b>Autre/non renseigné</b>
7 mai	129	10,9 %	22,5 %	51,9 %	3,9 %	10,9 %
28 mai	406	3,7 %	16,5 %	71,9 %	1,5 %	6,4 %
14 juillet	211	15,2 %	30,3 %	44,1 %	3,8 %	6,6 %
19 août	<b>Visibilité réduite : identification limitée des activités</b>					

\* Cette valeur ne renvoie pas au nombre réel de bateaux, un même navire pouvant être dénombré plusieurs fois à des heures différentes.



Carte 13 - Fréquentation nautique des usages de loisir

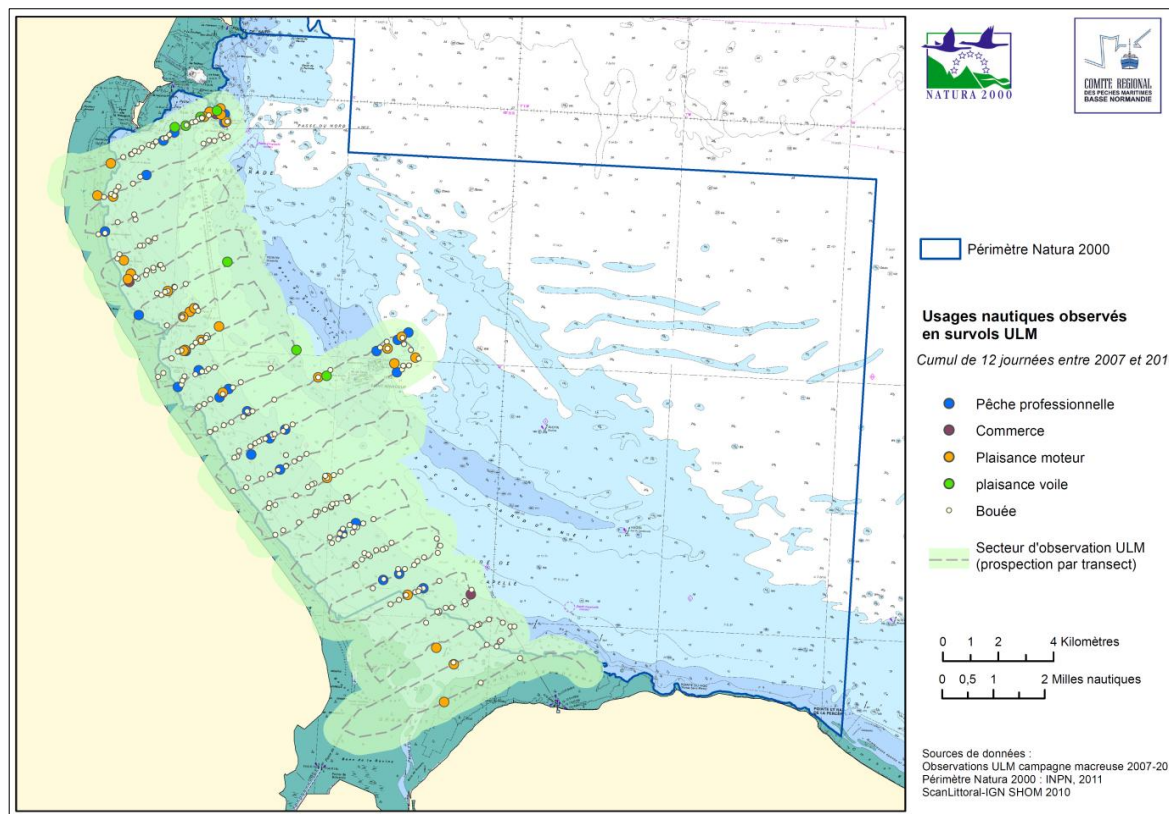
- Informations issues du programme dédié à l'étude des macreuses

La Maison de l'Estuaire, le GONm, Bretagne vivante et AéroBaie ont piloté un programme de suivi des macreuses de 2007 à 2010 entre les mois de novembre et avril. Les 13 survols ULM réalisés le long de la côte est du Cotentin, visant à recenser l'avifaune, ont également permis la collecte de données relatives aux usages marins (cf. carte 14). Sur la totalité des survols, ce sont ainsi 68 embarcations de plaisance qui ont été dénombrées, parmi lesquelles on recense 90% de bateaux à moteur et 10% de voiliers. Ceci représente une fréquentation moyenne de 5 embarcations (sur la partie prospectée), avec un maximum de 23 (à noter que ces survols ont été réalisés en dehors de la période estivale).

Les observations confirment la répartition très côtière des embarcations de loisir (observées en très grande majorité à moins d'un mille nautique du rivage) et la localisation des principales zones d'activités de plaisance : la proximité de Saint-Vaast-la-Hougue, les roches Saint-Florel, les îles Saint-Marcouf et le secteur de la Baie des Veys.

Carte 14 - Observations ULM des activités nautiques (Maison de l'Estuaire, 2007-2010)

Les observations révèlent également la présence de très nombreuses bouées matérialisant des engins de pêche (filets ou casiers), qui se concentrent dans la frange côtière sur toute l'étendue de la zone prospectée et autour des îles. Les suivis menés depuis les sémaphores ont également confirmé ce nombre élevé de bouées, preuve d'une importante activité de pêche professionnelle (et de loisir) dans ce secteur.



## PECHE RECREATIVE

Les activités de pêche récréative, à la différence des activités professionnelles, n'ont pas de caractère commercial, le produit de cette pêche étant exclusivement destiné à la consommation familiale. Elles peuvent s'exercer à partir d'une embarcation, en apnée, ou à pied sur le domaine public maritime.

En métropole, la population de pêcheurs de loisir était estimée à 2,45 millions de personnes en 2005 (BVA Ifremer, 2005). Parmi eux, 71% déclarent pratiquer une activité de pêche à pied, 33% une pêche du bord, 25% à partir d'un bateau, et 7% en chasse sous-marine<sup>5</sup> (certains pratiquant plusieurs de ces activités). En 2010, pour la seule espèce du bar, le nombre de pêcheurs du département de la Manche est estimé à plus de 18 200, contre 5 400 dans le Calvados (IFREMER, 2010).

### Réglementation

La réglementation relative à la pratique de la pêche maritime récréative est très abondante et évolutive et diffère parfois entre deux départements voisins. Il n'est

de ce fait pas possible de toutes les exposer ici. Le tableau XIII reprend les principales réglementations en vigueur en 2012 qui revêtent une importance particulière pour la compréhension et la gestion du site Natura 2000. Les informations détaillées sont disponibles auprès des DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer) et régulièrement actualisées. Les arrêtés en vigueur déterminent les engins autorisés, les tailles minimales de captures, les zones ou périodes d'interdiction. Pour ces aspects, l'exercice de la pêche de loisir est, sauf exception, soumis aux réglementations applicables aux activités professionnelles.

<sup>5</sup> L'emploi du terme de « chasse » ou « pêche » sous-marine est ici employé sans distinction.



## Tableau XIII– Synthèse des principales réglementations (d'après DDTM 50 et DDTM 14)

**Références :** **Décret 90-618 du 11 juillet 1990** relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ; **Arrêté 127/2008 du 26 août 2008** modifié par l'arrêté 117/2012 du 24 août 2012 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied, à la nage ou sous-marine dans le département de la Manche ; **Arrêté du 17 mai 2011** imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ; **arrêté 58/2011 du 6 juillet 2011** réglementant la pêche sous-marine de loisir du homard sur la façade Manche est Mer du Nord ; **arrêté 74-2012 du 21 mai 2012** portant limitation de captures effectuées à partir de navires autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche en Manche et Mer du Nord.

	Pêche embarquée	Chasse sous-marine
Engins autorisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 palangres munies de 30 hameçons</li> <li>▪ 2 casiers (maillage minimum mailles étirées 80 mm (sauf casiers bouquet et bulot)</li> <li>▪ 1 foëne</li> <li>▪ 1 épuisette</li> <li>▪ Lignes (12 hameçons maximum)</li> <li>▪ Filet maillant ou trémail (long. max. : 50m / haut. max. : 2m)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arbalète pour les poissons</li> <li>▪ Tout engin interdit pour les crustacés</li> <li>▪ Pratique exclusivement autorisée en apnée</li> </ul>
Conditions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des tailles minimales de captures</li> <li>▪ Respect des limitations de captures</li> <li>▪ Signalisation des engins (filet, casier, palangre) à l'aide de bouées et indication de l'immatriculation du navire</li> <li>▪ Marquage des poissons capturés (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être âgé d'au moins 16 ans</li> <li>▪ Souscription à un contrat d'assurance en responsabilité civile</li> <li>▪ Signalisation obligatoire</li> <li>▪ pratique de nuit interdite</li> <li>▪ Respect des tailles minimales de capture</li> <li>▪ Respect des limitations de captures</li> <li>▪ Marquage des poissons capturés (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)</li> </ul>

## Pêche plaisance embarquée

*(Informations Association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin)*

La pratique de la pêche plaisance embarquée est limitée à la bande côtière, la plupart des plaisanciers ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 2 milles. La pêche dans le secteur des îles Saint-Marcouf n'est ainsi le fait que de quelques personnes. La dépendance des navires aux horaires de marée pour pouvoir quitter le port ou mettre les embarcations à l'eau limite naturellement la durée des sorties et réduit de ce fait la zone de pratique.

La principale activité concerne la pêche à la ligne de traîne ou à la dérive. La pêche au casier pour la recherche de homards, tourteaux ou araignées est, en comparaison, moins fréquente car plus physique. Nécessitant davantage de travail pour les préparer ou les nettoyer, les filets et les palangres sont quant à eux très peu utilisés. Il est à noter toutefois qu'une même personne effectue généralement plusieurs activités de pêche plaisance, selon les jours de sortie ou au cours d'une même journée. La majorité des embarcations utilisées sont de type vedette de plaisance ou pneumatique, mais la pêche est également pratiquée depuis des voiliers ou plus rarement par des pêcheurs en kayak de mer.

Bien que certains pêcheurs plaisanciers sortent en mer tout au long de l'année, la période de plus forte fréquentation s'étale sur la période estivale, au cours des mois de juillet et août. De bonnes conditions météorologiques apparaissent comme une condition essentielle pour une majorité de pratiquants.

Deux associations de pêcheurs plaisanciers dépendant de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) et du Comité de la pêche maritime de loisir (CPML50) sont directement implantées sur le pourtour du site Baie de Seine occidentale :

- ✓ association des pêcheurs plaisancier du Cotentin (APPC),
- ✓ association des pêcheurs de loisir en mer du Val de Saire.

Elles ont pour objectif de fédérer les pratiquants pour faire valoir leurs intérêts et contribuent à sensibiliser les usagers au respect de la réglementation et de l'environnement marin. Ces associations ne regroupent cependant qu'une partie des pêcheurs plaisanciers, qui, en majorité, pratiquent librement leur activité, sans adhérer à une fédération. En 2010, l'APPC comptait 520 adhérents.

Afin d'initier aux techniques de pêche en mer et de faire découvrir la pratique, plusieurs guides de pêche interviennent sur le secteur de la Baie de Seine occidentale, en proposant des sorties de pêche à leurs clients. De telles activités existent à Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue, Port-en-Bessin-Huppain et Courseulles-sur-Mer. A proximité, un professionnel bénéficie, par ailleurs, du statut de pescatourisme, au titre d'une diversification d'activité de pêche, qui lui permet d'accueillir des personnes à bord le temps d'une marée, afin de faire découvrir et valoriser son métier.

La « **fiche résultat** » suivante présente les données issues des questionnaires diffusés parmi les usagers de loisir fréquentant le site.

# Pêche plaisance embarquée



Crédit : O. ABELLARD, AFB

Nombre de questionnaires : 25  
Espèces recherchées : bar, maquereau, lieu, cabillaud, colin, crustacés...

Durée moyenne de la sortie : 4h30

Nombre moyen de prises/sortie : 5,6

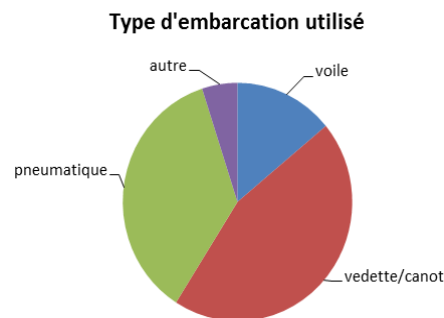
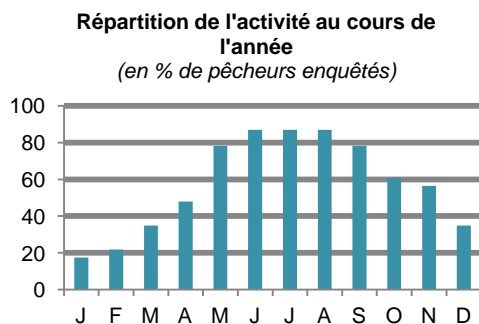
Poids total moyen des prises/sortie : 2,8 kg

Dépenses moyennes pour la pratique : 1500 €/an

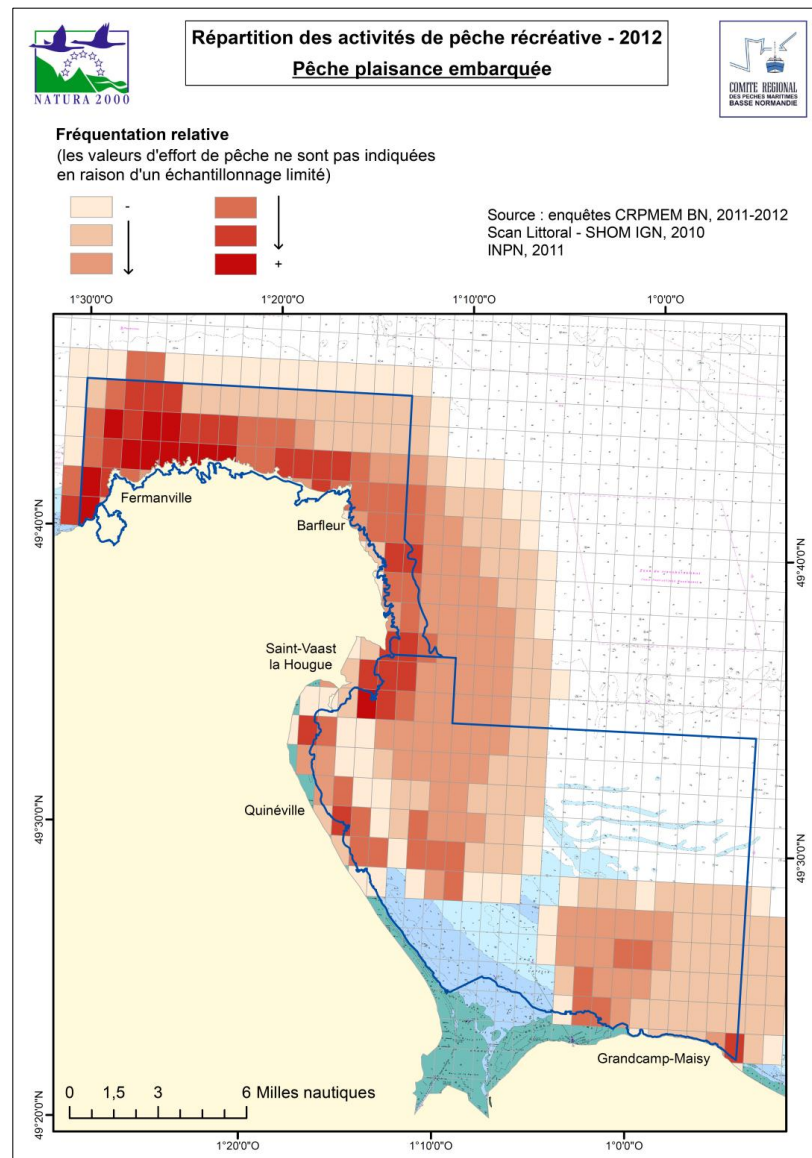
Nb moyen de sorties sur les sites : 49,8 / an

Activité sur le site : 92% des personnes pêchent à la ligne, 37% au casier et 24% au filet. Les zones utilisées diffèrent peu pour une même personne pratiquant plusieurs activités, la proximité avec le port ou le point de mise à l'eau étant la principale raison évoquée (par 64% des personnes) pour justifier de la pratique dans le secteur considéré. La qualité environnementale et la diversité des milieux, sont également citées. La pêche récréative embarquée est présente toute l'année, avec une plus forte intensité de mai à septembre (cf. graphs).

En Baie de Seine occidentale, les abords de St-Vaast-la-Hougue et de l'île de Tatihou, les îles Saint-Marcouf ainsi que les épaves devant Grandcamp-Maisy sont particulièrement recherchées (il est à noter une probable sous-estimation de la fréquentation sur les rivages du Calvados). Une personne sur deux dispose d'une place de port ou d'un mouillage et l'ancrage des navires sur site n'est utilisé que par 24% des enquêtés.



**Profil des pêcheurs :** les pratiquants ayant répondu sont tous des hommes, dont l'âge est majoritairement compris entre 40 et 60 ans (44%). 80% d'entre eux vivent en résidence principale dans une commune à proximité.



## Chasse sous-marine

Le nombre de pêcheurs sous-marins, bien qu'en partie regroupés au sein de deux fédérations (FNPSA et FCSMP<sup>6</sup>) est difficile à estimer, le système de déclaration auprès des services des affaires maritimes étant abandonné depuis 2009. En 2008, on dénombrait 699 chasseurs déclarés dans la Manche, et 482 dans le Calvados (*Affaires maritimes, 2008 in Stervinou 2011*).

Pour l'ensemble des départements normands (Basse- et Haute-Normandie), la FNPSA estime que les 400 licenciés de la fédération ne représentent qu'un tiers des pratiquants réels (cf. tableau XIV). Une part importante de chasseurs sous-marins pratique donc librement son activité, ce qui la rend difficile à appréhender. Par ailleurs, des compétitions de chasse sous-marine peuvent également être organisées par la FNPSA. La FFESSM (fédération française d'étude et de sports sous-marins) dispose quant à elle d'une commission nationale pêche sous-marine, qui lui permet d'encadrer cette activité et d'organiser des rencontres de pratiquants. La détention d'une licence auprès de cette fédération a également valeur d'assurance en respon-

sabilité civile et en permet potentiellement la pratique libre (les licenciés bas-normands étaient près de 3000 en 2008, mais la part des pêcheurs y reste faible).

En Baie de Seine occidentale, la chasse sous-marine peut être pratiquée sur l'ensemble de l'année, avec certaines périodes privilégiées (informations FNPSA Normandie) :

- Les îles Saint-Marcouf et le secteur de l'île de Tatihou – Pointe de Saire sont prospectés au printemps (préférentiellement mai et juin) pour la recherche de crustacés (tourteaux et araignées)
- La période estivale, de juin à novembre concentre la plus grosse part de l'activité, et concerne essentiellement la pêche de poissons (bars, mullets, vieilles, lieux...). Les zones exploitées sont pour l'essentiel les environs de Saint-Vaast-la-Hougue, les îles Saint-Marcouf ainsi que le secteur de roches devant Grandcamp-Maisy, au niveau de la pointe du Hoc.

La pêche sur les épaves, à des distances et profondeurs importantes, n'est pratiquée que par des personnes expérimentées, d'où un nombre relativement limité.

Les principales espèces recherchées sont le bar (espèce la plus capturée), très présent dans la zone et qui se retrouve dans des milieux variés, les vieilles et mullets, puis les daurades et plies, le lieu jaune et plus rarement les seiches. Il est estimé que les pêcheurs sous-marins assidus, avec une fréquence moyenne de 90 sorties par an, peuvent en moyenne prélever entre 50 et 100 bars par an (propos personnels (V. Caillard, FCSMP)).

**La « fiche résultat » suivante présente les données issues des questionnaires diffusés parmi les usagers de loisir fréquentant le site.**

**Tableau XIV- Répartition des licenciés 2011 de chasse sous-marine**

Fédérations	Désignation départementale	Nombre de licenciés Au niveau national (FNPSA, 2011)	Nombre de licenciés Au niveau régional (informations fédérations)
FNPSA	FNPSA Normandie (Basse et Haute)	3000	400
FCSMP	-	500	100-150

<sup>6</sup> Fédération chasse sous-marine passion

# Chasse sous-marine



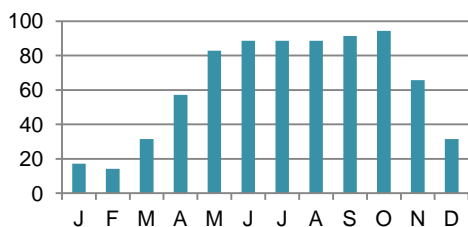
.Deflorin (FNPSAN)

Nombre de questionnaires : 35  
 Espèces recherchées : bar, mullet, lieu, vieille, poissons plats, crustacés...  
 Durée moyenne de la sortie : 4h45  
 Nombre moyen de prises/sortie : 3,25  
 Poids moyen total des prises/sortie : 4,1 kg  
 Dépenses moyennes pour la pratique : 1100 €/an  
 Nombre moyen de sorties sur les sites : 38,5 / an

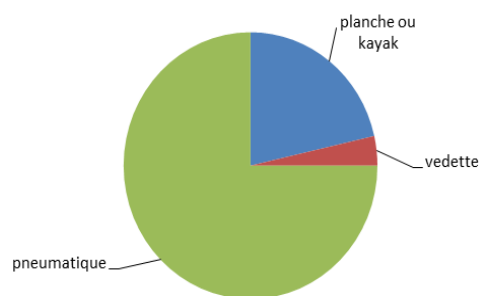
Activité sur le site : la chasse sous-marine est pratiquée tout au long de l'année, mais de façon plus importante d'avril à novembre (cf. graph). Les fonds rocheux couverts d'algues, ainsi que les épaves et fonds sableux de faibles profondeurs sont particulièrement recherchés. Ainsi, le secteur de la Pointe de Saire à Saint-Vaast-la-Hougue, le banc du Cardonnet et le platier rocheux de Grandcamp-Maisy sont très fréquentés. *A noter : la zone de fréquentation diffuse au large de Grandcamp-Maisy englobe plutôt différentes épaves sur lesquelles la pêche s'avère être très localisée.* Les pratiquants exercent leur activité sur ces sites en raison de la diversité des milieux (à 71%), de la proximité (60%) puis de l'abondance de la ressource (26%).

Les embarcations dominantes parmi les chasseurs sont les pneumatiques ou semi-rigides, mis à l'eau au moment de la sortie (cf. graph). En revanche, au moment de la pêche sur le site, 56% des personnes utilisent une ancre.

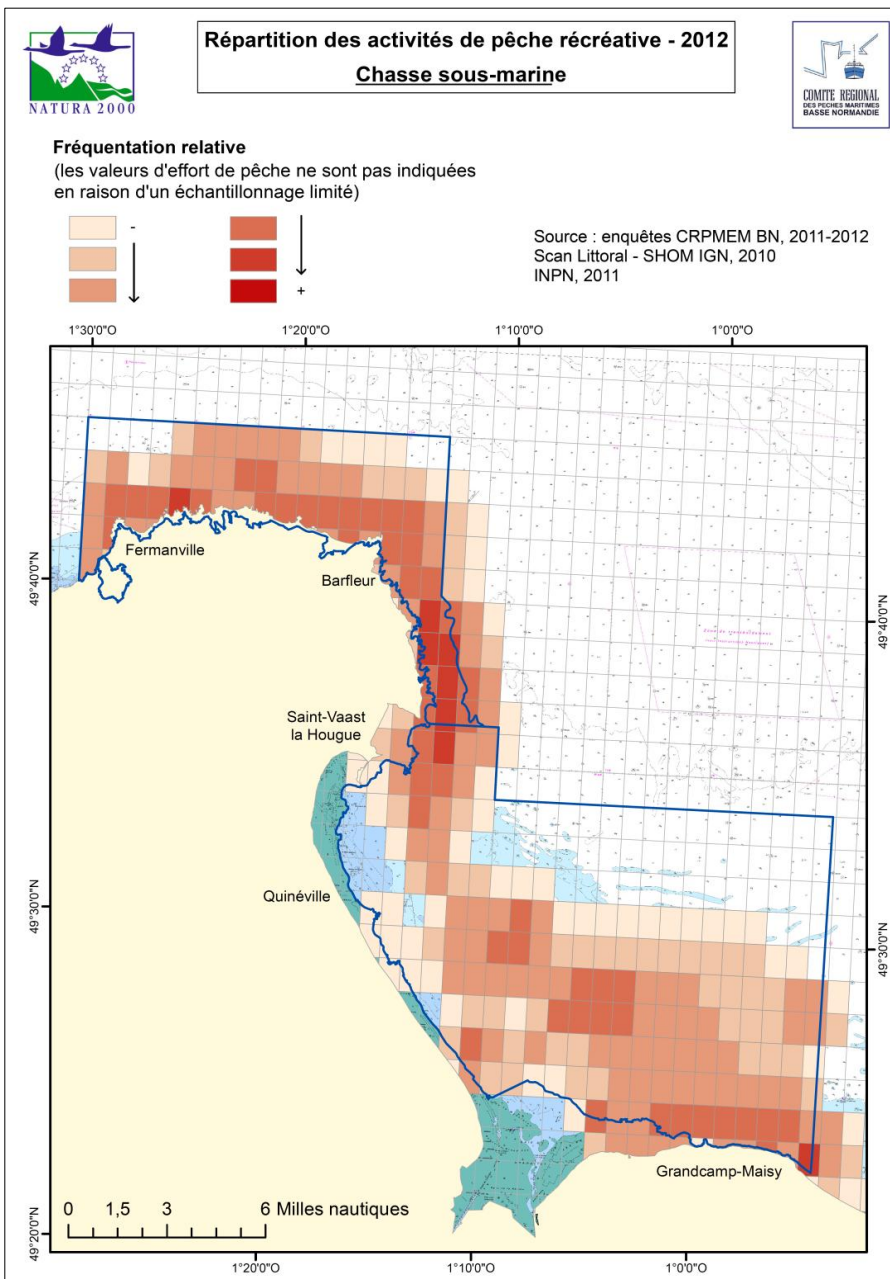
Répartition de l'activité au cours de l'année  
 (en % de pêcheurs enquêtés)



Type d'embarcation utilisé



**Profil des pêcheurs :** 97% des personnes ayant répondu sont des hommes, d'âge majoritairement compris entre 20-40 ans (à 47%) ou 40-60 ans (à 41%). 83% d'entre eux vivent en résidence principale en Basse-Normandie.



## Pêche à pied et pêche du bord

La pêche à pied de loisir, pratiquée sur les estrans, ne s'effectue pas au sein du site mais dans sa périphérie immédiate. Selon la nature de l'estran, les engins utilisés et espèces recherchées divergent : les crustacés sont pêchés dans les zones rocheuses alors que les bivalves sont recherchés dans les sédiments meubles. La pêche à pied est soumise à des restrictions d'engins, de tailles, de quotas pour les espèces recherchées, dans le respect des classements de salubrité des eaux.

Le dénombrement de pêcheurs à pied, effectué dans le cadre d'un comptage national le 8 avril 2012, a permis d'obtenir des premiers éléments chiffrés. La fréquentation des estrans de Basse-Normandie est très variable, avec un nombre élevé de pêcheurs sur la côte ouest du département de la Manche.

En comparaison, les rivages du site Natura 2000 révèlent une fréquentation moindre (cf. carte 15). Au cours de cette journée, 530 pêcheurs ont tout de même été recensés sur le pourtour du site, avec un maximum de fréquentation sur les estrans entre Saint-Vaast-la-Hougue et l'île de Tatihou.

La pêche en Baie des Veys est dépendante du classement sanitaire et de l'ouverture réglementaire des gisements à la pêche professionnelle. Le secteur de

Géfosse-Fontenay, fermé à la pêche professionnelle (et donc de loisir) au moment du comptage a été fortement sous-estimé.

Les pêcheurs plaisanciers ont, par ailleurs, la possibilité de pêcher à pied à l'aide de filets fixes. La pêche consiste à caler des filets sur l'estran à marée basse et à venir les relever au cours de la marée suivante.

Seuls les plaisanciers titulaires d'une autorisation délivrée par le Préfet de département, peut exercer une activité de pêche à pied au filet. L'arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées, définit les conditions de la pratique :

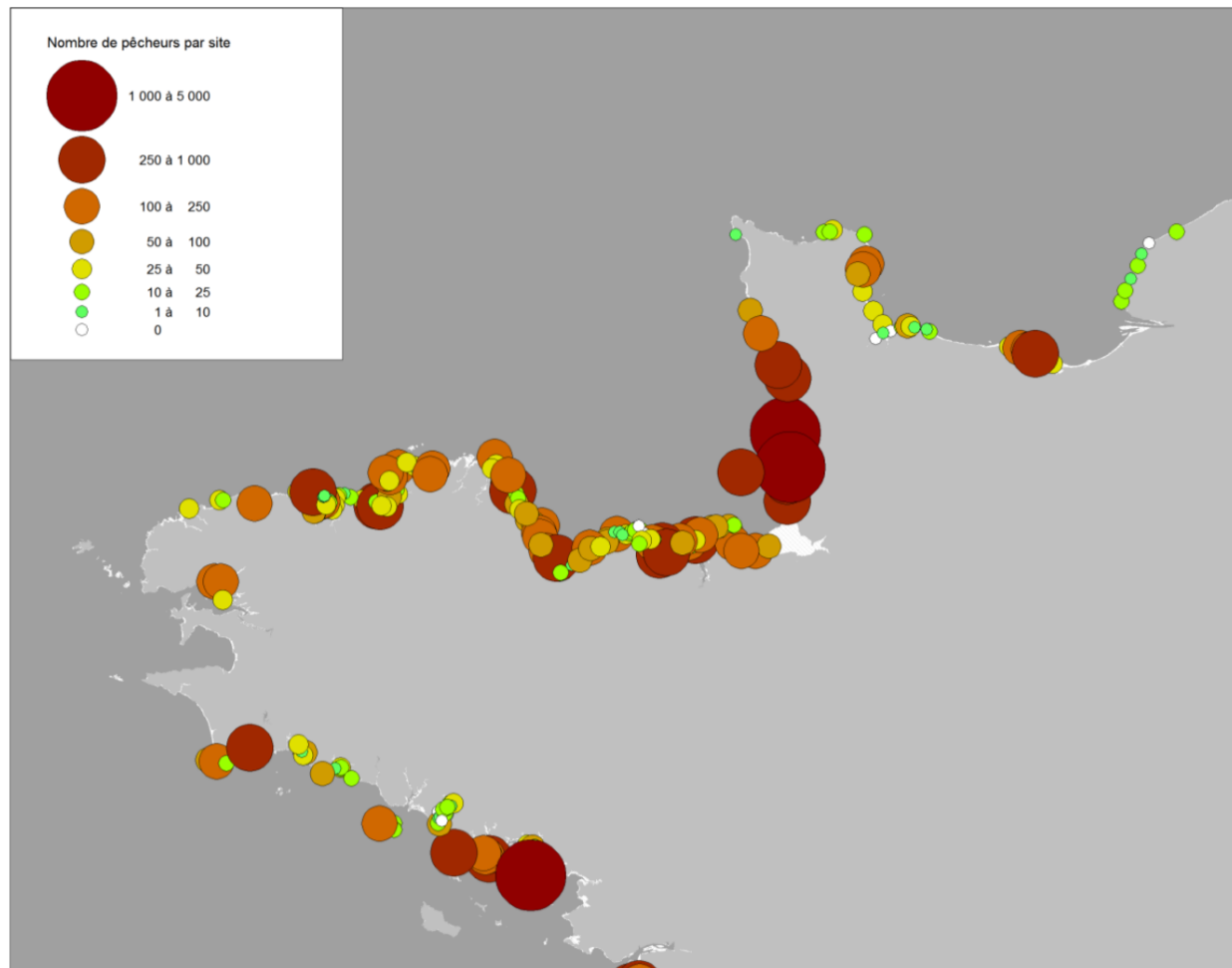
- filets ne dépassant pas 50m de long et 2m de haut,
- respect d'une distance de 50m d'une concession de cultures marines, un seul filet par plaisancier.
- La pose de filets fixes est interdite entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, ainsi que sur les gisements naturels coquilliers pendant les périodes d'ouverture de la pêche professionnelle.
- La pose de filets fixes sur l'estran est cependant interdite sous les falaises du Bessin, entre la Pointe de la Percée et la Pointe du Hoc, ainsi que dans la zone s'étendant de la limite des communes de Cricque-

ville-en-Bessin et Grandcamp-Maisy jusqu'au chenal d'accès au port d'Isigny-sur-Mer.

En 2011, le nombre d'autorisations était fixé à 100 pour chacun des deux départements de la Manche et du Calvados.

De la même façon, la pose de casiers sur l'estran en pêche à pied, de carrelets ou de senne à lançon, moins fréquentes, sont elles aussi soumises à autorisation et contingentées.

Hormis la pêche à pied, une activité de pêche du bord est également recensée en périphérie du site Natura 2000. Très peu de données existent quant à l'importance et la localisation de ces pratiques, qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de cette étude.



Carte1510 - Nombre de pêcheurs à pied par site – bilan du comptage collectif du 8 avril 2012, Réalisation IODDE 2012, source de données variées. Privat A., 2012. Comptage national des pêcheurs à pied de 7 et 8 avril 2012 : compte-rendu. IODDE/CPIE Marennes-Oléron.

## Bilan sur les activités de pêche récréative

Les pratiques de pêche sont très présentes au sein de la Baie de Seine occidentale, qui offre un bassin de navigation privilégié et une diversité de milieux à l'origine d'une ressource abondante et variée. La chasse sous-marine et la pêche embarquée y sont pratiquées toute l'année avec une augmentation majeure de la fréquentation lors de la période estivale.

Les secteurs les plus recherchés, qui concentrent la majorité des pratiquants, sont relativement semblables entre ces deux modes de pêche et concordent globalement avec les observations réalisées depuis le sémaphore (hormis la zone devant les côtes du Calvados, sous-estimée lors des comptages en raison d'une visibilité réduite par l'importante distance). Il s'agit en particulier des abords de Saint-Vaast-la-Hougue et des îles Saint-Marcouf, ainsi que des zones rocheuses (roches Saint-Florel, platier de Grand-camp-Maisy) et des épaves du Calvados.

Il ressort des différentes rencontres et enquêtes que les activités de pêche récréative connaissent un essor important ces dernières années et que le nombre de pratiquants est en augmentation. Cette tendance devrait probablement se confir-

mer à l'avenir. Afin d'encadrer au mieux les pratiques et de sensibiliser les usagers, les fédérations et associations mènent des campagnes d'information et s'engagent pour une pratique durable et responsable qui permettrait de pérenniser la pêche de loisir.

Ainsi, **une charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable** a été signée en avril 2010 par les différentes fédérations concernées, le ministère, l'Agence des aires marines protégées ou encore le Conservatoire du littoral. Elle prévoit notamment une lutte contre la fraude, une gestion de la ressource et un système de déclaration d'activité par les pêcheurs. Une **charte du pêcheur sous-marin** a été spécifiquement établie par la FFESSM et la FCSMP ainsi que la FIPIA (fédération organisant la pratique en Italie), qui préconise une pratique responsable et sécurisée.

Des plaquettes informatives ou des réglottes destinées à la mesure des captures sont également produites et distribuées régulièrement par les fédérations et associations de pêcheurs plaisanciers, dans le but de sensibiliser au mieux les pêcheurs au respect de la réglementation existante et de l'environnement marin.

Faisant suite à la charte d'engagement, un **portail déclaratif** a été ouvert en été 2012, qui, sur la base du volontariat, permet aux pêcheurs de loisir de déclarer leur activité, et de réaliser des suivis de leur pratique.

(<http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr/dpl/accueil.jsp>)

En se déclarant, le pratiquant contribuera ainsi à la protection des ressources marines et pourra recevoir des informations relatives à la réglementation nationale et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre. Cet outil, doit, à terme, permettre de disposer d'une information plus fine à l'échelle nationale ainsi qu'à une échelle plus locale et de mieux connaître les activités de pêche maritime de loisir exercées sur le territoire, le nombre de pratiquants et les zones les plus fréquentées.

Cette démarche constitue une première étape du recensement généralisé des pratiquants de pêche récréative et la déclaration sera peut-être amenée à être rendue obligatoire à l'avenir, ceci afin de disposer d'informations fiables et cohérentes sur l'ensemble de la population de pêcheurs de loisir, qui permettent une meilleure gestion des espaces littoraux et de la ressource.



## SPORTS ET LOISIRS

### Sports nautiques

La pratique de sports nautiques, en plein essor, occupe une place importante sur les côtes bas-normandes. Les activités regroupant le plus grand nombre de licenciés sportifs sont la voile et la plongée sous-marine (*cf.* tableau XV). Les titulaires d'une licence ne représentent cependant qu'une partie des pratiquants de sports nautiques. On estime en réalité que le nombre de personnes exerçant un sport nautique s'élève à près de 60 000 (Erreform 2008), les deux tiers d'entre eux étant des pratiquants de loisir, non regroupés ou sans activité de compétition.

L'offre de sports nautiques est nombreuse sur les pourtours du site et les structures professionnelles ou associatives qui y sont implantées proposent des activités variées (*cf.* tableau XVI). Afin d'affiner les informations existantes (observatoires des offres de loisirs nautiques menés par les comités départementaux du tourisme de la Manche et du Calvados) et d'identifier les zones et la fréquence des pratiques, un questionnaire a été directement envoyé à certaines structures nautiques, fréquemment ou occasionnellement présents sur site.

En raison des réglementations existantes, la pratique des sports nautiques est res-

treinte à la zone côtière ; les zones de pratiques des centres ou clubs nautiques sont ainsi très proches de leur base. Les planches à voile et kit-surf, véhicules nautiques à moteur (de type jet-ski) ainsi que les kayaks ou avirons de mer ne peuvent en effet être utilisés à une distance de plus de 2 milles nautiques d'un abri, exception faite des kayaks auto-videurs autorisés à naviguer jusqu'à 6 milles nautiques. La réglementation limitant les navires de plaisance (hors catégorie hauturier) à 2 ou 6 milles d'un abri s'applique également aux embarcations de voile légère (catamarans, dériveurs...).

## Tableau XV- Répartition des principaux licenciés sportifs

(Source : Comités départementaux du tourisme, dans ERREFOM Basse-Normandie, 2008)

Licenciés	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie	France	% BN/F
Aviron	296	174	0	470	36 571	1,29 %
Canoë-kayak	420	325	196	941	30 291	3,11 %
Char à voile	109	104	0	213	1 958	10,88 %
Sports sous-marins	1 408	1 066	377	2 851	147 569	1,93 %
Motonautisme	8	13	1	22	2 843	0,77 %
Ski nautique	43	23	70	136	16 067	0,85 %
Surf	0	909	0	909	24 663	3,69 %
Voile	6 143	6 815	0	12 958	255 552	5,07 %
Kite-surf (vol libre)	415	130	33	578	28 159	2,05 %
TOTAL	8 842	9 559	677	19 078	543 673	3,51 %

## Tableau XVI - Recensement des structures nautiques

(Seules celles susceptibles de se rendre sur le site baie de seine occidentale ont été retenues ici)

Département	Commune	Nombre de structures	Activités
Calvados	Isigny	1	Voile, planche à voile
	Grandcamp-Maisy	3	Voile, planche à voile, vieux gréements, voile habitable
	Colleville-sur-Mer	1	Voile, char à voile, kayak, ski nautique, cerf-volant...
	Arromanches-les-Bains	1	Plongée sous-marine
Manche	Barfleur	1	Plongée sous-marine
	Jonville	1	Voile, planche à voile, kite surf
	Saint-Vaast-la-Hougue	2	Voile, planche à voile, randonnée nautique, voile habitable
	Quinéville	1	Voile, planche à voile, (char à voile)
	Ravenoville	1	Plongée sous-marine
	Sainte-Marie-du-Mont	2	Voile, Kayak, (char à voile)
	Saint-Lô	1	Plongée sous-marine
	Coutances	1	Plongée sous-marine
	Carentan	1	Voile

Parmi les sports nautiques proposés sur le site Natura 2000, la voile est l'activité la plus répandue. Cinq centres ou clubs nautiques encadrent par ailleurs des pratiques variées de planche à voile, kayak de mer, kitesurf...

Plusieurs clubs de plongée, originaires de communes parfois éloignées du site Natura 2000 se rendent également sur zone. Ainsi, les îles Saint-Marcouf ou les épaves de la Baie de Seine font parfois l'objet de plongées sous-marines (clubs de Barfleur, d'Arromanches-les-Bains ou Saint-Lô par exemple).

A ces activités s'ajoutent des offres de randonnées ou découverte nautique en Baie de Seine occidentale. Des sorties en mer sont ainsi proposées à Saint-Vaast-la-Hougue à bord d'une goélette du centre nautique, ou à bord du Fleur de Lampaul, navire classé au titre des monuments historiques.

Ces découvertes maritimes consistent généralement en une navigation autour de Saint-Vaast-la-Hougue, Tatihou, des îles Saint-Marcouf, voire jusqu'à la Pointe du Hoc. Une vedette de Port-en-Bessin, ainsi qu'un navire de l'école de voile de Cour-

seulles-sur-Mer, proposant des promenades en mer le long des plages du débarquement, peuvent également se rendre occasionnellement sur site. Des spots de windsurf ou kitesurf sont par ailleurs identifiés à Jonville. Ces activités ont la particularité d'être très saisonnières et de s'exercer principalement en période estivale, entre les mois de juin et septembre.

Malgré la diversité de l'offre, les pratiques libres de loisirs nautiques apparaissent les plus nombreuses en comparaison de celles encadrées, ce qui les rend particulièrement difficiles à appréhender et caractériser.

Dans le but de mieux les comprendre, un questionnaire a été diffusé auprès des usagers de loisir (questionnaire unique navigation, sports nautiques et pêche récréative en annexe 2). Malheureusement, le faible taux de retour n'a pas permis une exploitation pertinente de ces données. Il en est de même pour les observations de pratiques sportives via les sémaphores qui n'ont pu être utilisées en raison de leur faible nombre (seules 23 embarcations ont été recensées au cours des 4 journées d'observations).

Les fédérations sportives encadrant ces différentes pratiques, sont des interlocuteurs privilégiés pour cibler une partie des pratiquants. Elles jouent un rôle important dans la diffusion d'informations et la sensibilisation des usagers aux pratiques respectueuses et contribuent à une prise de conscience des problématiques environnementales liées au milieu marin.

Le nombre de pratiquants de sports de nature semble être en augmentation, comme l'ont confirmé les échanges avec les fédérations sportives ou les structures nautiques. Il est à prévoir que ces activités, qui contribuent au développement économique de la Basse-Normandie soient amenées à se maintenir et se diversifier.

A ce titre, le plan nautique départemental 2010-2015 initié par le Conseil Général du Calvados prévoit, en plus de l'amélioration de l'offre portuaire et la valorisation de la filière nautique, le développement des activités sportives et de loisir. L'accent est également mis en Manche sur les loisirs nautiques avec le schéma départemental de développement des activités nautiques et liées au vent mis en œuvre depuis 2002 par Manche Tourisme.

## Cas particulier des manifestations nautiques

La Baie de Seine occidentale est régulièrement retenue pour l'organisation de manifestations nautiques locales, régionales voire nationales. Ainsi, en 2011, ce sont près de 40 compétitions qui ont eu lieu en tout ou partie du site Natura 2000 (cf. annexe 3) entre le mois d'avril et le mois de novembre. Il s'agit en grande majorité de courses de voile habitable organisées par le Yacht club de Saint-Vaast-la-Hougue, et réunissant régulièrement une vingtaine de participants. Les autres manifestations concernent pour la plupart des activités de chasse sous-marine ou planche à voile.

Le site Natura 2000 peut accueillir occasionnellement quelques compétitions de plus grande ampleur ayant une portée nationale telles que la solitaire du Figaro en 2007, le tour de France à la voile, ou la Normandy Channel Race.

Les compétitions de chasse sous-marine, donnant lieu à des prélèvements de poissons, peuvent réunir jusqu'à une centaine de participants. Les conditions du concours (espèces, nombre d'individus, taille minimale des captures,...) sont définies au préalable et les prises sont systématiquement dénombrées et pesées.



Illustration 9 - Régate en Baie de Seine – société des régates de Courseulles ([www.calvados-nautisme.com](http://www.calvados-nautisme.com))

Le comité régional de Normandie de la FFPM (fédération française de pêche en mer), qui assure la promotion et la formation de la pêche amateur et sportive en mer, peut également être amené à organiser des compétitions de pêche embarquée.

L'ensemble de ces manifestations est soumis à une demande d'autorisation au-

près de la DDTM du département concerné.

L'organisateur de toute compétition sur le site Natura 2000 doit également réaliser une évaluation d'incidences si la manifestation répond à un ou plusieurs des critères suivants :

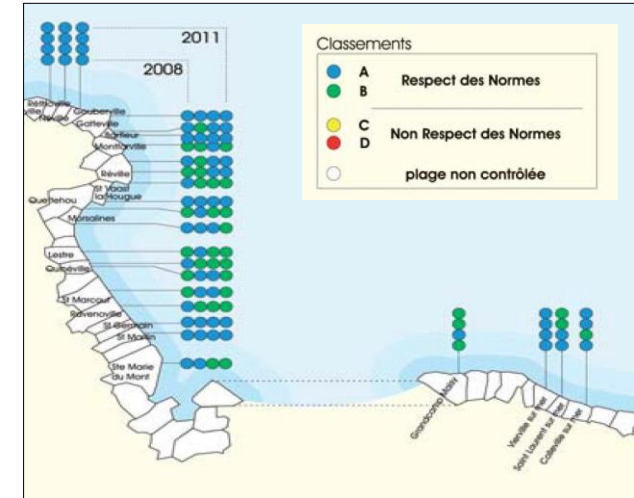
- ✓ délivrance d'un titre international ou national
- ✓ budget supérieur à 100 000 euros
- ✓ engins motorisés ou planches aérotractées soumis à déclaration (kitesurf).

## Activités balnéaires

Des usages balnéaires peuvent se rencontrer sur les rivages du site Natura 2000. Les côtes basses et sableuses de l'Est Cotentin sont particulièrement propices à des activités de plage ou de baignade. A l'inverse, les estrans rocheux du Bessin, dont l'accès s'avère plus difficile, sont moins concernés par de telles pratiques. Ces activités sont particulièrement saisonnières et se concentrent sur une période très courte, en très grande majorité au cours des mois de juillet et août. Elles apparaissent cependant peu importantes et ne semblent pas constituer une pratique majeure en périphérie du site. Pour des raisons sanitaires, une bonne qualité des eaux et des plages est nécessaire pour permettre ces activités. L'Agence régionale de santé (ARS) de Basse-Normandie

a pour rôle d'en assurer la surveillance en organisant des prélèvements réguliers, en partenariat avec les départements et les responsables des sites de baignades (généralement les communes). Des observations d'éventuels dépôts d'algues vertes sur les plages sont effectuées en parallèle. Une bonne qualité des eaux est observée de façon générale dans le secteur (cf. carte 16).

La directive Baignade (2006/7/CE) prévoit un renforcement des normes de surveillance et l'apparition d'un nouveau système de classification. Sa mise en œuvre se fera progressivement d'ici à 2015. Elle rend par ailleurs obligatoire l'élaboration de profils des eaux de baignade, visant à identifier les sources potentielles de pollution et établir les mesures de gestion nécessaires pour améliorer la qualité des eaux et prévenir tout risque sanitaire.



Carte16 - Surveillance de la qualité des eaux de baignade. Evolutions 2008-2011 (extrait d'ARS Basse-Normandie, 2012)

## Chasse sur l'estran

La chasse sur le domaine public maritime (DPM) est pratiquée sur les estrans du pourtour de la Baie de Seine occidentale, qui sont en partie intégrés dans les périmètres des sites Natura 2000 adjacents « Marais du Cotentin et du Bessin Baie des Veys ». et « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue ». Deux réserves de chasse existent cependant : la réserve de la Baie des Veys (Beauguillot) et celles des îles Saint-Marcouf.

L'association de chasse maritime de la Baie des Veys – côtes Est et Nord Cotentin, responsable des lots de chasse de l'Est et du Nord Cotentin (cf. carte 17) regroupe environ 1000 adhérents, mais il est estimé que seul un tiers d'entre eux pratique la chasse sur le DPM de façon régulière (propos personnels G. Bamas). Les deux tiers restants, qui pratiquent leur activité occasionnellement lors de vacances ou séjours dans le département, sont en partie originaires d'autres régions.

Les différentes techniques utilisées sont les suivantes :

- Dans le secteur de Brévands, l'association bénéficie d'une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour l'installation de 15 gabions sur le DPM. La chasse se pratique de jour comme de nuit.

- La présence de 24 hutteaux (abri provisoire permettant le camouflage des chasseurs) est également autorisée sur le DPM.
- La chasse au trou, technique la plus dépendante de la marée (pratiquée par exemple dans le chenal de Carentan).
- La chasse à la passée se base sur les déplacements des oiseaux et leurs différentes phases journalières (repos, alimentation). Elle s'exerce sur l'estran le matin et le soir.
- La chasse à la botte consiste à sillonner en journée un secteur de DPM.

Parmi les zones de pratique, la Baie des Veys, offrant de vastes étendues d'estran, est le secteur le plus fréquenté. Cependant, des chasseurs se répartissent sur la quasi-totalité du littoral, le long d'Utah Beach, à l'île de Tatihou, mais également hors de la zone d'étude, au niveau de Gatteville-le-Phare dans le Nord Cotentin ou sur la côte Ouest.

La chasse au gabion ainsi que la chasse de nuit au hutteau nécessitent de remplir un carnet de prélèvements obligatoire, collecté par l'association, qui se charge de les transmettre à la fédération de chasse du département.

Dans le Calvados, l'association « les rivages du Bessin » est en charge du lot de chasse du Bessin, s'étendant d'Isigny-sur-

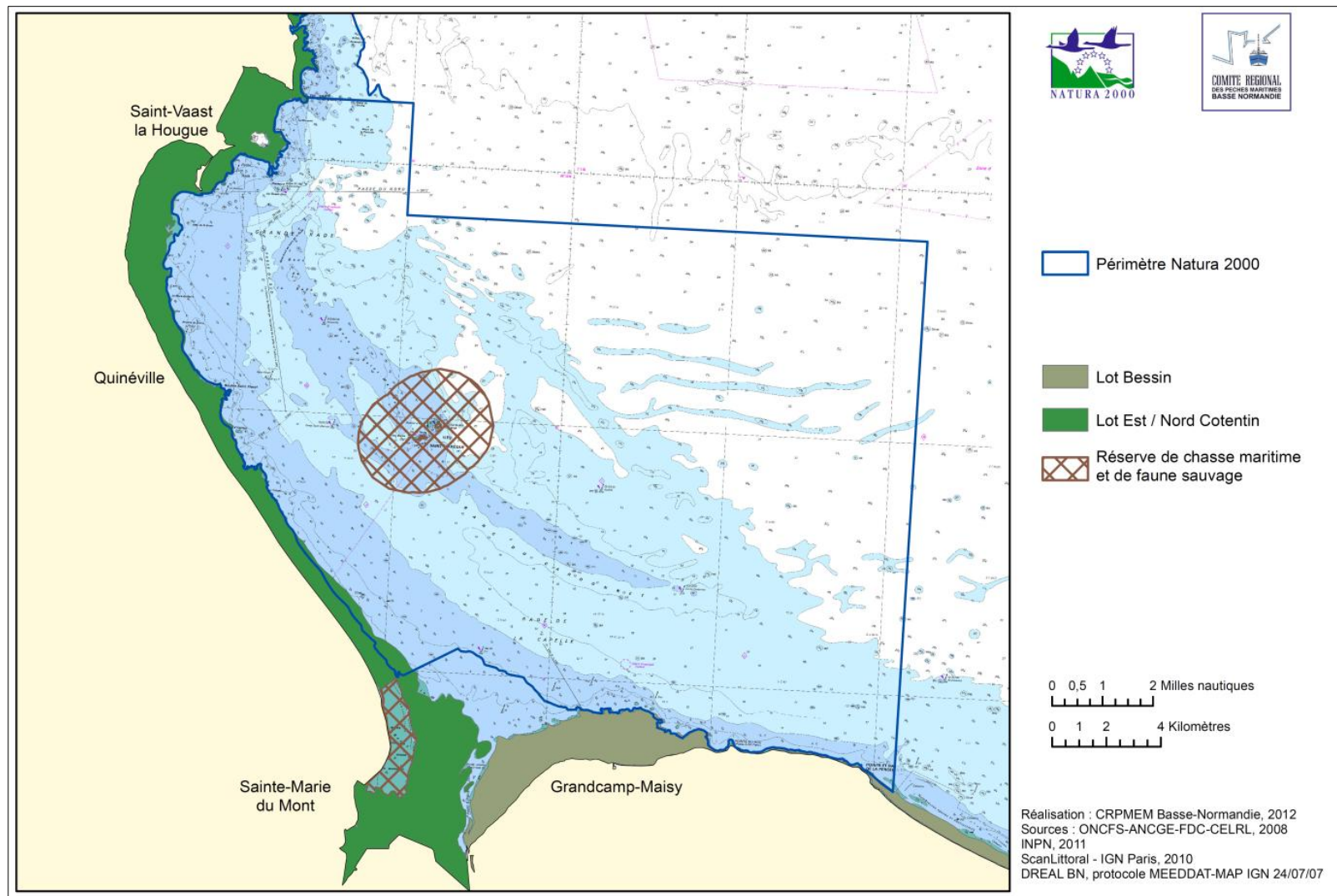
Mer à Courseulles-sur-Mer et qui compte 140 adhérents.

A la différence des rivages de la Manche, la chasse dans ce secteur se pratique essentiellement à la botte et il n'existe aucun gabion ou hutteau. Les zones les plus fréquentées, avec un maximum de 4 à 5 chasseurs simultanément, se situent entre Courseulles-sur-Mer et Meuvaines d'une part et entre Géfosse-Fontenay et Grandcamp-Maisy en Baie des Veys d'autre part (propos personnels J.M. Green).

La plupart des espèces de gibier d'eau autorisées à la chasse sont recherchées (limicoles, anatidés, oies), certaines interdites à terre sont autorisées sur le DPM en raison de l'absence de nidification (courlis cendré, eider à duvet).

Les dates d'ouverture et de fermeture sont décidées annuellement par arrêté ministériel et généralement fixées entre août et février.

Il est à noter le développement récent d'une activité de chasse exercée depuis une embarcation (de type kayak ou « punt »), qui nécessite de détenir une autorisation des services des affaires maritimes. Seule une personne est actuellement concernée, mais des demandes supplémentaires ont été formulées, qui laissent à penser que ces pratiques pourraient être amenées à se multiplier.



Carte17 - Lots et réserves de chasse maritime



# AUTRES ACTIVITES

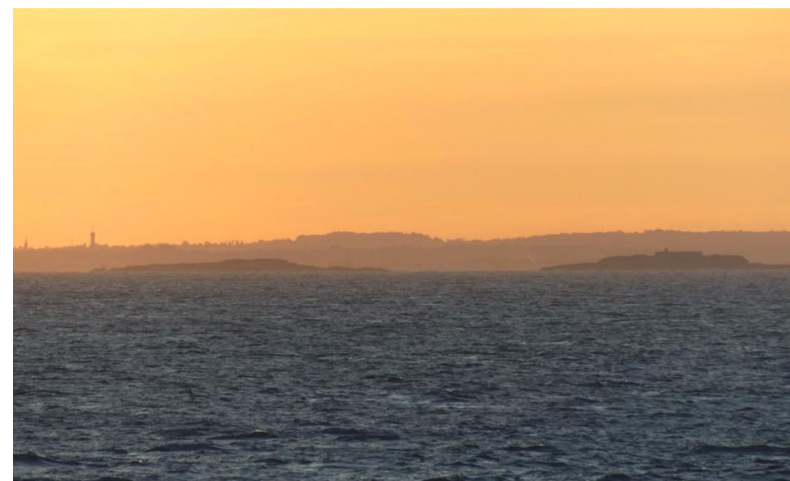
## ILES SAINT-MARCOUF

Les deux îles au cœur du site, sont les seules portions terrestres du site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale ». L'île du Large et l'île de Terre, font toutes deux partie du domaine privé de l'Etat et ont été rattachées en 1987 à la commune de Saint-Marcouf de l'Isle.

L'île de Terre, d'une superficie de 3,40 ha, bénéficie du statut de réserve conventionnée depuis 1967. Après convention avec le Muséum national d'histoire naturelle, le Groupe ornithologique normand (GONm) est aujourd'hui en charge de sa gestion. L'île du Large est occupée dans sa quasi-totalité par un ancien fort militaire. Toutes deux sont interdites d'accès, la première depuis la création de la réserve pour permettre la préservation de sa richesse écologique et limiter le dérangement, la seconde pour des raisons de sécurité, par arrêté municipal datant de 2009. Le mouillage des navires reste cependant autorisé entre ces deux îles et des activités sont régulièrement pratiquées sur ces espaces.



Illustrations 10 et 11: Les îles Saint-Marcouf, S. Poncet, AFB



## Suivis scientifiques

Le GONm mène des suivis réguliers sur les populations d'oiseaux présentes sur les îles et à proximité. Au printemps, ils consistent essentiellement à recenser les oiseaux nicheurs de l'île de Terre et du large. Le reste de l'année, des comptages sont effectués sur les îles ainsi que dans la zone marine à proximité, depuis la côte ou à l'aide de moyens nautiques. Les inventaires botaniques, suivis algaux ou des invertébrés de l'estran sont quant à eux réalisés par le Muséum national d'histoire naturelle.

Le suivi et la surveillance en mer sont évalués à plus de 10 journées par an et les débarquements sur l'île sont limités à trois par an entre janvier et juin (avec des durées maximales d'une heure), pour éviter les dérangements en période de reproduction.

Ces observations régulières et les diverses actions de gestion menées par le GONm (information, sensibilisation, organisation d'animations) permettent de disposer d'une bonne connaissance des populations d'oiseaux présentes sur la zone et d'en informer un large public.

## Restauration du patrimoine historique

Afin de préserver le patrimoine historique de l'île du Large, constitué d'un fort datant de l'époque Napoléonienne, l'association « les amis de l'île du Large Saint-Marcouf » s'est constituée. Régie par la Loi 1901, elle comptait 250 adhérents en 2011. Son objectif est de mener des travaux permettant d'assurer la pérennité des ouvrages de l'île, en restaurant notamment les digues pour empêcher la mer d'atteindre le fort.

Les bénévoles sont, dans ce but, autorisés à débarquer sur l'île et à y séjourner le temps des travaux, qui sont menés tous les ans depuis 2009, au cours des mois d'août et septembre (hors période de nidification).

Le choix a été fait d'employer des techniques anciennes, sans matériel important, dans le respect des méthodes de l'époque de la construction des ouvrages. Les bénévoles intervenant sur le chantier s'engagent, à travers la signature d'une charte, à respecter le milieu naturel de l'île. L'association s'attache, par ailleurs, à accueillir annuellement des bénévoles, qui sont pour partie des jeunes en phase de réinsertion professionnelle.

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche sur le long terme, des travaux étant à prévoir pour les dix prochaines années, avec un budget annuel estimé à 100 000 euros (subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, dons divers...).

Un partenariat a, par ailleurs, été initié avec l'association, pour une amélioration de la connaissance des pratiques nautiques autour des îles. Durant la période de travaux 2012, les membres se sont impliqués pour distribuer des questionnaires relatifs aux usages de loisir et des prospectus aux plaisanciers naviguant à proximité, qui ont probablement contribué à sensibiliser les usagers.



Illustration 12 - Iles Saint-Marcouf : phase de travaux sur l'île de terre en septembre 2011 (N. Hamon CRPMEM BN)

## DEFENSE NATIONALE

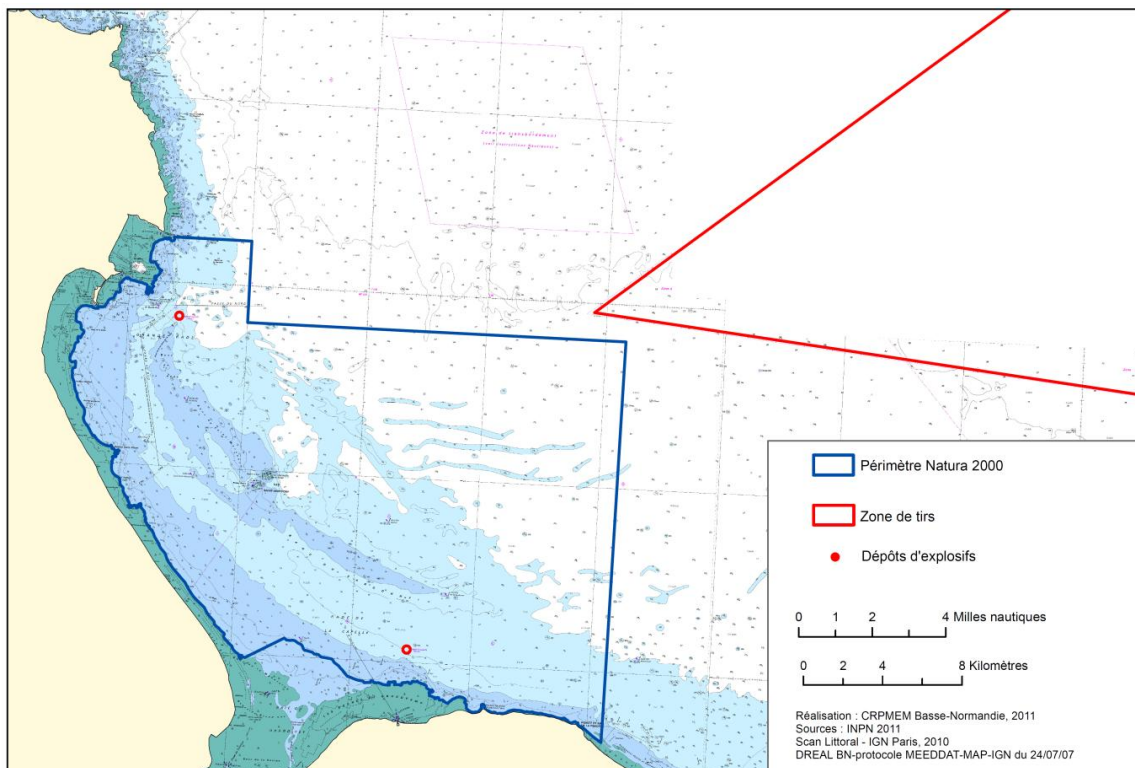
Dans un objectif général de protection du territoire national, la Marine Nationale, sous la responsabilité du Commandant de la zone marine et la gendarmerie maritime peuvent exercer diverses activités de défense au sein du périmètre Natura 2000. Ces activités jouent un rôle important dans la surveillance nautique et la détection de pollutions. Les missions réalisées sont les suivantes (FSD septembre 2011 – INPN/MNHN) :

- En surface : missions opérationnelles de surveillance, police, défense, service public (sauvetage, lutte anti-pollution...), exercices et entraînements de navires de la Marine Nationale.
- Sous la surface : exercices et entraînements de plongeurs, missions de recherche et neutralisation d'explosifs.
- Dans les airs : missions opérationnelles et patrouilles de surveillance par des avions militaires sans restriction d'altitude, exercices et entraînements d'avions militaires et de forces du centre parachutiste.

A ce titre, la zone est concernée par la présence de deux sites distincts de dépôts occasionnels d'explosifs, localisés respec-

tivement devant l'île de Tatihou dans la Manche et devant Grandcamp-Maisy dans le Calvados. (cf. carte 18). Leur utilisation est encadrée par l'arrêté préfectoral 13/89 du 11 juillet 1989 réglementant le dépôt d'engins suspects trouvés en mer et fixant les zones de dépôt temporaires et de neutralisation. Il semble que ces sites ne soient que très rarement exploités. Il est à noter également la présence de la zone d'exercice de tirs D82 à proximité immédiate.

Carte 18 - Localisation des activités liées à la défense militaire



## INTERACTIONS USAGES / HABITATS / ESPECES

Les pressions exercées sur les habitats et les espèces, ainsi que les impacts qui en résultent peuvent être décrits au regard de la présence et de l'intensité des activités humaines pratiquées au sein du site Natura 2000. Le tableau ci-après les synthétise.

### Tableau XVII – Synthèse des pressions exercées sur les habitats et les espèces au niveau du site Natura 2000 et des impacts résultants

(Les impacts avérés sont **en orange** et les impacts potentiels **en jaune**) Les sources des pressions sont également précisées **en bleu** lorsque cela est possible et pertinent.)

Pressions exercées	Bancs de sables	Récifs	Cétacés	Phoques	Avifaune	Poissons migrateurs
<b>Pressions physiques</b>						
	Abrasion et perte de fonctionnalité ; <i>précisé avec une analyse spatiale*</i> <i>(Chaluts de fond et dragues)</i>					
	*L'analyse spatiale a été conduite suivant la méthode du MNHN en croisant les données d'habitats du programme CARTHAM et les données des différents métiers de pêches issues de l'état des lieux.					
Etouffement ( <i>Immersion de sédiment</i> )	Perte de tout ou partie des biocénoses	Hausse de la turbidité et moindre photosynthèse.				
Dérangement, Collisions ( <i>ensembles des usages</i> )			(Non connu)	Perturbation des colonies		
					Dérangement et mortalité ( <i>parc éolien</i> )	
Déchets marins	Enchevêtrement d'individus pouvant provoquer une surmortalité d'individus et une modification locale du réseau trophique. ( <i>perte d'engins de pêche, conchyliculture et sources terrestres</i> )				Idem + Ingestion	idem

Pressions exercées	Bancs de sables	Récifs	Cétacés	Phoques	Avifaune	Poissons migrateurs
Perturbations sonores sous-marines			Dérangement, assourdissement, mortalités <i>(Trafic maritime, construction de parc éolien)</i>			(Non connu)
<b>Pressions chimiques</b>						
Enrichissement en nutriments et matières organiques <i>(Sources terrestres)</i>		Turbidité, eutrophisation, moindre photosynthèse			Turbidité et moindre visibilité	
	Étouffement des habitats peu profonds en cas d'échouages d'algues.					
Pollution par hydrocarbures		Moindre photosynthèse, <i>(Pollution chronique)</i>		Perturbation de la colonie <i>(Pollution accidentelle)</i>	Hausse de la mortalité des oiseaux souillés	
	Souillage et dégradation des habitats côtiers. <i>(Pollution accidentelle)</i>					
Contamination chimique	(Non connu)		Bioaccumulation et diminution des facultés vitales et du succès reproducteur <i>(Sources essentiellement terrestres)</i>			
<b>Pressions biologiques</b>						
Introduction d'espèces non indigènes	Modification de la structure et des fonctionnalités, voire régression de l'habitat				Prédation sur les colonies <i>(Navigation)</i>	
	Crépidule <i>(Propagée par les arts trainants)</i>	Sargasse, crabes japonais				
Extraction sélective d'espèces (pêche)			Captures accidentelles <i>(Filets fixes)</i>	Captures accidentelles ou ciblées ; à priori rares pour les phoques et les oiseaux <i>(Pêche et tirs pour les oiseaux)</i>		
			Compétition pour la ressource alimentaire			

## ANALYSE DES RISQUES DE DEGRADATION DES HABITATS PAR LES ENGINES DE PECHE

### Contexte et objectifs

Conformément aux articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et L 414-4 du code de l'environnement (transposition en droit français), un régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) s'applique à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalablement à leur autorisation (activités référencées sur des listes positives (nationale ou locales)).

Cette procédure a été adaptée aux activités de pêche professionnelle du fait de leurs spécificités et suite au contentieux européen (arrêt de la CJCE du 04 mars 2010).

Dans le cadre de Natura 2000 en mer, le processus de prise en compte des activités de pêche professionnelle a récemment été défini à travers une circulaire du 30/04/13 qui impose l'application de la méthode développée par le MNHN pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche professionnelle et la définition de mesures de gestion visant à réduire ces risques.

Ces deux éléments (l'analyse et les mesures) exonèrent la pêche professionnelle d'évaluation d'incidence Natura 2000.

Cette méthode repose sur le croisement d'informations sur les habitats, sur les usages (état des lieux réalisé par le CRPMEM-BN) et sur leurs interactions (sensibilité des habitats, niveau d'impact des usages). Elle prévoit l'intégration d'éléments de contexte de nature à orienter la prise de décision : enjeux de conservation des habitats, importance socioéconomique des zones concernées pour les professionnels.

La méthode tout comme les modalités de sa mise en œuvre et les propositions de mesures qui en découlent, sont présentées de manière détaillée en annexe 6 du Tome 4.

### Présentation générale et mise en œuvre de la méthode

- Méthode MNHN

La méthode d'Analyse du Risque Pêche a été mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Cette méthode est disponible à l'adresse suivante :

[http://spn.mnhn.fr/spn\\_rapports/archivage\\_rapports/2013/SPN%202013%20-%20205%20-%20Methode\\_evaluation\\_risque\\_peche\\_Natura2000\\_2012.pdf](http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2013/SPN%202013%20-%20205%20-%20Methode_evaluation_risque_peche_Natura2000_2012.pdf)

La démarche d'évaluation de risque consiste à superposer géographiquement (sous Système d'Information Géographique) et à l'échelle de chaque site Natura 2000, trois niveaux d'information (Figure 7) :

- 1<sup>er</sup> niveau : habitats d'intérêt communautaire ; cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site et éléments de contexte (état de conservation, importance de l'habitat à différentes échelles)
- 2<sup>ème</sup> niveau : activités de pêche ; spatialisation des activités et éléments de contexte (effort de pêche, saisonnalité, particularités des engins ...)
- 3<sup>ème</sup> niveau : interaction entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire. Elle est renseignée au travers de 2 critères : impact de l'engin de pêche sur un habitat (matrice IFREMER) et sensibilité locale de l'habitat sur le site (évaluation).

Le caractère national de la méthode garantit une réalisation homogène de ces évaluations sur l'ensemble du réseau de sites Natura 2000. Il s'agit d'assurer l'équité de traitement des professionnels de la pêche maritime entre les différents sites Natura 2000. Il s'agit également de favoriser la cohérence et la priorisation des propositions de mesures de gestion d'un site à l'autre.

C'est un outil d'aide à la décision, qui permet d'identifier les zones de risque. Mais les choix de gestion reposent aussi sur les enjeux liés à l'habitat, les mesures de gestion actuelles et les enjeux socio-économiques locaux.

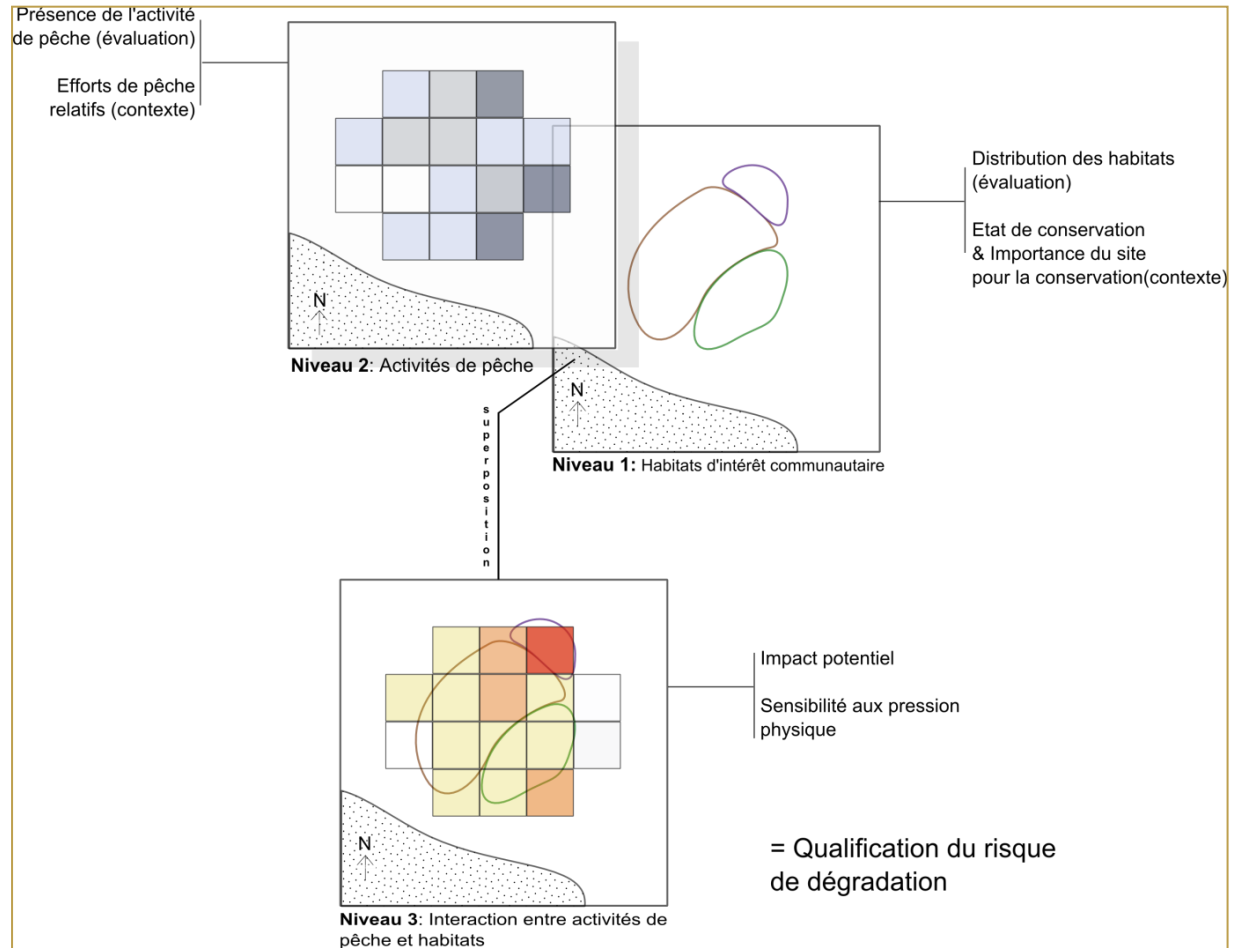


Figure 7 - Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites NATURA 2000.

- **Mise en œuvre sur le site « Baie de Seine occidentale »**

**Les 2 premiers niveaux d'information** nécessaires à la mise en œuvre de la méthode ont été validés lors de la phase de diagnostic du Docob :

- **La cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site** (en typologie CH2004) validée dans le cadre du diagnostic du patrimoine naturel constitue la 1<sup>ère</sup> couche d'information. L'état de conservation et l'importance du site à différentes échelles sont pris en compte en tant qu'éléments de contexte.
- **La spatialisation des différentes activités de pêche sur le site** constitue la 2<sup>ème</sup> couche d'information. Les cartes sont extraites des fiches métiers intégrées au diagnostic sur la pêche professionnelle et ont été réalisées sur la base d'enquêtes menées par le CRPM Basse-Normandie dans le cadre du Docob. L'effort de pêche constitue un élément de contexte permettant d'évaluer la fréquence de l'impact et l'importance socio-économique d'une zone de pêche donnée.

Le **niveau 3** correspondant à l'interaction entre les habitats et les activités de pêche nécessite :

- **L'évaluation locale de la sensibilité des habitats du site** qui a été réalisée sur la base des données brutes faunistiques et floristiques acquises dans le cadre du programme CARTHAM. La méthode d'évaluation a été réalisée pour la 1<sup>ère</sup> fois au niveau national sur ce site, nécessitant de tester différentes approches, la tenue d'un atelier de travail, des échanges avec des experts (MarLIN, MNHN) et une validation par le Groupe de Travail du site.
- La **sensibilité** a été évaluée sur le site Baie de Seine occidentale pour chaque habitat élémentaire identifié (tableau XVIII), puis cartographiée (carte 19).

Le croisement entre l'impact potentiel d'un engin de pêche sur un habitat (évaluation renseignée par IFREMER dans une matrice ; tableau XIX) et la sensibilité de l'habitat permet d'évaluer un score de risque pour les couples activité / habitat identifiés sur le site selon la matrice de risque (Tableau XX).

Une carte de risque peut ainsi être réalisée pour chaque activité de pêche sur la base de la cartographie des habitats, et permet de localiser des secteurs où l'activité est pratiquée selon leur niveau de risque.

Une fois les cartes de risque avéré réalisées pour chaque activité de pêche, la priorisation et les modalités des actions de gestion se font en considérant également les éléments de contexte pour les habitats (état de conservation, importance du site) et les activités (efforts de pêche, dépendance de l'activité à une zone).



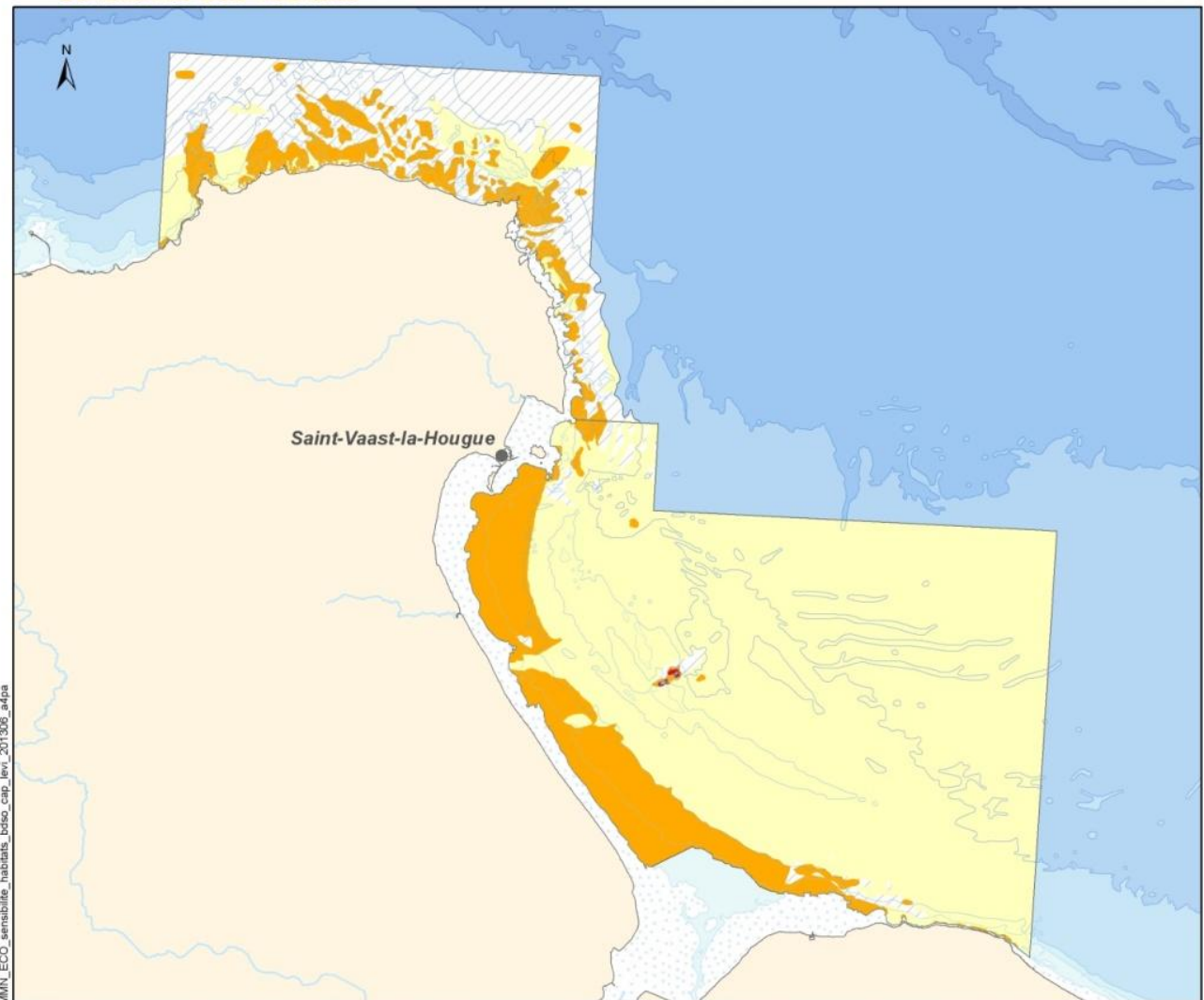
**Tableau XVIII– Sensibilité des habitats élémentaires évaluée localement sur le site baie de Seine occidentale**

	Habitat d'intérêt communautaire (CH2004)							
	1110-1	1110-2	1110-3	1110-4	1170 roches et blocs cir-calittoraux	1170-2 & -3 roches médio-littorales	1110-1170 moulières in-fralittorales	1170-5 & 6
<b>Sensibilité de l'habitat</b>	Modérée	Faible	Faible	Modérée	Inconnue	Forte	Modérée	Modérée
Surface sur le site km <sup>2</sup> (et pourcentage)	44,4 km <sup>2</sup> (9,8%)	223 km <sup>2</sup> (49,1%)	160 km <sup>2</sup> (35,2%)	3 km <sup>2</sup> (0,7%)	7 km <sup>2</sup> (1,5%)	0,2 km <sup>2</sup> (0,05%)	6 km <sup>2</sup> (1,3%)	10 km <sup>2</sup> (2,2%)



**BAIE DE SEINE OCCIDENTALE ET CAP LEVI**  
Sensibilité des habitats

EDITEE LE : 06/2013

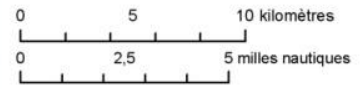


**SENSIBILITE**

- Inconnue
- Faible
- Modérée
- Forte

**BATHYMETRIE**

- Estran
- 0 à -5 m
- 5 à -10 m
- 10 à -20 m
- 20 à -30 m
- 30 à -50 m
- 50 à -100 m



Sources des données :  
 - Sensibilité : AAMP, 2013  
 - Habitats marins du site Natura 2000 FR2502020 - BAIE DE SEINE OCCIDENTALE, Programme CARTHAM, contrat AAMP - IN VIVO, 2012, (selon données SHOM, IGN, CEVA et MOUQUET, MASSE, CNRS (Campagne BENTHOSEINE), JANSON, Campagne PORT2000, CNRS (Campagne PECTOW), DESROY, GUERIN et LE MAO et IN VIVO)  
 - Habitats marins du site Natura 2000 FR2500085 - RECIFS ET MARAIS ARRIERE-LITTORAL DU CAP LEVI A LA POINTE DE SAIRE, Programme CARTHAM, contrat AAMP - IN VIVO, 2012, (selon données SHOM, IGN, CNRS Gélomer, THOUIN, GUERIN et PRODHOMME, CEVA et MOUQUET, CABIOCH et GENTIL et IN VIVO)  
 - Bathymétrie : SHOM, IFREMER, AAMP  
 - Trait de côte français : Trait de côte Historitt © IGN-SHOM 2007

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Carte19 - Cartographie de la sensibilité des habitats d'intérêts communautaires sur le site de Baie de Seine occidentale.

**TABLEAU XIX- IMPACT POTENTIEL DE CHAQUE ENGIN DE PECHE PRATIQUE SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE « BAIE DE SEINE OCCIDENTALE » (SELON LA MATRICE D'IFREMER 2008)**

Habitat / Activité de pêche	1110-1	1110-2	1110-3	1110-4	1170 circalittoral	1170-2 & -3 médiolittoral	1110-1170 moulières infralittorales	1170-5 & 6
Chalut de fond	Fort	Moyen	Fort	Moyen				
Chalut à perche		Moyen	Fort					
Chalut pélagique	Non décrit	Non décrit	Non décrit	Non décrit				
Chalut à lançon		Moyen	Fort					
Drague à moule					Non décrit		Non décrit	Non décrit
Drague à CSJ	Fort	Fort	Fort	Fort				
Filets	Faible	Nul	Faible	Nul	Non décrit			Faible
Casier	Faible	Non décrit	Faible	Faible	Non décrit		Faible	Faible
Palangre	Faible	Faible	Faible		Non décrit			

## Tableau XX- Méthode de qualification du risque potentiel.

(Intégration entre le type de pression et la sensibilité de l'habitat à la pression).

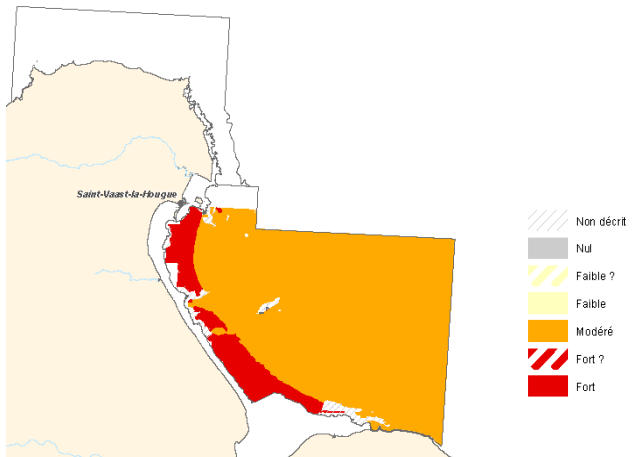
Risque potentiel		Impact potentiel d'un engin de pêche sur un habitat (matrice IFREMER)			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité locale de l'habitat	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul
	Inconnue	Valeur de l'impact potentiel "?"			

## Principaux résultats par activité de pêche

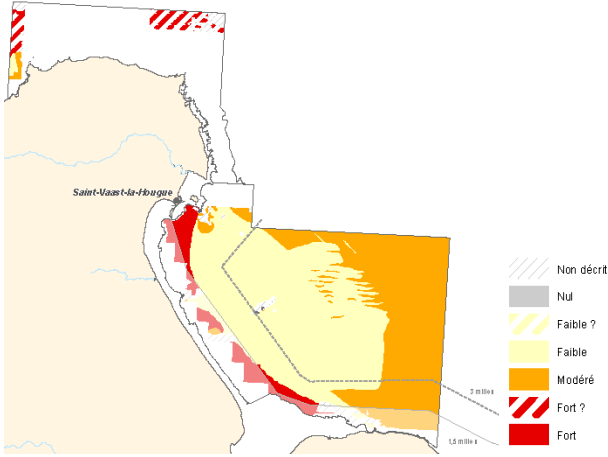
Les résultats complets par activité de pêche et les différentes phases de la concertation sont présentés en annexe 6 du Tome 4. Les résultats sont présentés sous forme de fiche par métier de pêche. La fiche comprend une carte de risque, des éléments contextuels et propose des objectifs du DOCOB.

LA DRAGUE A MOULE	
<p>Carte des risques identifiés</p> <p>Legend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non décrit</li> <li>Nu</li> <li>Faible ?</li> <li>Faible</li> <li>Modéré</li> <li>Fort ?</li> <li>Fort</li> </ul>	<p>Activité sur sites</p> <p>Très forte : 65 navires présents essentiellement de juillet à novembre</p>
	<p>Dépendance aux sites</p> <p>Très forte : 95%</p>
	<p>Impact sur les habitats</p> <p>Fort</p>
	<p>Superposition avec les enjeux prioritaires</p> <p>Localisée sur les moulières (enjeu fort) mais impacte également les sables envasés (enjeu prioritaire)</p>
	<p>Remarques</p> <p>La gestion annuelle du CRPMEM vise à une exploitation durable des gisements.</p> <p>Il existe par ailleurs une variabilité interannuelle des gisements</p>
<p>Les gisements de moules n'ont pas été identifiés comme un enjeu de gestion prioritaire. Ils constituent tout de même le seul exemple de moulières sauvages infralittorales de cette ampleur en France et représentent à ce titre un enjeu fort. Cependant, pour tenir compte de la gestion actuellement réalisée par le CRPMEM-BN, et de l'importance économique de la pêche de cette espèce, il est proposé de maintenir cette activité en l'état, <u>dans la mesure où les autres propositions de gestion permettent une conservation des habitats en dehors de ces gisements.</u></p>	
<p>Objectif pour le DOCOB</p>	<p>Pas de mesure spécifique. La gestion du stock de géniteurs et de l'habitat associé pourra éventuellement faire l'objet d'une action pilote développée pendant la durée de mise en œuvre du DOCOB, dans le cadre de la <u>mesure N°2</u>. Le suivi des gisements moulières réalisé dans le cadre des prospections CRPMEM/IFREMER fera l'objet d'une attention particulière.</p>

### LA DRAGUE A COQUILLE SAINT JACQUES

<p>Carte des risques identifiés</p> 		Activité sur sites	Modérée
		Dépendance aux sites	Forte : 60%
		Impact sur les habitats	Fort
		Superposition avec les enjeux prioritaires	Concerne l'ensemble des sables envasés (enjeu prioritaire)
		Remarques	L'activité est très faible à l'ouest du site et se pratique surtout sur les sables grossiers situés plus à l'est.
<p>La drague à coquille Saint Jaques est peu pratiquée à l'ouest du site. Du fait de son impact fort sur les habitats prioritaires, il est proposé d'interdire cet engin dans la bande côtière à l'ouest du site.</p>			
Objectif pour le DOCOB	<p>Réduction progressive de l'effort de pêche aux arts traînants de fonds dans la bande côtière.</p> <p style="text-align: center;"><b>Mesure °1</b></p>		

### LE CHALUT DE FOND

LE CHALUT DE FOND		
<p>Carte des risques identifiés</p> 	Activité sur sites	Forte
	Dépendance aux sites	Modérée 53%
	Impact sur les habitats	Fort
	Superposition avec les enjeux prioritaires	Concerne les sables envasés (enjeu prioritaire) en fond de baie
	Remarques	La dérogation pour le chalut « toutes espèces » (sole) de l'arrêté 58/2007 a pris fin le 16/11/2014
<p>La bande côtière des 3 milles est travaillée de façon importante pour la pêche de la seiche et du bouquet en face de Grandcamp, ainsi que la sole jusqu'en 2014. La dérogation pour le chalutage « toutes espèces » (sole) qui génère le plus fort impact sur les habitats à enjeux prioritaires (engin de fond, autorisé entre le 16/06 et le 15/11) et sur les fonctions écologiques qu'ils supportent (nourricerie notamment), a pris fin le 16/11/2014. Rq : le maquereau est également pêché dans la bande des 3 milles avec un chalut de fond à grande ouverture verticale, appelé également chalut « semi-pélagique ». Ce métier a été considéré, pour l'analyse des risques, comme un chalut pélagique, les frottements avec le fond étant limités.</p>		
Objectif pour le DOCOB	<p>Réduction progressive de l'effort de pêche aux arts traînants dans la bande côtière où des risques forts sont identifiés.</p> <p><b>Mesure 1</b></p>	

### LE CHALUT A PERCHE

<b>Carte des risques identifiés</b>		Activité sur sites	Faible
		Dépendance aux sites	Faible : 30%
		Impact sur les habitats	Fort
		Superposition avec les enjeux prioritaires	Non
		<p>Le chalut à perche est actuellement interdit dans la bande côtière des 3 milles et sur les gisements de moules. Cette activité n'interagit pas avec les habitats prioritaires du site.</p>	
Objectif pour le DOCOB	<p>Le maintien de la réglementation existante permet déjà de répondre à l'ODD 1/ Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités, A : Réduction des pressions exercées sur les habitats sensibles. Le respect de la réglementation est donc une composante importante de la Mesure 1.</p>		



### LES FILETS FIXES

<p>Carte des risques identifiés</p>	<p>Activité sur sites</p>	<p>Forte</p>
	<p>Dépendance aux sites</p>	<p>Forte à très forte : 70%</p>
	<p>Impact sur les habitats</p>	<p>Faible</p>
	<p>Remarques</p>	<p>Interaction possible avec les espèces pour lesquelles le site a été désigné (amphihalins, oiseaux, mammifères)</p>

La baie des Veys et le val de Saire présentent un enjeu très fort pour la grande alose, la lamproie marine et le saumon atlantique. Les colonies d'oiseaux des îles Saint Marcouf et des falaises du Bessin ainsi que la colonie de phoques de la baie des Veys présentent également un enjeu remarquable (plus de 15% de la population nationale). Dans un objectif de limiter les interactions entre les espèces et les usages, il est proposé d'y définir des zones réglementant la pêche. Pour optimiser l'efficacité de ces mesures et traiter équitablement les usages, la pêche de loisir est également réglementée sur ces zones. La limitation de pratique générée par cette mesure pourra être compensée par l'impact positif de ces restrictions sur les fonctionnalités halieutiques et les stocks des espèces ciblées.

<p>Objectif pour le DOCOB</p>	<p>Réduction de l'effort de pêche à proximité des zones fonctionnelles pour les espèces :</p> <p style="text-align: center;"><b>Mesures 3 et 4</b></p>
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'eau Seine-Normandie, 2004. Etude socio-économique et spatialisée des usages du milieu aquatique. Lot 2 : pêche de loisir. AND International – Somital.

Agence de l'eau Seine Normandie, 2006. Emplois et usages de loisirs liés aux milieux aquatiques et humides du bassin Seine Normandie.

Anonyme, 2010. Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable.

ARS Basse-Normandie, 2012. Eaux potables et eaux de loisirs en Basse-Normandie. Agence régionale de Santé, édition 2012.

Aschehoug S., 2010. Etude des relations entre pêcheurs professionnels et activités de loisir en bande côtière. Sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h », « Archipel des Glénans », « Dunes et côtes de Trévi-

gnon ». Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'Agronomie approfondie DAA, spécialisation halieutique. Comité local des pêches maritimes et élevages marins de Concarneau -Fédération des comités des pêches maritimes du Finistère – Agrocampus Ouest.

Association « les amis de l'île du large Saint-Marcouf », 2012. L'écho de l'île du large n°7 (janvier 2012) ; n° 6 (juillet 2011) ; n° 5 (novembre 2010) ; n°4 (juillet 2010).

Biseau A., 2011. Situation en 2011 des ressources exploitées par les flottilles françaises. Ifremer RBE/2011/01.

Brefort A., 2011. Représentation spatiale des activités de pêche artisanale et mise en évidence des interactions avec les zones Natura 2000 en mer. Rapport de stage M2 Fonctionnement et gestion des écosystèmes marins. Comité régional des pêches maritimes et élevages marins Nord Pas de Calais / Picardie – Université du Littoral de la Côte d'Opale et Université des sciences et technologies de Lille.

CCI Cherbourg, 2010. Bilan 2010 du centre de marée de Cherbourg-Octeville.

Cochard M.-L., Morin J., 2011. Les gisements moulières de l'Est Cotentin. Compteur de la prospection 2011. Ifremer, département Halieutique Manche-Mer du Nord – laboratoire halieutique de Port-en-Bessin.

Comité départemental du tourisme de la Manche, 2011. Chiffres clés du nautisme 2010.

Comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord, 2010. Bilan des activités conchyliques en Manche.

Conservatoire du littoral, 2008. Document d'objectifs « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue », FR2500086. Tome I : état des lieux, orientations et actions de gestion.

Corre J., Mangalo C., 2010. Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises. Comité national des pêches maritimes et élevages marins ; Agence des aires marines protégées. Novembre 2010.

DCSMM, 2012. Plan d'action pour le milieu marin Manche mer du Nord. Volet Analyse économique et sociale.

Delayat S., Legrand V., 2011. Les cantonnements de pêche : diagnostic général sur la façade Manche Atlantique française. Marine protected areas in the Atlantic arc (MAIA) – Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie.

Delpech J.-C. et al., 2007. Evaluation des ressources halieutiques par les campagnes scientifiques françaises. Façades Manche-Est et Loire-Gironde. Ifremer

Desaunay Y., & Beillois P., 1976. Les effets de l'exploitation des sables et graviers sur la pêche et la faune marine en Baie de Seine orientale. Contrat CNEXO/ISTPM n°73/854 : effets de l'exploitation des sables et graviers sur l'environnement ma-

rin. Institut scientifique et technique des pêches maritimes.

Des Clers S., Lewin S., Edwards D., Searle S., Lieberknecht L., Murphy D., 2008. FisherMap. Mapping the grounds : recording fishermen's use of the seas. Final report. A report published by the Finding Sanctuary project.

Errefom Basse-Normandie, 2008. Encadrement des activités nautiques en Basse-Normandie. Sport et tourisme : un équilibre à trouver ? Synthèse grand public, 2008 – 32 p – Espace régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers Basse-Normandie.

FFESSM, 2011. Guide de la FFESSM pour le développement durable « pour des activités subaquatiques responsables ».

FFESSM & FFCSMP, 2010. Charte du pêcheur sous-marin.

Foucher E., Biseau A., Berthou P., Fifas S., Forest A., Vigneau J., 2010. Eléments

d'information sur la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine et l'éventualité de la mise en place d'une zone de restriction spéciale. Ifremer

France Agrimer, 2012. Les filières pêche et aquaculture en France – chiffres clés. Edition avril 2012.

France Agrimer, 2010. Données de ventes déclarées en halles à marée. Données statistiques 2010.GPM de Rouen, 2010. Projet d'expérimentations de clapage des sédiments de dragage d'entretien du port de Rouen en Baie de Seine orientale. Document d'évaluation des incidences au regard de la conservation des sites Natura 2000. Rapport final mars 2010, n° 171 1947. Grand Port Maritime de Rouen, SOGREAH Consultants, Cellule de suivi du littoral normand.

Hubert A., 2011. Document d'objectifs Site Natura 2000 FR5202010 « Plateau du Four ».

Ifremer, 2006. Dossier de presse : synthèse des flottilles de pêche 2003 mer du Nord Manche Atlantique. IFREMER-SIH.

- Ifremer, 2010. Les pêcheurs de bar sur les façades Manche mer du Nord et

Atlantique – résultats de l'enquête téléphonique et du recrutement des panélistes.

Jourdain J., 2012. Document d'objectifs Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne ».

Jourdain J., Lecerf S., 2010. Spatialisation et caractérisation des activités de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 en mer « Roches de Penmarc'h ». Rapport de stage M2 EGEL – Institut Universitaire européen de la mer – Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Bretagne.

Le Berre I., David L. *et al.*, 2009 – Atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines, plan ORSEC du département du Calvados, annexe technique du PSS POLMAR-TERRE, MIMEL - DREAL de Basse-Normandie / GEOMER UMR6554 CNRS LETG, IUEMUBO, Brest, 54 p.

Le Berre I., David L. *et al.*, 2010 – Atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines, plan ORSEC du département de la Manche, annexe technique du PSS POLMAR-TERRE, MIMEL - DREAL de

Basse-Normandie / GEOMER UMR6554 CNRS LETG, IUEM-UBO, Brest, 64 p.

Le Berre I., Le Tixerant M. *et al.*, 2010 – Atlas cartographique de la réglementation maritime au large des régions Basse Normandie et Haute Normandie, MIMEL - DREAL de Basse-Normandie / GEOMER UMR6554 CNRS LETG, IUEM-UBO / TERRA MARIS (SARL) / Brest, 59 p. (23 cartes).

Leblanc N., Harmel B., Foucher E., 2011. Evaluation de l'impact des dragues à coquilles Saint-Jacques sur les communautés benthiques en Baie de Seine. Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie, Ifremer.

Leblond et al, 2012. Synthèse des flottilles de pêche 2010. Flotte de la façade Mer du Nord – Manche. IFREMER-SIH 2012.

Leblond et al, 2012. Activité 2010 des navires de pêche de la façade Mer du Nord – Manche. IFREMER-SIH 2012.

Leblond et al, 2012. Activité 2010 des navires de pêche de la région Basse-Normandie. IFREMER-SIH 2012.

Leblond et al, 2012. Activité 2009 des navires de pêche du quartier maritime Cherbourg. IFREMER-SIH 2012.

Leblond et al, 2012. Activité 2009 des navires de pêche du quartier maritime Caen. IFREMER-SIH 2012.

Le Fur F., 2010. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : pêche professionnelle. Agence des aires marines protégées.

Mahé K., Delpech J.-P., Coppin K., Carpentier A., 2006. Les débarquements internationaux en Manche orientale de 2000 à 2004. Ifremer.

Maison E., 2010. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : sports et loisirs en mer. Agence des aires marines protégées.

MEDDTL, 2011. La plaisance en quelques chiffres, édition 2011. Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Moreau R., Wittamore K., Mayer H., Roeder K., 2007. L'impact environnemental du nautisme. Réalisé à la demande de la Confédération européenne des industries nautiques – ECNI. Septembre 2007.

PAMM MMDN, 2012. Plan d'action pour le milieu marin, sous-région marine Manche-Nord (issu de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin). Evaluation initiale des eaux marines : analyse des pressions et impacts. Projet 2012.

Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, 2010. Site Natura 2000 Directive Oiseaux « basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » : document d'objectifs.

Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, 2010. Site Natura 2000 Directive Habitats « Mairais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » : document d'objectifs.

Prigent M., Fontenelle G., 2006. Perceptions et attentes des professionnels de Manche vis-à-vis de l'écosystème qu'ils exploitent. Rapport final du contrat d'étude

Ifremer – Agrocampus Rennes. Avril-septembre 2006, 79p.

Privat A., Delisle F., Bonnin J.-B., Tachaires S., 2012. Premier comptage simultané national des pêcheurs à pied récréatifs – 7 et 8 avril 2012. Compte-rendu et résultats. IODDE / CPIE Marennes-Oléron, VivArmor Nature, Agence des aires marines protégées, Conservatoire du littoral.

Ragot P., 2010. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : Les cultures marines. Agence des aires marines protégées.

Roussel F., Serazin T., Henichart L.-M., Ropars C., Lesueur M., 2011. Diversification des activités de pêche en Manche : état des lieux et conditions de développement. Rapport d'étude, cellule études et transfert du pôle Halieutique, Agrocampus Ouest, 60p.

Section régionale conchylicole & Comité régional des pêches de Basse-Normandie, 2009. Mer et terroirs du Cotentin et du Bessin : un territoire expérimental pour ré

pondre aux défis énergétiques et environnementaux et assurer le développement durable des activités de pêche et de conchyliculture. Candidature Axe IV du FEP

Souheil H., Germain L., Boivin D., Douillet R., 2011. Document d'objectifs Natura 2000 : guide méthodologique d'élaboration. ATEN, cahier technique n°82.

Stervinou V., 2011. Contribution à l'état des lieux du golfe normand-breton. Tourisme balnéaire et activités sportives en mer et sur l'estran. Rapport de stage M2 Université de la Rochelle. Agence des aires marines protégées, mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin normand-breton.

Tachaires S., 2004. La pêche professionnelle à pied : bilan et perspectives. Comité national des pêches maritimes et élevages marins.

Sites web

Comité national de la conchyliculture : <http://www.cnc-france.com>

Université de Caen Basse-Normandie, 2007-2012. UMR CNRS 6590 ESO. Espace Manche – Atlas transmanche : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>

FSD Natura 2000 : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-20

12. *Inventaire national du Patrimoine naturel* : <http://inpn.mnhn.fr>

# ANNEXE 1 : GRILLE D'ENQUETE PECHE PROFESSIONNELLE

**CARACTERISATION ET SPATIALISATION DES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE**  
*Données 2011*

Date et lieu de l'entretien :

Enquêteur :

**LE NAVIRE**

Nom du navire :

N° d'immatriculation :

Port d'attache :

Comité local de rattachement :

Nom du patron :

N° téléphone :

Equipage (nombre) :

LICENCES :

- |                                                           |                                                    |                                                    |                                        |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> <b>Moule</b>                     | <input type="checkbox"/> <b>Praires</b>            | <input type="checkbox"/> <b>Bivalves</b>           |                                        |
| <input type="checkbox"/> <b>Filet Manche-Est</b>          | <input type="checkbox"/> <b>Filet Manche-Ouest</b> | <input type="checkbox"/> <b>Estuaire (civelle)</b> |                                        |
| <input type="checkbox"/> <b>Coquilles Saint-Jacques :</b> | <input type="checkbox"/> Ouest-Cotentin            | <input type="checkbox"/> Nord-Cotentin             | <input type="checkbox"/> Baie de Seine |
| <input type="checkbox"/> <b>Crustacés :</b>               | <input type="checkbox"/> Manche-Ouest              | <input type="checkbox"/> Manche-Est                |                                        |
| <input type="checkbox"/> <b>Seiche casier :</b>           | <input type="checkbox"/> Manche-Ouest              | <input type="checkbox"/> Manche-Est                |                                        |
| <input type="checkbox"/> <b>Bulot :</b>                   | <input type="checkbox"/> Manche-Ouest              | <input type="checkbox"/> Manche-Est                |                                        |

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES (CHALUTAGE 3 MILLES)

- |                                          |                                           |                                         |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Toutes espèces  | <input type="checkbox"/> Sole             | <input type="checkbox"/> Lançon         |
| <input type="checkbox"/> Bouquet         | <input type="checkbox"/> Crevette grise   |                                         |
| <input type="checkbox"/> Seiche :        | <input type="checkbox"/> Baie de Seine    | <input type="checkbox"/> Ouest-Cotentin |
| <input type="checkbox"/> Maquereaux BS : | <input type="checkbox"/> Ouest-Ouistreham | <input type="checkbox"/> Est-Ouistreham |

METIERS PRATIQUES :



- |                                    |                                              |                                           |                                          |                                       |
|------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chalut :  | <input type="checkbox"/> côtier              | <input type="checkbox"/> hauturier        |                                          |                                       |
| <input type="checkbox"/> Pélagique | <input type="checkbox"/> de fond             | <input type="checkbox"/> à perche         |                                          |                                       |
| <input type="checkbox"/> Senne     |                                              |                                           |                                          |                                       |
| <input type="checkbox"/> Drague :  | <input type="checkbox"/> CSJ                 | <input type="checkbox"/> moules           | <input type="checkbox"/> bivalves        | <input type="checkbox"/> praire       |
| <input type="checkbox"/> Casier :  | <input type="checkbox"/> crustacés           | <input type="checkbox"/> seiche           | <input type="checkbox"/> bulot           |                                       |
| <input type="checkbox"/> Filet :   | <input type="checkbox"/> trémail             | <input type="checkbox"/> droit            |                                          |                                       |
| <input type="checkbox"/> Ligne :   | <input type="checkbox"/> palangre de surface | <input type="checkbox"/> palangre de fond | <input type="checkbox"/> ligne de traine | <input type="checkbox"/> ligne à main |

## CARTE DE LOCALISATION DES ACTIVITES DE PÊCHE

Zones de pêche à définir sur cartes papier (jointe au questionnaire), ou directement sous MaxSea©, ou ArcGIS©  
Utiliser une carte par métier pratiqué (au moins les 3 principaux), en précisant les différentes zones de pratiques.

**Pour remplir le tableau :**

**Si les pratiques varient au sein d'un même métier (zones, espèces, périodes), utiliser un code couleur.**

## AUTRES SITES NATURA 2000 EN MER

Site(s) fréquenté(s) :

- « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire »
- « Baie de Seine Orientale »

En cas de présence sur un autre site, préciser sur une autre carte :

- Les zones exploitées
- Le/les métier(s) pratiqués
- Les espèces recherchées
- Le pourcentage de temps passé sur site

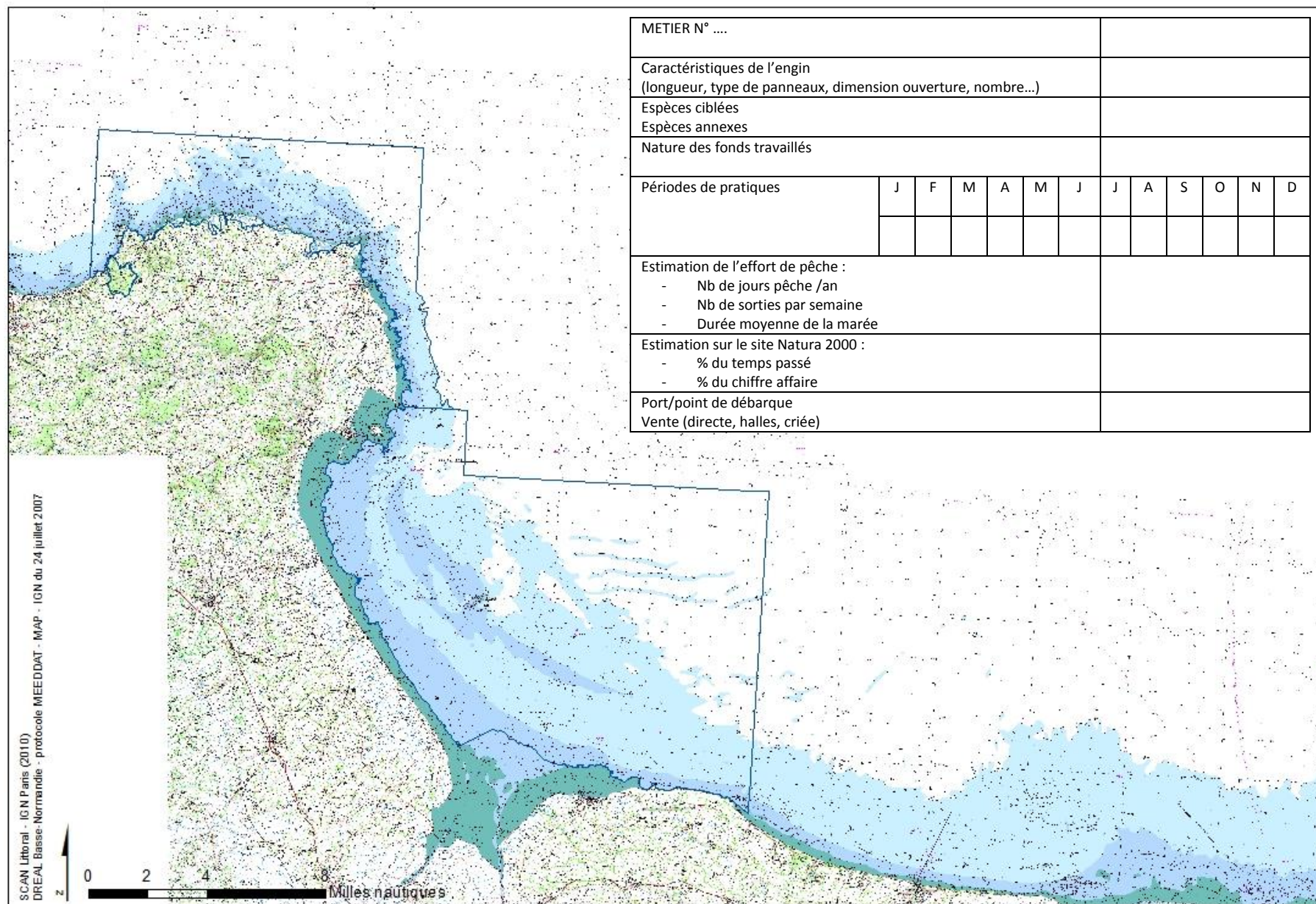
## PECHE PROFESSIONNELLE ET AUTRES ACTIVITES

Evolution des pratiques d'une année à l'autre (zones, périodes, métiers, effort, captures). Raisons ?	
Identification et localisation des autres navires pratiquant ces métiers sur la zone (Basse-Normandie ou autres)	
Pertes d'engins de pêche (nombre moyen, fréquence, zones). Raisons ?	
Observations d'autres activités en mer (type, périodes, zones, fréquentation, évolution).	
Conflits d'usage (au sein de la pêche ou avec d'autres activités)	

## MILIEU MARIN

Observation d'espèces désignées au titre de Natura 2000 (marsouin, phoque, oiseaux...) ? Déprédation ? Captures accidentelles ? (espèce, date, lieu, engin)	
Observation de pollutions marines (au fond ou en surface) Nature du polluant (si identifié)	
Espèces atypiques/indigènes ? (espèce, date, lieu, photo si possible)	
Participation à des programmes scientifiques (observateurs embarqués ObsMer, campagnes d'échantillonnages des stocks...)	
Volonté d'implication dans des programmes de suivis : <ul style="list-style-type: none"><li>- Programme Recopesca</li><li>- Réseau observation de mammifères</li><li>- Oiseaux marins (Ex. Fame, LPO)</li><li>- Suivis de poissons amphihalins</li></ul>	

## COMMENTAIRES DIVERS (démarche Natura 2000, enjeux de la profession...)



Carte 20 - Carte de localisation des activités de pêche

## **ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE LOISIRS NAUTIQUES**

## ETUDE DES PRATIQUES DE LOISIRS NAUTIQUES

### Navigation de plaisance, sports nautiques et pêche récréative (mer et estran)

*Ce questionnaire, anonyme et n'ayant aucune vocation de contrôle, est à destination de l'ensemble des pratiquants de loisirs nautiques sur les deux sites Natura 2000 en mer de l'est Cotentin (cf. carte page suivante). Vous pouvez retourner ce questionnaire par courrier, fax ou mail aux coordonnées en bas de page. En cas d'utilisation directe du format informatique, les réponses peuvent être surlignées et des symboles ou formes ajoutés sur les cartes. MERCI !*

#### • PROFIL DE L'ENQUÊTE

Vous êtes :       Un homme               Une femme  
 < 20 ans               20-40 ans               40-60 ans               > 60 ans

Commune de résidence actuelle : .....

Résident principal               Résident secondaire               Autre (précisez) : .....

Commune de résidence à l'année si différente : .....

Adhérez-vous à une fédération ou structure associative (fédération sportive, club nautique, association locale) ?

Non               Oui (précisez) : .....

#### • ACTIVITÉ(S) PRATIQUÉE(S) SUR LE(S) SITE(S)

Navigation de plaisance et sports nautiques

Voile habitable               Voile traditionnelle (vieux gréements)               Vedette

- Voile légère (dériveur, catamaran)     Véhicule nautique à moteur (jet, scooter)
- Canoe-kayak / Aviron     Surf / Kite surf / Wind surf
- Plongée / Sports sous-marins     Autre (précisez) : .....

**Pêche récréative**

- Pêche/chasse sous-marine     Pêche du bord
- Pêche plaisance embarquée (précisez : ligne, casier, filet...) : .....
- Pêche à pied (précisez : filet, casier, râteau, divers...) : .....

Participation à des compétitions sportives / de pêche     Non     Oui (précisez) : .....

**• EMBARCATION UTILISÉE (pour les personnes non concernées, passer directement à la partie suivante)**

Type de bateau     Voilier     Vedette     Pneumatique     Canot     Plate

Longueur approximative (m) : .....

Ancrage sur le(s) site(s)     Toujours     Parfois     Jamais

**Lieu de stockage du navire**

Place de port     Mouillage    Port ou site de mouillage : .....  
 A terre    Lieu(x) de mise à l'eau : .....

**• STATIONNEMENT TERRESTRE (pour les personnes non concernées, passer directement à la partie suivante)**

Moyen de transport     Voiture     Car/Bus     Camping-cars     Autre : .....

Lieu habituel de stationnement : .....

- Parking matérialisé       Autre (préciser) : .....

- 5 Questions relatives à UN TYPE de pratique identifié question 2 (*si vous pratiquez plusieurs activités, retenir les 2 plus courantes et compléter les 2 pages suivantes*)

**ACTIVITÉ 1**    Navigation de plaisance    Sport nautique    Pêche récréative  
Précisez le type : .....

- a. Nombre de jours par an dédiés à cette pratique (deux sites confondus)  
 < 10     10-20     20-30     30-50     50-100     > 100

- b. Durée moyenne d'une sortie (en heures) : .....

- c. Mois de l'année pendant lesquels vous pratiquez cette activité :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Critères de sortie

- Coefficient :  >100    >90     >70     >45     <45     Indifférent  
Jour :         Semaine         Jour de repos         Indifférent

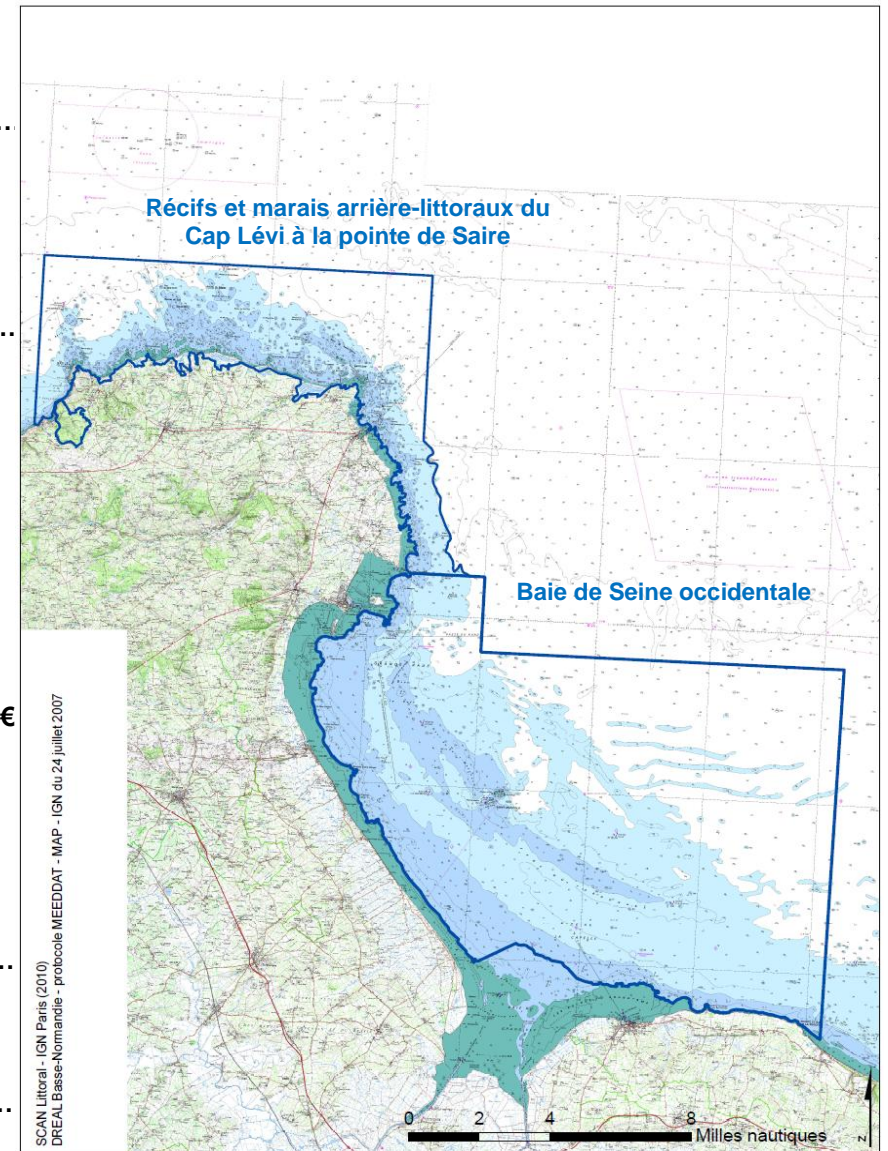
- d. Estimation des dépenses annuelles liées à la pratique : .....€

- e. Raisons de la pratique sur le(s) site(s)

- Conditions de navigation                       Qualité du milieu  
 Abondance de la ressource                       Proximité  
 Autre(s) (préciser).....

- f. Pour la pêche récréative

Principales espèces pêchées : .....





Nature des fonds recherchés : .....

Estimation des prélèvements :

Nombre moyen de prises par sortie ..... et par an .....

Poids total des prises par sortie ..... Et par an .....

- g. Indiquer le plus précisément possible sur la carte les zones habituelles de pratiques  
(*Par des cercles pour les secteurs les plus larges ou des croix pour les sites ponctuels*)

6 - Questions relatives à **UN TYPE** de pratique identifié question 2 (à remplir en cas de pratique d'une deuxième activité)

**ACTIVITÉ 2**  Navigation de plaisance  Sport nautique  Pêche récréative

Précisez le type : .....

a. Nombre de jours par an dédiés à cette pratique (2 sites confondus)

- < 10  10-20  20-30  30-50  50-100  > 100

b. Durée moyenne d'une sortie (en heures) : .....

c. Mois de l'année pendant lesquels vous pratiquez cette activité :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Critères de sortie

Coefficient :  >100  >90  >70  >45  <45  Indifférent

Jour :  Semaine  Jour de repos  Indifférent

d. Estimation des dépenses annuelles liées à la pratique : .....

e. Raisons de la pratique sur le(s) site(s)

Conditions de navigation  Qualité du milieu

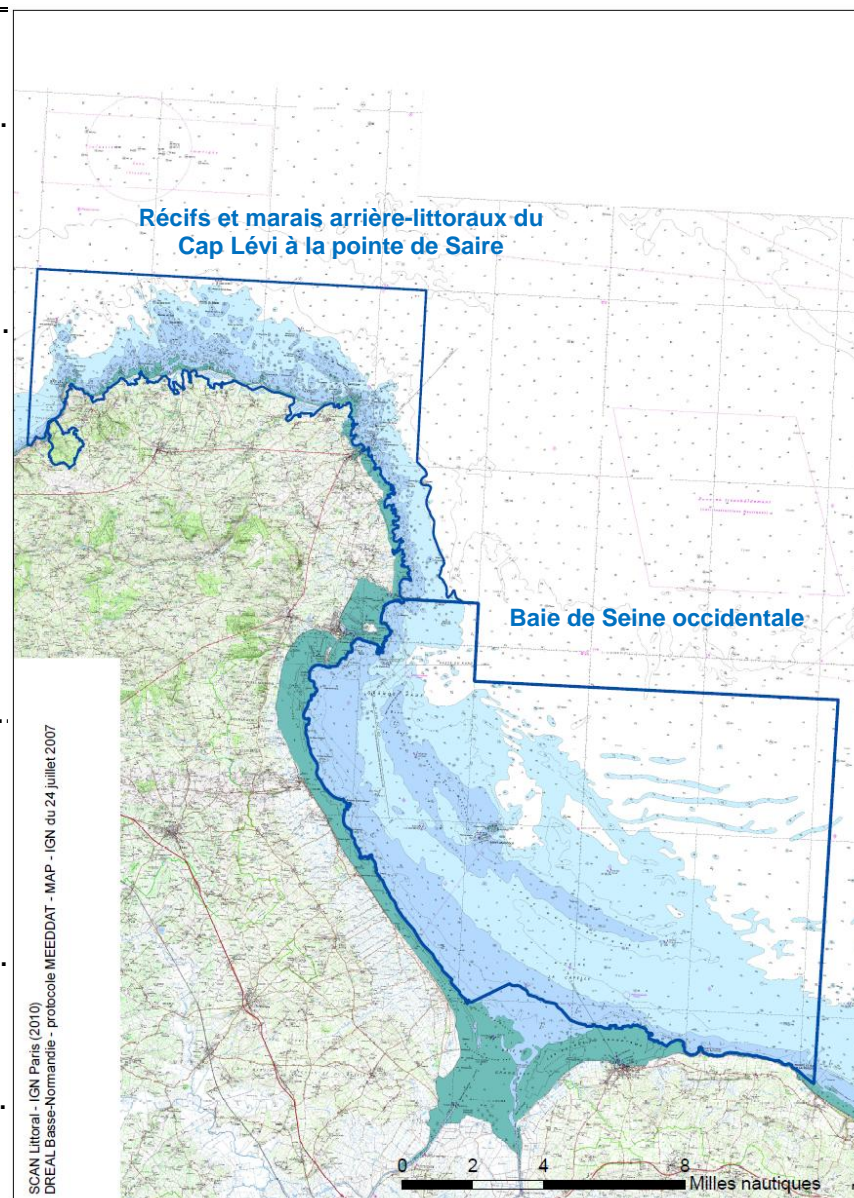
Abondance de la ressource  Proximité

Autre(s) (préciser).....

f. Pour la pêche récréative

Principales espèces pêchées : .....

Nature des fonds recherchés : .....



**Estimation des prélèvements :**

**Nombre moyen de prises, par sortie ..... Et par an .....**

**Poids total des prises, par sortie ..... Et par an .....**

- g. **Indiquer le plus précisément possible sur la carte les zones habituelles de pratiques**  
*(Par des cercles pour les secteurs les plus larges ou des croix pour les sites ponctuels)*

## 7 - OBSERVATIONS DU MILIEU ET DES PRATIQUES

Sur le(s) site(s), observez-vous des mammifères marins :     Jamais                       Occasionnellement                       Fréquemment

Précisez, si vous les connaissez, les espèces observées : .....

Sur le(s) site(s), observez-vous des oiseaux :     Jamais     Occasionnellement                       Fréquemment

Précisez, si vous les connaissez, les espèces observées : .....

Avez-vous déjà observé des pollutions ? Si oui, lesquelles?

.....  
 .....

Pour les pêcheurs de loisir, depuis que vous fréquentez le site, avez-vous observé des évolutions dans vos captures (espèces, quantités, tailles, périodes...) ? *Préciser le nombre d'années.*

.....  
 .....

Depuis que vous fréquentez le site, avez-vous observé des évolutions des activités humaines (type, importance, évolution des fréquentations...) ? *Préciser le nombre d'années.*

.....  
 .....

Rencontrez-vous des problèmes de cohabitation avec d'autres usages ? Si oui, lesquels ?

.....  
.....

### 8 - EXPRESSION LIBRE

*Connaissez-vous la démarche Natura 2000 ? Quel en est votre ressenti ? Avez-vous identifié des problématiques de gestion particulières sur ce site ?...*

Comment avez-vous eu connaissance de ce questionnaire ?

- |                                               |                                     |                                                   |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Distribution terrain | <input type="checkbox"/> Internet   | <input type="checkbox"/> Réunion Natura 2000      |
| <input type="checkbox"/> Bouche à oreille     | <input type="checkbox"/> Prospectus | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |

## **ANNEXE 3 :**

# **MANIFESTATIONS NAUTIQUES ORGANISEES EN 2011 SUR LE SITE NATURA 2000**

## Tableau XXI- Manifestations nautiques organisées en 2011 sur le site Natura 2000 (d'après ODTM Manche et Calvados)

Mois	Département	Manifestation	Organisateur	Zone géographique	Type	Dates	Nombre de participants
avr.-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	30 avril	12
	50	Cowes-St Vaast la Hougue	Junior Offshore Group	Cowes-St Vaast la H	Voile habitable	30 avril et 1er mai	30
mai-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	7 mai	7
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	21 mai	14
	50	Critérium dep Funkids	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	21 mai	-
	50	Régate départementale	Centre Nautique Baie de Saint Vaast	Baie de Saint Vaast-la-Hougue	dériveurs	21 mai	-
	14	Normandy Channel Race		Passage Saint-marcouf (Caen - Irlande)	Voile habitable	22 au 26 mai	16
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast la Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	28 mai	11
juil.-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	3 juillet 2011	12
juin-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	4 juin	Annulée
	50	Concours de pêche au bar	Association pêche sportive du bar	Entre St-Vaast et Barfleur	Kayaks	4 et 5 juin	-
	50	Super GPS	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	5 juin	-
	50	Challenge de la Baie des Veys	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	11 et 12 juin	30 à 40
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	18 juin	-
	50	Super GPS	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	19 juin	-

Mois	Département	Manifestation	Organisateur	Zone géographique	Type	Dates	Nombre de participants
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	25 juin	9
	50	concours de pêche au bar	Association pêche sportive du bar	Entre St-Vaast et Barfleur	Divers	25 et 26 juin	-
	14	Régate aller-retour Saint-Vaast	Société des régates de Courseulles	Courseulles-sur-Mer / Saint-Vaast	Voile habitable	25 et 26 juin	9
	14	Normandy Quadra	Sports nautiques et plaisance du Havre	Le Havre - Saint-Vaast	Voile habitable	26 juin au 2 juillet	26
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	9 juillet	7
	50	Concours de pêche	Association Jour J	Utah-Beach	Voile habitable	16 juillet	-
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	23 juillet	11
	14	Régate	Cap 21 - Ecole de voile Isigny	Face à Grandcamp	Voile et planche à voile	23 juillet	21
août-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	7 août	10
	14	Régate	Cap 21 - Ecole de voile Isigny	Face à Grandcamp	Dériveurs, catamarans, planche à voile	7 août	21
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	13 août	Annulée
	juil.-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	3 juillet 2011
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	20 août	5
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	27 août	6
sept.-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	3 septembre	11



Mois	Département	Manifestation	Organisateur	Zone géographique	Type	Dates	Nombre de participants
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	10 septembre	Annulée
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	17 septembre	Annulée
	50	Festival dans l'air d'Utah	Association Utah Avel Mor	Dép. La madeleine Ste Marie du Mont	Planches à voiles et Kite surf	17 septembre	-
oct.-11	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	1er octobre	18
	50	Super GPS	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	9 octobre	-
	14	Tour des Saint-Marcouf	Société des régates de Courseulles	Courseulles - Iles SM	Voile habitable	9 octobre	7
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	15 octobre	12
	50	Critérium dep Funkids	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	15 octobre	22
	50	Régate Régionale	Centre Nautique de la Baie de St-Vaast-la-Hougue	Baie de St-Vaast	Dériveurs	16 octobre	65
	50	Régate de voiliers habitables	Yacht Club de St-Vaast-la-Hougue	Baie des Veys	Voile habitable	29 octobre	15
	50	Super G	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	30 octobre	-
nov.-11	50	Super GPS	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	6 novembre	-
	50	Super GPS	Cercle Nautique la Sinope, Ecole de Voile	Quinéville	Planches à voile	13 novembre	-

# Table des cartes

Carte 1 - Localisation de gisements de "moules de Barfleur" (IFREMER IN NFM, 2008) .....	14
Carte 2 - Indice d'abondance moyen des coquilles Saint-Jacques de 2 ans et plus (Foveau et al, 2011). .....	15
Carte 3 - Synthèse des principales réglementations de pêche maritime.....	22
Carte 4 - Répartition des flottilles par port (2011).....	23
Carte 5 - Site d'immersion des sédiments du port de GRANDCAMP-MAISY .....	45
Carte 6 - Localisation des sites d'immersion de sédiments de Baie de Seine .....	46
Carte 7 - Densité du trafic en Manche en 2005 (atlas transmanche, université de Caen Basse-Normandie, 2007-2012).....	51
Carte 8 - Localisation des activités liées à la sécurité maritime .....	52
Carte 9 - Localisation des concessions de cultures marines et des viviers à crustacés .....	55
Carte 10 - Classements sanitaires 2011 des zones de production de coquillages vivants .....	57
Carte 11 - Localisation des sites d'extraction de granulats marins en 2010, (PAMM MANCHE-MER DU NORD – DCSMM, 2012).....	58
Carte 12 - Capacité d'accueil 2011 des navires de plaisance .....	65
Carte 13 - Fréquentation nautique des usages de loisir .....	70
Carte 14 - Observation ULM des activités nautiques (Maison de l'estuaire, 2007-2010).....	71
Carte 15 - Nombre de pêcheurs à pied par site - bilan du comptage collectif du 8-04-2012(extrait d'ARS Basse-Normandie, 2012).....	79
Carte 16 - Surveillance de la qualité des eaux de baignade. Evolutions 2008-2011 (extrait d'ARS Basse-Normandie, 2012	86
Carte 17 - Lots et réserves de chasse maritime .....	88
Carte 18 - Localisation des activités liées à la défense militaire.....	91
Carte 19 - Cartographie de la sensibilité des habitats d'intérêt communautaires sur les sites de baie de Seine occidentale.....	98
Carte 20 - Carte de localisation des activités de pêche.....	116

# Table des figures

<i>Figure 1 – Répartition du rayon d'action des navires Bas-normands actifs à la pêche en 2010</i> .....	10
<i>Figure 2 – Répartition du nombre de métiers pratiqués par les navires Bas-normands actifs à la pêche en 2010</i> .....	13
<i>Figure 3 – Situation des stocks de géniteurs</i> .....	17
<i>Figure 4 - Répartition des navires de plaisance de Basse-Normandie au 31/08/2010</i> .....	63
<i>Figure 5 - Evolution de la fréquentation des places visiteurs</i> .....	67
<i>Figure 6 – Evolution de la fréquentation</i> .....	68
<i>Figure 7 – Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000</i> .....	95

# Table des tableaux

Tableau I – Répartition des navires par quartier maritime et emploi induit en 2010 (d'après Leblond et al., 2012).....	9
Tableau II - Synthèse des productions 2008 des navires bas-normands (issues des ventes en criée Leblond et al., 2010).....	12
Tableau III - Synthèse des conditions d'exploitations 2011-2012 fixées par les licences de pêche.....	19
Tableau IV - Synthèse des conditions de chalutage dans la bande côtière des 3 milles (d'après l'arrêté 58/2007).....	21
Tableau V - Répartition des navires enquêtés par métier et par port (Certains navires ont été enquêtés pour plusieurs métiers différents).....	27
Tableau VI - Synthèse des principales conditions d'exploitation applicables en Baie de Seine occidentale (d'après l'arrêté 18/2011).....	40
Tableau VII - Synthèse des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000.....	41
Tableau VIII - Schéma général de l'organisation de la flottille (dossier de candidature Axe IV FEP).....	43
Tableau IX - Synthèse des rejets en mer effectués en Baie de Seine(Sources : DDTM 14, Grand port maritime Rouen).....	48
Tableau X - Journées d'observation.....	61
Tableau XI – Capacité d'accueil 2011 des ports et sites de mouillages de Basse-Normandie.....	64
Tableau XII - Proportion des embarcations observées depuis Saint-Vaast-la-Hougue.....	69
Tableau XIII – Synthèse des principales réglementations (d'après DDTM 50 et DDTM 14).....	73
Tableau XIV -Répartition des licenciés 2011 de chasse sous-marine.....	76
Tableau XV - Répartition des principaux licenciés sportifs.....	82
Tableau XVI - Recensement des structures nautiques.....	83
Tableau XVII – Synthèse des pressions exercées sur les habitats et les espèces au niveau du site Natura 2000 et des impacts résultants.....	92
Tableau XVIII – Sensibilité des habitats élémentaires évaluée localement sur le site baie de Seine occidentale.....	97
Tableau XIX - Impact potentiel de chaque engin de pêche pratiqué sur les habitats d'intérêt communautaire du site « Baie de Seine occidentale » (selon la matrice d'Ifremer 2008).....	99
Tableau XX – Méthode de qualification du risque potentiel.....	100
Tableau XXI - Manifestations nautiques organisées en 2011 sur le site Natura 2000 (d'après DDTM Manche et Calvados).....	127

## Table des illustrations

<i>Illustration 1 – Littoral Cotentin est</i> © S. PONCET, AFB .....	7
<i>Illustration 2 – Sortie du port de Saint-Vaast-la-Hougue,</i> © S. PONCET, AFB.....	11
<i>Illustration 3 –Port de Saint-Vaast-la-Hougue,</i> © CRPMEM-BN .....	25
<i>Illustration 4 – Casiers à homards –</i> © G. PARRAD, CRPMEM-BN .....	26
<i>Illustration 5 – Navire de dragage portuaire</i> .....	47
<i>Illustration 6 – Pêcheurs de coques en baie des Veys</i> © G. PARRAD, CRPMEM BN.....	53
<i>Illustration 7 – Ostréculture en baie des Veys</i> © G. PARRAD, CRPMEM BN.....	54
<i>Illustration 8 – Sémaphore de Saint-Vaast-la-Hougue –</i> © J. HOUYVET.....	60
<i>Illustration 9 – Régate en baie de Seine –</i> © Société des régates de Courseulles .....	85
<i>Illustrations 10 et 11 – Les îles Saint-Marcouf</i> © S. PONCET, AFB .....	89
<i>Illustration 12 – Iles Saint-Marcouf : phase de travaux sur l'île de terre en septembre 2011</i> © N. HAMON, CRPMEM BN .....	90





**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Antenne Manche Mer du Nord**

4 rue du Colonel Fabien  
BP 34  
76 083 LE HAVRE  
Tél : 02 32 85 38 65



**Comité Régional des Pêches  
Maritimes et des Élevages Marins de  
Normandie**

9 quai du Général Lawton Collins  
50 100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 02 32 44 35 82

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>

